

Corps Alliance Solennité

**La punition face à
l'espoir nommé sécurité**

P. Pasolini, 1976

Paolo Bonacelli dans le rôle du Duc, jouant une grande figure de la contrainte humaine au cinéma à travers les trois tableaux du Sexe, de la Merde et du Sang dans Salò ou les 120 journées de Sodome.

Corps Surveillance Violence

La Punition face à l'espoir nommé Sécurité

*

**Un énoncé théorique de
Quentin Menu sous
la direction de:**

**Braghieri Nicola
Hamzeian Boris
Pattaroni Luca**

Un énoncé théorique de Master 3 en Architecture à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne pour le semestre d'Automne 2018.

Un remerciement à cette équipe pour la liberté qu'elle m'a accordée, à mes parents pour leurs avis exhaustifs, à Garance le Moeur Abalin pour son témoignage précieux mais surtout à Pauline Chagnoleau pour son aide quotidienne toute particulière qui m'a permis d'accomplir ce travail.

Avant Propos

Une Aide à la Réflexion

L'énoncé théorique est l'analyse, la compréhension et la restitution par écrit d'un sujet que nous aurions su problématiser et mettre en perspective dans le champ de l'architecture - ou plutôt celui de l'espace conçu. L'outil carcéral représente ici l'idée que l'on tente d'appréhender avec précaution. Il nourrit bien des fantasmes et se contredit au fur et à mesure des témoignages, telle une destination de voyage connue de tous mais que nul ne peut décrire avec sincérité quelle en est la vie sur place, le quotidien de ses habitants ou le fondement ordinaire de sa structure sociale. Notre travail est donc bien de s'y engouffrer doucement, en évitant d'offrir un résumé de fantasmes pluriels teintés par notre propre subjectivité.

La première intention s'est naturellement tournée vers la recherche et la littérature thématique, agglomérant les travaux de sociologues, juristes, architectes et professionnels de l'univers pénitentiaire. Cependant, malgré la richesse de tels écrits, il nous semble toujours impossible d'approcher la vérité d'un tel concept: nous nous approchons, restreignons la part de l'inconnu dans l'espace du sujet mais semblons inévitablement dériver de son essence. La vérité est donc double: unique dans sa singularité à n'être qu'elle-même, et complexe dans la multiplication infinie de ses aspects singuliers (H. Bergson, (1903) 2013, 57/67). Il nous semble donc vain de ne présenter aujourd'hui qu'un collage surréaliste, arborant de ci de là les concepts brillants de littéraires. Il est nécessaire de s'investir personnellement dans le récit, quitte à assumer notre propre intuition et tenter une compréhension plus globale.

Nous considérons désormais la vérité comme mouvante; elle se modèle inlassablement au présent en incorporant à chaque instant avec fluidité son expérience passée. Notre sujet existe à l'heure actuelle, et par sa spécificité même je ne pourrai jamais exprimer son essence à l'aide de concepts ou de thèses établies. Je tomberais alors dans l'immobilisme, la réduction ou l'extension de son champ, mais surtout dans l'observation successive et agglomérée d'un nombre de points - aussi nombreux soient ils - formant l'illustration de son mouvement à travers des points de vues mais ne comprenant jamais le mouvement dans sa vérité (Idem 94/114).

Il est donc temps de prendre une décision sur la manière de s'en sortir. Si ce travail est une tentative de comprendre quelque chose qui existe, comment le restituer fidèlement vis à vis de la représentation que j'en ai? Une première réponse serait d'inventer mon langage afin de cerner l'entière du monde carcéral à travers un vocabulaire parfaitement adapté, sans jamais passer par quelconque concept existant qui risquerait de compromettre l'unicité de mon sujet. Je vous épargnerais cependant un tel travail qui aurait le désavantage de n'être compréhensible que par moi - et moi seul. La question de l'utilité d'une telle entreprise serait pertinente... La seconde réponse est d'appréhender le sujet comme un tout en doublant la rédaction du propos: la première est une présentation classique du sujet à travers un collage qui immobilise le sujet; la seconde serait un récit à la première personne mettant en scène cet univers que nous voulons vrai. Si nous croyons à cette rédaction parallèle, c'est principalement par la constatation que «quiconque s'est exercé avec succès à la composition littéraire sait bien que lorsque le sujet a été longuement étudié, tous les documents recueillis, toutes les notes prises, il faut, pour aborder le travail de composition lui-même, quelque chose de plus, un effort, souvent pénible, pour se placer tout d'un coup au cœur même du sujet et pour aller chercher aussi profondément que possible une impulsion à laquelle il n'y aura plus ensuite qu'à se laisser aller» (ibid. 133). Par cet effort que nous croyons bénéfique à la compréhension du sujet, nous tentons ici un procédé qui ne nous est en rien habituel - et dont la force reste tout à fait incertaine. Mais dans un souci de vérité, nous avons tenté:

La fiction prend ici sa place au cœur de la recherche.

Introduction

La Prison et le Réel

Tout lieu qui n'est pas visible nourrit l'imaginaire de chacun. Du cabinet de Barbe Bleue (C. Perrault, 1697) à Exodus, or the voluntary prisoners of architecture (R. Koolhaas, 1972), notre fascination pour l'inatteignable est au coeur de nos comportements. Connaître un secret, trépigner d'impatience pour découvrir quelque chose, s'obstiner à comprendre l'inaccessible... Voici les pulsions qui m'ont poussé à traiter d'un tel sujet. Car c'est bien souvent l'incompréhension qui nourrit les premières questions relatives à cet énoncé. Pourquoi as-tu voulu traiter un tel sujet? Y es-tu déjà allé? Pourquoi chercher à améliorer quelque chose pour des gens qui n'en valent pas la peine?.. Autant d'interrogations qui m'ont motivé à comprendre le fonctionnement d'une institution publique majeure que, paradoxalement, personne ne semble maîtriser.

Il s'agit là d'un véritable fantasme tant sur le plan imaginaire - il est rare d'avoir séjourné en prison sauf à y avoir été contraint et forcé, que sur le plaisir que nous procure notre propre imagination. Sans se poser la question, il est admis que son existence est légitime, qu'elle est nécessaire à notre système social et il est plaisant de se dire qu'après tout, si l'on est en prison c'est qu'on l'a bien mérité. Car «la prison en tant que lieu d'expulsion du corps social de ceux de ses membres qui mettent en cause sa sécurité est un objet de méconnaissance, un lieu d'impensé, un point aveugle du social, une question dont on aimerait bien se débarrasser et qui, pour cette raison même, travaille activement le corps social.» (A. Chauvenet et ad., 1993, 138). Nous ne cherchons pas à comprendre un lieu de rejet du danger en soi. Qui voudrait connaître l'état du coin de la salle quand on y envoie un enfant qui fait une bêtise? L'important est qu'il y aille, qu'il y reste tant que l'on ne lui a pas dit de revenir et que par désappointement de s'y trouver, il cherche le moyen d'en sortir en devenant docile avec l'autorité.

Définition de Punition par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

«A: Action de punir, d'infliger une privation, de faire subir une peine pour une faute commise; acte par lequel on punit

B: Peine infligée à quelqu'un pour une faute dont il est jugé responsable, dans le but de l'aider à s'amender, à améliorer sa conduite à venir»

La punition s'oppose ainsi à sa liberté d'agir dans le but de marquer l'arrêt et la possible récurrence d'un comportement qui a été jugé contraire aux règles données par la personne en charge de lui. Elle se détermine donc selon trois éléments: une utilité qui permet à la sanction de justifier son existence vis à vis du règlement général, un contexte dans lequel les règles sont tacites et une relation d'autorité. L'analogie à la société est désormais toute trouvée: nous avons établi un ensemble de codes établissant un cadre de vie propice à l'épanouissement individuel, gardé par une autorité afin de vivre dans la paix en communauté.

Et c'est bien l'intérêt collectif confronté aux libertés individuelles qui nourrit toutes les passions. Ma définition de la liberté ne peut être la même qu'une autre, et de même sa conception de ce qui est bon pour la société n'est sans doute pas identique à la mienne. Le contexte est donc subjectif. Il suggère d'ailleurs une tendance (que nous détaillerons plus tard en I.3.c) bien visible de nos modèles sociétaux à substituer petit à petit sa liberté par la sécurité. Les grandes luttes de Mai 68 se distinguent singulièrement de nos préoccupations actuelles car si «les gens ne mettaient rien au-dessus de la liberté, aujourd'hui qu'est-ce que l'on met au-dessus de notre sécurité nous?» (A. Damasio, 13.06.2014) Débats politiques et revendications populaires... La vampirisation de la demande sécuritaire sur l'espace de liberté citoyenne s'est propagée au sein des pays les plus sûrs du monde, principalement en Europe et en Amérique du Nord. À cette demande que nous définissons déjà paradoxale, nous pouvons avancer plusieurs facteurs liés non pas à la réalité des faits mais bien à sa communication - en prenant l'exemple de la France, la criminalité est en constante baisse alors que le sentiment d'insécurité stagne, voire grandit.

Tout d'abord, notre sensibilité vis à vis de la violence est proportionnelle à la fréquence avec laquelle nous y sommes confrontés - moins on y est exposé, plus elle nous affecte. Ce syndrome du grand méchant monde¹ provoque une distorsion de la réalité et une surestimation des actes de violence et des catastrophes. Notre sentiment est ainsi lié aux médias, via une augmentation des faits divers dans les journaux télévisés et à la répétition de l'information - encore plus forte depuis l'arrivée des smartphones et l'accès facilité à l'information. Le cas symptomatique est celui du terrorisme, faisant peu de victimes mais ayant un impact maximal sur la population. Appelée stratégie de la mouche (Y. N. Harari, 2016), les attaques visent les individus pour ce qu'ils sont et non ce qu'ils possèdent, laissant la possibilité à toute personne qui se reconnaît en elle de se sentir concernée et menacée. Elles sont ensuite médiatisées à l'extrême dans le monde entier provoquant un sentiment d'insécurité énorme comparé à son impact réel - toujours en France et depuis 1995, 248 personnes sont décédées dans des attaques terroristes contre 19'730 victimes d'homicides (B. Chabilan, 2017).

«Ceux qui peuvent renoncer à la liberté essentielle pour obtenir un peu de sécurité temporaire, ne méritent ni la liberté ni la sécurité.»

B. Franklin, 1759

Ce sentiment d'insécurité traverse les strates sociales pour se manifester dans une demande répressive. Un bouclier pour se protéger d'une menace interne, une sévérité plébiscitée pour prévenir le danger potentiel. La hausse de la population carcérale² et l'allongement des peines de prisons en sont témoins: nous désignons la prison comme remède à notre manque de sécurité. Et cela sans en connaître le fonctionnement mais en étant bien conscient de son inefficacité face à la récidive. C'est donc

¹ Expression démocratisée par George Gebner lors de ses travaux de recherche pour l'université de Pennsylvanie et l'établissement de la Cultivation Theory concernant l'impact de la télévision sur la société

² En 1957, il y avait 45 détenus pour 100'000 habitants. Aujourd'hui, 104.3 détenus pour autant d'habitants selon les statistiques mensuelles des personnes écrouées et détenues en France, Administration pénitentiaire

en notre âme et conscience que nous poussons la justice à utiliser un outil que nous jugeons déficient afin de soigner des maux susceptibles de régler notre préoccupation principale.

Les critiques envers l'institution ont d'ailleurs émergées dès sa création (M. Foucault, 1975, 272) lors de l'inscription des maisons d'arrêts³ au code pénal français en 1791. La prison, coeur de paradoxes au fond et en forme, enfouit les peines «dans des architectures massives et gardées par le secret des administrations» (idem, 299). Elle semble traverser les époques sans trembler, tel un vestige de notre société qui tient le système punitif à bout de bras. En France, 51 maisons d'arrêts sur 82 ont été créées au XIXe (Annuaire des établissements pénitentiaires, 2018) soit près de deux tiers du parc pénitentiaire actuel pour ce type d'établissement. Et les nouvelles prisons, comme les plus anciennes, suivent un code architectural dur et immuable à en croire la structure toujours identique. Le mur, le mirador, le glacis, les sas, les portes... La prison évolue par l'addition de normes en vue de son perfectionnement contre le danger qu'elle enferme au sein de ses murs. Véritable forteresse inversée par son danger intérieur que l'on protège du reste de la cité (G. Chantraine, 2004, 184), elle ne change pas mais s'agrément de règles toujours plus contraignantes. La peur de l'évasion (intérieur-extérieur) ou la mutinerie (intérieur-intérieur) a fait tomber la réflexion spatiale dans une «spirale obsessionnelle d'élimination des failles» (A. Chauvenet et ad., 1993, 138), quitte à figer cette architecture dans une époque plutôt que de la réfléchir en profondeur. L'obsession sécuritaire est mise en abîme. Elle est tout d'abord la cause du nombre croissant de détenus, et par là d'une grande partie des problèmes au sein des prisons françaises - nous les détaillerons plus tard. Mais d'autre part, elle montre aussi l'impossibilité pour ses établissements d'évoluer: la seule possibilité est incrémentale, bricolant par addition un ensemble de dispositifs isolés afin de le rendre aseptisé, invincible contre l'échec. La normalisation s'oppose ici à l'innovation.

³ «Les maisons d'arrêt ont vocation à accueillir les personnes placées en détention provisoire et à titre exceptionnel, en principe, les personnes condamnées définitivement à une peine inférieure ou égale à deux ans. Ils abritent la majorité de la population détenue (68,4%)» - OIP



Prison de la Petite Roquette (1830-1974), Henrard Roger, 1950



Prison de la Santé, AFP- Boris Horvat, 2010



Prison de Aix-Luynes (1990), AFP- Gerard Julien, 2003



EPM de Meyzieu (2007), Stephane Guiochon, 2018

Évolution architecturale des prisons françaises
Les fondements sont restés les mêmes, des murs d'enceintes aux miradors

L'emprise de la sécurité sur la réflexion architecturale est totale: le propos de cet énoncé théorique s'est naturellement tourné vers le corps social afin de se focaliser sur l'impact de cet environnement spatial plutôt que son élaboration. Quitte à comprendre l'influence sécuritaire, partons du corps pour arriver aux murs plutôt que de la norme pour rester figé.

Car ce sont bien ces privations qui sont au coeur du sujet. L'enfermement, substitué aux châtiments corporels publics (M. Foucault, 1975, 299) est désormais à l'écart, caché du reste de la société. La grande théorie du Panoptique (1780) de Jeremy Bentham avait pourtant superposé des strates de surveillance, ne laissant ainsi jamais l'établissement coercitif agir seul. Les détenus, dans des cellules disposées en arc de cercle, sont surveillés par un mirador situé au centre du dispositif, sans luminosité suffisante pour distinguer la présence d'un garde. Impossible de savoir si il les regarde ou non - et c'est ici le coeur de la discipline que vont s'imposer les détenus dans leurs cellules individuelles. Plus loin, il donne aussi le pouvoir à quiconque - citoyen ordinaire comme professionnel de la prison, de se rendre au coeur du dispositif afin d'observer la bonne tenue des surveillants envers les détenus. Ce garde fou limite les abus en tout genre (J. Bentham, (1780) 2018, 10/11) et donne une visibilité publique à cette institution qui constitue un fondement du pouvoir de nos démocraties. Cependant, il nous est facile de constater que la situation actuelle est tout autre. Quiconque tente de rentrer en contact avec l'univers carcéral se heurte à un mur: temps de prescription avant de voir le plan d'une prison - même détruite, impossibilité de visiter une prison en tant que citoyen, temps d'attente infini avant d'obtenir un refus... Il n'est pas malhonnête de pointer du doigt la réticence de l'administration pénitentiaire à s'ouvrir pleinement face à un étudiant de Master.

**La raison?
Par mesure de sécurité bien évidemment.**



La prison de Crest Hill en Illinois (EU), Crédits : Underwood Archives - Getty

«Il y aura, d'ailleurs, des curieux, des voyageurs, des amis ou des parents des prisonniers, des connaissances de l'inspecteur et d'autres officiers de la prison qui, tous animés de motifs différents, viendront ajouter à la force du principe salutaire de l'inspection, et surveilleront les chefs comme les chefs surveillent tous leurs subalternes. Ce grand comité du public perfectionnera tous les établissements qui seront soumis à sa vigilance et à sa pénétration.»

J. Bentham, (1780) 2018, 11

L'opacité de la prison existe depuis toujours et ne fonctionne pas seule. À bien lire M. Foucault dans son chapitre Panoptisme, il s'agit avant tout d'une transformation de notre système de contrôle social. Il compare dans son introduction la stratégie opérée lors d'une épidémie de lèpre et, plus tard et de manière plus structurée, lors d'une épidémie de peste au sein d'une ville. Bien que les deux méthodes soient très restrictives en terme spatial, elles considèrent la maladie tout à fait différemment. Les lépreux sont considérés comme une masse uniforme, on y applique le schéma général pour la traiter et l'éradiquer. Au contraire, la peste considère des individus malades, «appelle des séparations multiples, des distributions individualisantes, une organisation en profondeur des surveillances et des contrôles, une intensification et une ramification du pouvoir. [...] Le grand renfermement d'une part; le bon dressement de l'autre» (M.Foucault, 1975, 232). L'objectif des politiques publiques a dévié entre les deux stratégies, passant d'une mise à l'écart à la mise sous surveillance d'une menace. Cette méthode disciplinante est ensuite passée de l'exceptionnel (l'épidémie), au commun (la vie quotidienne) en à peine deux siècles (idem, 239). Le panoptisme et sa discipline citoyenne sont devenus le fondement de nos sociétés modernes, induisant l'auto contrôle individuel grâce à la menace d'un pouvoir diffus et dématérialisé. Un objet pourrait le résumer: la caméra de surveillance, car sans savoir si elle enregistre ou non, nous adaptons notre comportement en fonction de sa présence. Si nous cherchons un comportement, ce serait l'appréhension face au regard des autres.



SpY, Cameras, Madrid (Spain), all images courtesy SpY, 2013

Dans ce contexte, la démonstration de force n'a plus d'intérêt car elle rendrait visible un pouvoir agissant. Au contraire, il est dans l'intérêt d'une société panoptique de cacher l'expression de sa domination. La communication ne doit pas être directive, la sécurité avancée comme prétexte principal, l'efficacité et la fluidité préférée à la multiplication des possibilités... Autant de mesures qui canalisent le comportement de chacun selon un modèle faisant fonctionner l'ensemble. **La prison est ici une conséquence de l'invisibilité croissante du pouvoir.** Loin des supplices corporels décriés par la société française à l'aube du XIXe (ibid, 87), il est plus utile de *mettre à l'ombre*.

Mais alors, comment concevoir un avenir à l'espace carcéral dans un contexte où les démocraties tendent vers l'émanation d'un pouvoir diffus et la dématérialisation de ses institutions?

Voici la question qui doit traverser toute notre réflexion sur l'outil pénitentiaire, surplombé par la menace sécuritaire qu'il est censé dompter du monde libre jusqu'aux recoins des cellules. Cet exercice demande une gymnastique qu'il faut affirmer dès à présent: architecture et sociologie sont sur un même plan et le resteront le temps de notre réflexion. Les études d'architecture avancent un art de l'espace pour faire évoluer les hommes: nous étudions ici les relations entre les hommes pour prévoir le futur d'un espace riche en signification.

Le corps du détenu est mis face à sa surveillance - directe ou induite. Nous définissons un environnement spatial dans lequel il évolue, traversant les simples frontières de la prison pour nourrir un ensemble social bien plus large que le détenu et son surveillant. Notre première partie s'attachera à définir cet ensemble et l'influence qu'il exerce sur l'outil carcéral. Entre la confrontation des doctrines qui l'ont fait émerger, l'évolution des modèles d'enfermement puis une étude sur le débat public concernant la punition au sein de notre société, nous souhaitons montrer que l'environnement carcéral est un reflet exacerbé de notre société. Acteurs, lieux et conditions d'expression... Nous nous attachons à définir la punition sociale au sein du débat citoyen.

Dans un second temps, il s'agit de la concrétiser et lui donner toute sa spatialité par l'analyse de l'ensemble de ses privations: économique, sexuelle, sécuritaire, spatio temporelle et d'autonomie (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 39/42). C'est à ce moment que nous donnons la profondeur du reflet déformant de notre modèle sociétal. L'aisance et la fluidité ne sont plus monnaie d'échange car la liberté n'existe plus; elle est remplacée par le système du privilège et l'arbitraire. La précarisation du droit et l'omniprésence du devoir détruisent le modèle

décrit plus haut: le pouvoir s'exerce à nu, seulement canalisé par les instances de contrôle qu'elle filtre d'elle-même. Le champ de la domination s'ouvre, les relations humaines se brutalisent et s'individualisent. Nous comprenons les conséquences d'un tel dispositif coercitif en intégrant un nouveau terme à notre champ d'analyse: la violence est sous jacente à l'ensemble des relations entre l'homme et son environnement spatial.

Nous nous attardons finalement sur la nécessité de réfléchir le nouveau modèle coercitif. L'étude s'ancre d'abord dans le réel pour dresser un constat et donner des pistes de sorties à ce système apparemment englué. Mais bien loin de se détacher de l'emprise sécuritaire qui régit l'ensemble de ses orientations, nous préférons vite discuter des alternatives possibles, qu'elles soient existantes, passées ou fictionnelles. Le pouvoir par le châtement, la surveillance ou sa dilution dans le quotidien, voici les thèmes fondateurs dans la gestion et la communication du danger populaire.

Entre corps, surveillance et désormais violence, nous détaillons ici la punition sociale en confrontation à un espoir aveugle de sécurité.

Chapitre I

Le reflet exacerbé d'une société

La prison évolue au fil des siècles avec une inertie unique. Elle est pourtant partie prenante d'un triangle d'interdépendance qui régit notre rapport à la punition. Société, politique, justice, prison, les impulsions réciproques qui s'exercent entre chacune des parties n'ont pas la même répercussion concrète. Si les liens entre société et justice se synchronisent et se définissent en chœur, nous étudions dans cette partie le rapport complexe qu'entretient l'outil punitif avec elles.

«La prison, pièce essentielle dans la panoplie punitive, marque à coup sûr un moment important dans l'histoire de la justice pénale: son accès à l'humanité. Mais aussi, un moment important dans l'histoire de ces mécanismes disciplinaires que le nouveau pouvoir de classe était en train de développer: celui où ils colonisent l'institution judiciaire. Au tournant des deux siècles, une nouvelle législation définit le pouvoir de punir comme une fonction générale de la société qui s'exerce de la même façon sur tous ses membres, et dans laquelle chacun d'eux est également représenté ; mais en faisant de la détention la peine par excellence, elle introduit des procédures de domination caractéristiques d'un type particulier de pouvoir. Une justice qui se dit «égale», un appareil judiciaire qui se veut «autonome», mais qui est investi par les dissymétries des assujettissements disciplinaires, telle est la conjonction de naissance de la prison, peine des sociétés civilisées»

M. Foucault, 1975, 267

I.1 Différentes doctrines pour une même sanction

Ces différentes doctrines ne constituent pas une stratégie stricte que l'on emploie ou non, mais bien les multiples influences qui forment un mille feuille théorique. Qu'elles soient logiques, théoriques ou seulement pragmatiques, l'outil carcéral s'est construit à travers ces strates historiques qui marquent l'avènement d'une logique plutôt qu'une autre: il s'oriente selon tel ou tel mode de pensée mais ne se débarrasse pas de ses influences plus anciennes.

I.1.a La prison rédemptrice

«En France, l'arrêté du 25 décembre 1819 organise le traitement que doit subir le prisonnier pour sortir changé» (P. Combessie, 2009, 55). La doctrine rédemptrice donne à la prison un rôle social dynamique: elle est la garante d'une transformation de chaque coupable en bon citoyen selon un processus radical. Le premier point est la maturation de cette transformation au sein d'un environnement salubre - au contraire des maisons de force du XVIIIe qui gardaient les prisonniers avant le châtement public ou le bagne. Le second précepte est la rigueur. Réglé selon un emploi du temps chargé, la journée du détenu se concentre sur le travail et la méditation religieuse. L'objectif est de changer sa personnalité et lui faire comprendre les bienfaits d'une vie vertueuse. Enfin, l'argument le plus fort est «l'individualisation coercitive¹, par la rupture de toute relation qui ne serait pas contrôlée par le pouvoir ou ordonnée selon la hiérarchie» (M. Foucault, 1975, 278). Le châtement est moral en agissant sur l'âme du détenu afin de le faire réfléchir sur son crime (P. Combessie, 2009, 55).

«Jeté dans la solitude, le condamné réfléchit. Placé seul en présence de son crime, il apprend à le haïr, et si son âme n'est pas encore blasée par le mal, c'est dans l'isolement que le remords viendra l'assaillir.»

G. de Beaumont & A. de Tocqueville, 1845, 109

¹ Pour plus de détails sur le principe d'isolement coercitif, voir M. Foucault, 1975, 274/278. Les diverses répercussions sur le corps du détenu sont traitées en partie II.

La métaphore du malade social qu'il faut guérir en lui donnant les outils pour apprécier la vie du bon citoyen prend racine dans cette doctrine. Aujourd'hui encore, l'individualisation de la peine reprend ce concept pour «faire prendre conscience au détenu de sa responsabilité dans l'acte qui a entraîné la condamnation pour l'amener à mieux se conduire ensuite» (P. Combessie, 2009, 56).

I.1.b La défense sociale

Comme son nom l'indique, cette doctrine défend l'idée que l'incarcération doit avant tout protéger la société. Début XXe, «on ne s'intéresse plus à la responsabilité mais la dangerosité du détenu» (P. Combessie, 2009, 58). Les concepts de dangerosité et de culpabilité s'entrechoquent: la métaphore du malade est toujours cohérente, mais son traitement relève d'un diagnostic personnel (son état d'esprit, sa capacité à retourner dans la société, son rapport à la violence, etc.) et non de sa prise en charge en tant que coupable d'un fait. L'objectif est donc une mise à l'écart temporelle d'un danger potentiel.

«Si un individu est reconnu très dangereux (même faiblement coupable), il s'agit de le neutraliser, éventuellement en le maintenant enfermé pour une durée très longue»

P. Combessie, 2009, 58

A la manière des établissements psychiatriques, l'idéal de la doctrine serait un enfermement à durée indéterminée que l'on révoque lorsque l'on juge le condamné apte à réintégrer la société.

Ce principe fait écho aux lois sur la rétention de sûreté¹ de 2008 qui étaient sujets à controverse, gardant des détenus au-delà de leur peine prononcée malgré leur « dette payée » à la société. Rachida Dati, alors ministre de la justice, déclarait alors à l'assemblée nationale que « la rétention de sûreté, c'est la sûreté de tous au prix de la liberté de quelques-uns » (2008).

I.1.c Le juste dû

La logique du juste dû, apparue au cours des années 1970 aux États Unis, est simple: une faute équivaut à une peine: elle refuse par conséquent « toute sorte d'individualisation » (P. Combessie, 2009, 59). Que ce soit les circonstances atténuantes ou l'aménagement de peine, cette doctrine rejette l'adaptation d'une sanction au détenu. Il bénéficie d'un certain confort lors de sa peine mais son comportement n'affectera en rien la durée de sa détention.

«Three strikes law (loi des trois coups) est une disposition législative en vigueur aux États-Unis, tant au niveau fédéral qu'au niveau de plusieurs États, permettant ou contraignant les juges à prononcer des peines de prison perpétuelle à l'encontre d'un prévenu condamné pour la 3ème fois pour un délit ou un crime.»

E.G.Luna, *Three strikes in a nutshell*, 1998

Cette doctrine se veut équitable. Elle considère les citoyens comme des personnes responsables, connaissant les conséquences de leurs actes. La simplicité induite par la binarité du modèle (tel acte mérite telle peine) rend la justice compréhensible pour tout le monde: peu importe qui l'on est, nous sommes égaux. En France, cette doctrine fut notamment évoquée lors de l'instauration des peines planchers² en 2007 afin de lutter contre la récidive, puis révoquée en 2014 avec la loi relative à l'individualisation des peines (Vie publique.fr, 2018).

¹ «La rétention de sûreté consiste dans le placement de la personne intéressée en centre socio-médico-judiciaire de sûreté dans lequel lui est proposée, de façon permanente, une prise en charge médicale, sociale et psychologique destinée à permettre la fin de cette mesure.» article 706-53-13 dans le Code de procédure pénale.

² Le concept de « peine plancher » n'est pas un terme juridique : on l'utilise lorsque le juge, dans certaines situations définies par la loi et dès lors que la culpabilité du prévenu ou de l'accusé est reconnue, est tenu de prononcer une peine dont le quantum ne peut être inférieur à un seuil minimal.» Vie publique.fr

En effet, ce principe va à l'encontre du processus dynamique de la peine de prison. L'analogie au traitement est à nouveau pertinente: le malade suivant un long traitement consulte le médecin régulièrement afin d'ajuster l'ordonnance au besoin réel du patient. «La longueur de la peine ne doit pas mesurer la « valeur d'échange » de l'infraction, elle doit s'ajuster à la transformation « utile » du détenu au cours de sa condamnation » (Foucault, 1975, 283). Cette doctrine est une réponse pénale mais ne donne aucun outil à la détention pour corriger.

I.1.d La détention positive

Cette doctrine part du principe que l'on peut améliorer les prisonniers par la détention. Il s'agit plutôt d'un ensemble de pratiques qui « reposent sur l'idée que le meilleur traitement est une application juste de la technique de la carotte et du bâton » (P. Combessie, 2009, 61). Le rôle du surveillant est de faire comprendre les règles du quotidien avec un arsenal de sanctions / gratifications adapté à l'individu. La relation surveillant-détenu est au coeur du dispositif. Plutôt que de multiplier les interventions extérieures qui peuvent se contredire et ne pas se rendre compte du quotidien réel du détenu, on redonne au surveillant sa tâche complexe et entière sans le reléguer exclusivement à des tâches ingrates et subalternes. Travailleurs sociaux et surveillants ne forment plus qu'un.

«Ouvrir une école aujourd'hui, c'est fermer une prison dans vingt ans»

Louis Jourdan (1810-1881)

Cette doctrine se manifeste depuis une trentaine d'année par l'implication des détenus à leur peine. Le projet d'exécution de peine (PEP)¹ veut donner aux détenus un rôle lors de leur détention « plutôt que de la subir passivement » (idem, 61). Cette volonté d'individualiser la peine se heurte cependant au manque d'implication des détenus. En effet, le programme ne concerne qu'un cinquième des détenus français (ibid): les condamnés à des peines suffisamment longues afin d'imaginer un projet en détention, mais suffisamment courtes pour envisager la sortie - et donc l'avenir. Les prévenus, les condamnés à des peines incompressibles ou ceux à des peines de quelques semaines n'y participent pas.

* *

La sanction se justifie donc à travers quatre logiques que l'on peut résumer ainsi: l'expiation, la dissuasion - en amont pour ne pas commettre la faute, la neutralisation et la réadaptation (P. Combessie, 2009, 9). Chaque justification reprend différentes orientations, points de vue, effets et sanctions, donnant toute la complexité du système pénitentiaire à essayer de répondre à des impulsions contradictoires. La complexité d'un tel système se retrouve dans son incapacité à évoluer avec la demande publique, se dirigeant difficilement vers une logique plutôt qu'une autre.

¹ Le PEP assume trois objectifs:
 «1-Donner plus de sens à la peine privative de liberté en impliquant davantage le condamné dans l'évolution de celle-ci pendant toute la durée de son incarcération.
 2-Définir les modalités de prise en charge et d'observation permettant une meilleure connaissance du détenu, améliorer dès lors l'efficacité des actions visant à sa réinsertion et accroître la sécurité des établissements.
 3-Améliorer l'individualisation judiciaire et administrative de la peine en proposant au juge ou à l'autorité administrative compétente des éléments objectifs d'appréciation du comportement de chaque détenu sur lesquels ils peuvent asseoir leur décision»
 Prison.eu.org, 2006

		Expiation	Dissuasion	Neutralisation	Réadaptation
Orientation temporelle	Tournée vers le passé	X			
	Tournée vers l'avenir		X	X	X
Orientation cible	Vise le transgresseur	X		X	X
	Vis les transgresseurs potentiels		X		
Point de vue adjacent	Pessimiste, méfiance	X		X	
	Optimiste, confiance		X		X
Effet visé	Court terme (pendant la sanction)	X		X	
	Long terme (au-delà de la sanction)		X		X
Efficacité	Réelle	X		X	
	Non prouvée		X		X
Sanction approprié	Peine de mort	X	X	X	
	Prison ferme	X	X	X	X
	Prison avec sursis	X	X		X
	Amende	X	X		

P. Combessie, 2009, 19
 Synthèse des logiques et justifications des sanctions

I.2 Evolution des modèles d'enfermement

Les différentes doctrines s'entremêlent au cours de l'histoire pour ne former qu'une théorie punitive, plurielle dans ses objectifs et diffuse au sein de la société. Tout le monde possède sa propre idée de la détention utile: mettre à l'écart, punir, éduquer, corriger, surveiller... Autant de définitions que de citoyens, autant de définitions que de condamnations.

C'est dans cette complexité que nous évoluons: l'emprisonnement ne s'est jamais résumé à la seule privation de liberté (M.Foucault, 1975, 270). Nous avons défini les quatre doctrines qui nourrissent les pouvoirs publics afin de légiférer sur la prison et donner l'utilité nécessaire à la faire fonctionner. De la volonté politique nous concrétisons désormais la prison en termes d'entité physique, grâce aux modèles d'enfermement. M. Foucault définissait ainsi ces mécaniques: «la loi (est) destinée à définir des infractions, l'appareil pénal a pour fonction de les réduire et la prison est l'instrument de la répression»¹ (idem, 1975, 317). La mise en perspective historique nous aidera non seulement à relier ces doctrines entre elles mais aussi à intégrer ces spatialités au sein de notre réflexion. Strastny et Tyrnauer (1982) proposent quatre types d'emprisonnements et leurs caractéristiques correspondantes selon leur rapport au pouvoir, leur fonction principale et quelques caractéristiques particulières. La révélation, l'entreposage, la rééducation et la diversité, voici les modèles que nous détaillons maintenant.

¹ Notons tout de même que la prison reste la sanction finale de l'ensemble de l'appareil répressif: elle ne concerne qu'une partie infime de toutes les infractions commises.

I.2.a Révélation: du modèle Philadelphien au Auburnien

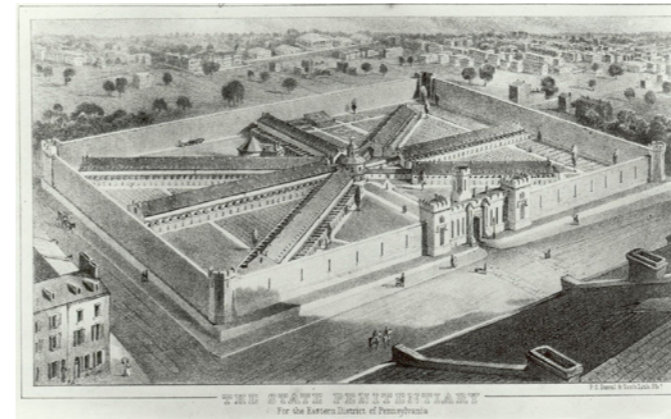
Rapport au pouvoir: Unipolaire - pouvoir des gardiens sur les détenus

Fonction principale: Amendement par la pénitence et les habitudes de travail

Caractéristiques: Isolement, silence, travail individuel

Ces modèles sont connus pour être les premières prisons reprenant architecturalement les concepts de transformation du détenu par la détention. Ils sont conçus selon la doctrine de la prison rédemptrice et fondent leurs espaces sur l'isolement et le silence le plus total. Jour et nuit pour le régime philadelphien, la nuit seulement pour l'auburnien - où la journée est consacrée au travail en groupe afin d'enseigner la discipline personnelle et le respect du travail.

L'établissement pénitentiaire d'Eastern State est emblématique car il sert de prototype pour l'architecture panoptique et la mise en pratique de régime philadelphien, sorte de première prison moderne. Les cellules gravitent autour d'un bâtiment central où se situent les gardiens. Une seule ouverture zénithale par cellule propice à la méditation et un mur d'enceinte ornementé: voici les éléments architecturaux de la rigueur punitive. Le but est de donner un environnement salubre mais dur, puis des gardiens présents pour enseigner la discipline: «les murs sont terribles et l'homme est bon» (A. Blouet, 1843). Leur rôle est de donner de la douceur à la peine: la peine est la prison, pas les hommes qui s'y trouvent.



Carte postale de philadelphie, John Haviland



Cellule du Eastern State Penitentiary Image Library, 1829

«La prison doit être un microcosme d'une société parfaite, où les individus sont isolés dans leur existence morale, mais où leur réunion s'effectue dans un encadrement hiérarchique strict, sans relation latérale, la communication ne pouvant se faire que dans le sens vertical.»

M.Foucault, 1975, 276

La distinction entre l'homme et son cadre reprend les thèses religieuses qui régissent ces systèmes carcéraux. «Auburn, c'était la société elle-même reconduite dans ses vigueurs essentielles. [...] La vie anéantie et recommencée» (M.Foucault, 1975, 277) par l'arrivée du jour après le gouffre de la solitude, du silence et de la pénombre de la nuit. L'obscurité renvoie directement à l'image de l'enfer, un aperçu qui laisse sa place à l'espoir avec l'arrivée lumineuse du ciel. Le réveil par la pénitence et l'espérance.

Bien entendu, ce système s'est vite transformé face aux différents problèmes qu'il posait. Religieux d'abord, pour savoir si la conversion devait être la pièce principale de la correction, médicaux ensuite - l'isolement rendant complètement fou la plupart des détenus, économiques bien sûr - où est le moindre coût d'une telle démarche? Et architecturaux ou administratifs enfin, questionnant la forme qui garantit la meilleure surveillance.

I.2.b Entreposage: apparition des sous-cultures

Rapport au pouvoir: Bipolaire - pouvoir des gardiens contre les détenus

Fonction principale: Neutralisation

Caractéristiques: Surveillance statique, privilèges, code des détenus

Le logement s'est transformé au cours du XIXe avec des considérations hygiénistes face aux différents problèmes sanitaires - seconde moitié du siècle pour la Suisse (L. Pattaroni et al, 2009, 2): pour la prison, une inertie se constate avec plus d'un siècle de retard. D'un point de vue social, il n'est pas étonnant de voir l'habitat des citoyens libres évoluer plus vite que celui des emprisonnés. D'un point de vue sociétal, cette remarque est importante. Si la prison est un moyen d'inhiber la criminalité, ne doit elle pas être une priorité architecturale pour le gouvernement en place?

Un exemple édifiant de ce retard se situe à nouveau aux Etats Unis avec la mutinerie d'Attica qui a eu un impact médiatique très important. Malgré la relative contemporanéité de l'événement (1971), les revendications des prisonniers nous paraissent anachroniques et indécentes - notamment en terme sanitaire, avec la volonté de se doucher plus d'une fois par semaine et d'avoir plus d'un rouleau de papier toilette par mois. Cette mutinerie, impliquant une prise d'otages et la mort de 39 personnes lors de l'assaut de la police (10 gardiens et 29 prisonniers), met en lumière les conditions scandaleuses de détention de l'époque mais aussi la capacité des prisonniers à se réunir en tant que groupe. Mille trois cent détenus ont ainsi négocié avec la police avant l'assaut afin de faire reconnaître leurs droits et de meilleures conditions de vie.

«Les détenus demandaient alors des douches, des moyens pour étudier, moins de censure sur les courriers et les visites, un salaire minimum, une meilleure nourriture et des meilleurs soins médicaux, le droit de se rassembler à des fins politiques ou religieuses, la liberté de culte, une meilleure formation des gardiens, [...] etc. Ils avaient droit à cette époque à une douche par semaine et un rouleau de papier hygiénique par mois par personne. Une de leurs revendications, la plus simple, était de pouvoir disposer de papier hygiénique à volonté.»

B.Jackson, 1999, 90

Ce regroupement autour d'un intérêt commun atteste d'une sous-culture carcérale¹ (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 35). En effet, il paraît évident qu'un groupe social aussi étendu en nombre et aussi restreint en espace établissent des liens d'appartenance à leurs conditions. Sykes et Messinger (1960) décrivent un code de valeurs qui régit la vie des prisonniers en parallèle du vrai règlement. Ce code des détenus intègre cinq éléments essentiels décrits par M.Vacheret & G. Lemire:

La loyauté entre détenus.

«Il ne faut pas nuire aux intérêts des autres détenus: plus précisément, on ne doit pas trahir ses codétenus auprès des autorités. S'exprime ici la volonté de faire front aux gardiens»

Un sang froid à garder.

«Dans un milieu chargé de frustrations et où les individus peuvent facilement exploser, il devient indispensable de ne pas perdre la tête. Savoir «faire son temps», entre autres choses, c'est éviter de rendre l'incarcération encore plus pénible à soi-même et aux autres.»

L'interdiction de s'entre.exploiter.

«Ce précepte en recouvre plusieurs autres: respecter la parole donnée, ne pas se voler entre détenus, payer ses dettes. Exprimé de façon positive, il représente une valeur de droiture.»

Prouver son courage

et ne jamais faillir dans l'adversité: «devant l'attaque, résister sans jamais demander grâce; ne pas éviter l'affrontement, [...]; bref, être un homme»

«Ne pas frayer avec l'ennemi,

en l'occurrence les gardiens et la direction» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 36).

¹ «Tout groupe social tend à exprimer ses croyances et ses valeurs dans un code. La société le fait, par exemple, dans le Code criminel qui, en proscrivant certains comportements, établit les normes et la conduite de la société» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 35)



Image d'époque d'Attica: September 10, 1971. (AP Photo, File)

Deux modèles expliquent cette sous culture. Le privatif (que nous détaillerons dans la deuxième partie de cet essai) met en avant une situation exceptionnelle par rapport à la vie courante qui explique le comportement des détenus - et ainsi leur code de conduite. Le modèle d'importation considère quant à lui la détention comme épisode de la vie du détenu qui arrive en prison avec un ensemble de comportements pré-existants. «La prison s'inscrit dans une continuité dont elle n'est qu'un moment» (idem, 42) et de fait, le code de la prison se calque sur le code de la délinquance.

Si les premiers modèles d'enfermement préconisaient l'isolement et son lot de problèmes, la mise en commun des détenus a fait apparaître les mécaniques du groupe social. Cette évolution part donc de l'architecture pour modifier le rapport des détenus, entre eux et vis à vis de l'administration.

I.2.c Rééducation: la réinsertion comme vecteur de réussite

Rapport au pouvoir: Tripolaire: gardiens, détenus, éducateurs

Fonction principale: Réhabilitation: modèles médical et de formation

Caractéristiques: Traitement, formation, sentence indéterminée, programmes, éducation

Cette évolution est politique et sociologique. La peine de prison intègre pleinement sa vocation de correction pour désigner la réinsertion sociale comme élément moteur de la détention, et parallèlement la récidive comme outil de notation. L'efficacité de la peine est donc indexée sur le taux de retour en prison de sa population. Cet outil intervient avec la démocratisation de la statistique (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 164) - l'un ne va pas sans l'autre. L'arrivée de nouvelles données a permis la vérification factuelle de l'efficacité de la prison et il a fallu se tourner vers une doctrine qui pouvait être quantifiable: la récidive est toute trouvée.

La peine est donc considérée comme un processus dynamique - à l'inverse des thèses du juste dû. «La longueur de la peine ne doit pas mesurer la «valeur d'échange» de l'infraction, elle doit s'ajuster à la transformation «utile» du détenu au cours de sa condamnation» (M. Foucault, 1875, 283/284). L'analogie au médecin est d'autant plus pertinente dans ce cas précis que ses prescriptions doivent être efficace si le patient ne revient pas pour la même maladie. La prison est utile et fait donc intervenir des professionnels de la question: c'est le début de l'ouverture de la prisons aux éducateurs afin de préparer les détenus à un retour dans la société.

Mais comme toute donnée, l'introduction de la quantification d'un sujet social nourrit des approches donnant différentes conclusions pour la même donnée. P. Combessie (2001) en distingue deux. L'approche classique est la plus évidente et la méthode est simple. En suivant un ensemble de détenus sortant de prisons, le taux de récidive correspond à celui des détenus revenant en prison - le calcul ne comprend pas les condamnés à des amendes ou les autres sanctions. Sur cette base, l'étude

de Philippe Tournier (1996) montre que le détenu type est un «homme jeune, sans conjoint, de nationalité française, auteurs de délits plus que de crimes, ayant déjà séjourné plusieurs fois en prison, et n'ayant pas bénéficié de libération conditionnelle» (P. Combessie, 2001, 101).

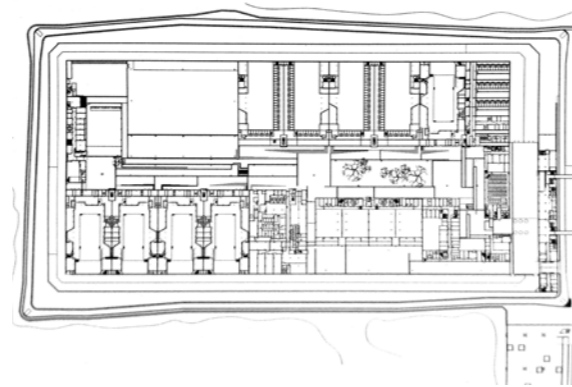
L'approche globale quant à elle distingue trois types de parcours menant à la détention: l'engrenage, la professionnalisation et la chute (G. Chantraine, 2004). La première, «comprend des individus souvent marginaux, dont les comportements posent régulièrement problème, mais qui peuvent s'améliorer» (P. Combessie, 2001, 103). La détention est considérée comme étant une aide ou une neutralisation choc. Le deuxième intègre l'ensemble des délinquants ou criminels qui ont adoptés une entreprise illégale comme modèle de vie, renvoyant souvent à l'image populaire d'une délinquance par choix. Enfin, le troisième relève de «cas exceptionnels, fortuits, qui réunit ceux que rien ne prédisposait apparemment à se comporter comme ils l'ont fait.» (idem). Mais au-delà de ces groupes sociaux se retrouvent toujours une proportion de détenus «irré récupérables» (ibid, 104): ils justifient l'incarcération - «c'est bien fait pour lui», et son échec - de part son renvoi perpétuel en prison. Cette approche pose la question de la modulation de la peine en fonction du contexte global de l'individu. Car si la neutralisation est pertinente pour un cas, elle peut être le début d'une chute pour un autre. Cette remise en perspective du type d'individu ne questionne l'addiction à la statistique et l'outil de notation des prisons qui semblent l'enfermer dans un cercle vicieux d'inefficacité.

I.2.d Diversité: un rapport de force multilatéral

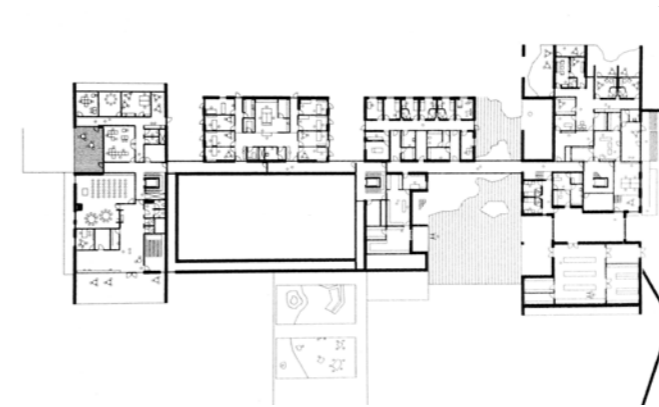
Rapport au pouvoir: Multipolaire: gardiens, détenus, syndicats, cours de justice, législatures, médias

Fonction principale: Prisons ouvertes sur la société

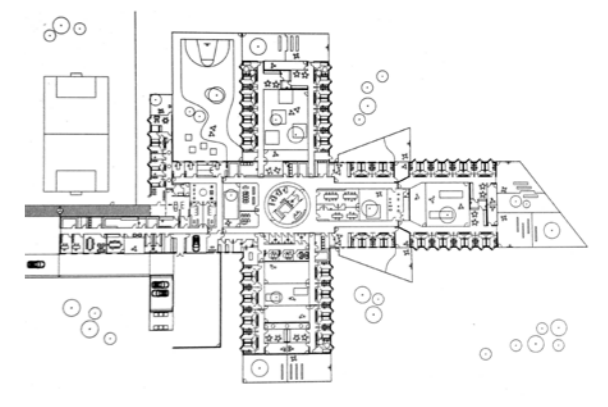
Caractéristiques: Détotalitarisation, perméabilité, diffusion du pouvoir, pluralisme, droits des détenus



AIB Estudi d'Arquitectes, 2012
Plan RDC, Mas d'Enric penitentiary, Tarragona Espagne



Schmidt Hammer Lassen Architects, en cours
Plan RDC, New correctional facility, Nuuk Greenland



Arkis, 2016
Plan RDC, Holmsheidi Prison, Reykjavik Iceland

La mise en place de l'outil statistique a permis de quantifier le risque que représenterait chaque délinquant dans la volonté finale de protéger la société. L'informatisation massive à des fins analytiques gère les masses mais laisse apparaître quelques faiblesses quant à l'individualisation de la peine (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 155) - point essentiel de la stratégie carcérale pour lutter contre la récidive. La prison s'est dès lors ouverte sur l'extérieur et le dialogue traditionnellement bilatéral (détenu-surveillant) s'est polarisé pour améliorer les conditions de détentions désormais médiatisées.

En parallèle d'un élargissement du droit des détenus¹, les prisons se sont modernisées. Le confort croissant des cellules de la prison correspond à l'évolution des conditions de vie globale de la société (P. Combessie, 2006, 62): promouvoir un endroit salubre et respecter les normes progressivement adoptées sont les objectifs des efforts architecturaux.

Cependant, cette mise au norme et les migrations d'établissements vétustes vers des bâtiments flambant neufs nourrissent des réactions contradictoires chez les usagers de la prisons, détenus comme surveillants. Face à la croissance de confort s'oppose la question de l'humanisation de ces établissements. Nous prenons l'analyse de deux prisons suisses par C. Moutandon et B. Crettaz (1981), l'une ancienne et vétuste et l'autre toute neuve. La première, malgré ses insuffisances matérielles et ses espaces exiguës ne semblait pas inopérante, «l'espace restreint faisait en sorte que gardiens et détenus

ne pouvaient éviter d'entrer en contact les uns avec les autres» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 156). À l'inverse, la nouvelle prison prévoyait son cortège de sas, de postes sécurisés et d'espaces tampons entre surveillants et détenus. Seulement deux ans après son ouverture, un ensemble de conflits éclatent pour finir sur une mutinerie en juin 1979. La prison «privilégie souvent une orientation mécaniciste de la gestion de la privation de liberté» (idem, 157) plutôt que de s'orienter vers les rapports humains. L'équilibre de la prison est instable entre humanisation, isolement et sécurisation. Finalement, «cette situation pourrait être source de sensations d'oppression pour les détenus si la qualité architecturale des nouvelles prisons (lumière, propreté et douche en cellule) ne permettait pas de compenser la réduction de liberté» (F. Habouzit, 2018, 99).

* *

¹ Le droit pénitentiaire est une branche de la magistrature. Pour plus de précision sur ce thème précis et complexe dans ses nuances, voir les travaux de l'école de Montréal - notamment Pierre Landreville ou Julie Desrosiers pour n'en nommer que deux.

Ces doctrines et modèles d'enfermement sont à la base de la réflexion pénitentiaire et, selon les époques ou les pays, l'une prend le pas sur l'autre pour évoluer avec la loi et l'opinion publique. Mais dans l'ensemble, la base théorique concernant la prison est la même depuis 200 ans - à en croire le travail comparatif de la littérature du XIXe et sa choquante contemporanéité dans *Surveiller et Punir* (1975) de M. Foucault. À la fin de son ouvrage, il établit les sept maximes de la bonne condition pénitentiaire (M. Foucault, 1975, 314) qui résument les enjeux de ce système:

Principe de correction.

«La détention pénale doit donc avoir pour fonction essentielle la transformation de comportement de l'individu».

Principe de la classification.

«Les détenus doivent être isolés ou du moins répartis selon la gravité pénale de leur acte, mais surtout de leur âge, leurs dispositions, les techniques de correction qu'on entend utiliser à leur égard, les phases de leur transformation».

Principe de la modulation de la peine.

«Les peines, dont le déroulement doit pouvoir se modifier selon l'individualité des détenus, les résultats qu'on obtient, les progrès ou les rechutes».

Principe du travail comme obligation et comme droit.

«Le travail doit être une des pièces essentielles de la transformation et de la socialisation progressive des détenus. [...] Il doit permettre d'apprendre ou de pratiquer un métier, et de donner des ressources au détenu et à sa famille».

Principe de l'éducation pénitentiaire.

«L'éducation du détenu est de la part de la puissance publique à la fois une précaution indispensable dans l'intérêt de la société et une obligation vis-à-vis du détenu».

Principe du contrôle technique de la détention.

«Le régime de la prison doit être, pour une part au moins, contrôlé et pris en charge par un personnel spécialisé possédant les capacités morales et techniques de veiller à la bonne formation des individus». Il discute ici d'un suivi social et médical.

Principe des institutions annexes.

«L'emprisonnement doit être suivi de mesures de contrôle et d'assistance jusqu'à la réadaptation définitive de l'ancien détenu. Il faudrait non seulement le surveiller à sa sortie de prison mais lui prêter appui et secours» (idem, 314/315).

I.3 Un débat toujours renouvelé

Les approches (juridique), politique et architecturale mettent en avant des doctrines et modèles qui évoluent. Lente mais pas immobile, la transformation de notre outil punitif est surtout l'affaire du débat public. La prison rassemble un condensé des problèmes de société tant sur son symbole d'exécution du pouvoir que sur son rôle de mise à l'écart des dangers potentiels. L'intérêt de cette partie n'est pas de rendre compte de l'entière du débat - qui dépasserait les limites de cet essai à considérer la diversité des discours relatifs à la prison, mais bien de brosser un rapide portrait du lien entre prison et société. Mettre l'aboutissement de toutes les dynamiques précédentes dans son contexte social.

«La prison traite ses détenus comme la société traite ses prisons, et réciproquement»

Philippe Combessie, 1996

La prison comme pilier de la démocratie implique une complexité intrinsèque à l'opposition entre rôle escompté et pratique pénale, entre la justice abstraite et la vie bien réelle. Le rapport à l'affect est la source de débats infinis débutés dès la création de la prison, l'exacerbation des sentiments vis à vis d'une situation extra.ordinaire - tristesse accrue, sentiment de vengeance etc. S'est développé alors une vision manichéenne de la prison que nous essayons ici de mettre en opposition, tel les clivages politiques habituels et sa division sociétale quant au rôle principal de l'outil carcéral.

I.3.a L'opinion publique au creux de la vague

L'opinion publique est variable et cyclique. La perception populaire oscille du tout au tout. D'abord, les programmes de démocratisation irritent la société en donnant le sentiment qu'être en prison vaut mieux qu'être pauvre en liberté. À la suite d'événements de rébellion, un rapport d'enquête fait état de la situation carcérale. La prise de conscience est collective et sa médiatisation provoque l'indignation populaire. Les politiques prennent acte de cette contestation et entament des processus de démocratisation de l'outil pénal - la prison bien sûr mais aussi l'ensemble des sanctions punitives. Enfin, le temps érode le souvenir des prisons insalubres et questionne à nouveau la légitimité de telles mesures. Le sentiment que les prisonniers s'en tirent mieux que les honnêtes pauvres refait surface pour les décennies suivantes avant un nouveau mouvement de contestation (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 177).

Notre époque se situe sur cette pente ascendante: les rapports de J-M. Delarue faisant état de prisons délabrées à la fin du siècle dernier ne sont plus d'actualité dans le débat public. L'ethnographie de G. Chantraine (2004) se situe aussi dans cette période révolue, illustrant pourtant avec complexité les trajectoires carcérales et pourrait encore nourrir le débat sur le rôle des outils punitifs. Le climat actuel, ébranlé par la menace terroriste et la sur-médiatisation des faits divers, montre un durcissement radical de la part des français envers les établissements pénitentiaires (sondage Ifop pour la fondation Jean Jaurès, 2018)¹.

Il est étonnant de lier ce sujet si important pour nos sécurités avec les sentiments ou nos impressions. Les réflexions usuelles se rapportent à un imaginaire sociétal en roue libre pour imaginer la réalité pénitentiaire.

¹ Le cycle n'est pas binaire et la majorité de l'opinion n'empêche pas les initiatives populaires cherchant à continuer cette démocratisation de la prison. Les associations tel que l'Observatoire International des Prisons (OIP) ou le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Genepi) montrent un engagement réel et influent. En Suisse, la récente dégradation des bureaux d'architectures participant au concours du centre de détention administrative de Genève montrent un engagement citoyen actif (groupe ACAD le 27 novembre 2018).

En moins de vingt ans:

Sur la question du traitement des détenus, la proportion de français qui pense qu'ils sont trop bien traités montre une hausse de 32%.

Sur le rôle de la prison, la hausse atteint 28% pour ceux qui pensent qu'il faut avant tout priver de liberté. La baisse concernant ceux qui privilégient la préparation à la réinsertion est inversement proportionnelle (-27%).

Sondage Ifop pour la fondation Jean Jaurès en 2018 - comparatif 2000

Cette méconnaissance est la cause d'un lieu d'impensé engendré par la séparation stricte de l'espace juridique et carcéral (A. Chauvenet et ad., 1993, 138). Deux communautés d'arguments s'affrontent, mais «l'insécurité spécifique de cette méconnaissance tient au fait qu'elle maintient en suspens la question de la peur et de son traitement social possible, et qu'en organisant une représentation illisible de la loi, tout en mettant hors la loi certains de ses représentants (les surveillants), elle menace de déchéance l'ensemble de la loi dans sa fonction symbolique» (idem). La méconnaissance est la «jambe de bois» du progrès pénitentiaire.

I.3.b Consensus scientifique pour une situation alarmante

Devant la Roumanie, la Hongrie et la Macédoine, la France est la quatrième au classement des pires prisons d'Europe en terme de surpopulation carcérale.

FranceInfo le 06/02/2018

«Les prisons françaises parmi les plus surpeuplées au monde»

Si une majorité de Français s'accorde à dire que le sort des prisonniers n'est pas satisfaisant - dans un sens ou dans l'autre (Ifop, 2018), la communauté scientifique semble unanime pour dénoncer une situation alarmante (T. Ferry, 2018, 21). Tout le monde s'accorde pour dénoncer l'état des prisons qui engendre plus la récidive que la réhabilitation - malgré les critiques de randomisation de la recherche par la sur-utilisation de la statistique et des études en laboratoire plutôt que de terrains (idem, 37/48).

D'innombrables problèmes sont mis en avant. Une observation sort du lot par son interdépendance avec la quasi intégralité de tous les autres: la surpopulation carcérale - véritable fléau des prisons françaises qui rend la tâche difficile à ses acteurs d'atteindre les objectifs qu'on leur fixe. Cette hausse constante du nombre de détenus nécessite un investissement en nouvelles structures coûteuses et ne permet pas le déroulement de la détention comme elle est prévue. Notons l'accès aux douches, salles de sports ou classes, qui se retrouve restreint du fait du trop grand nombre de détenus par rapport aux capacités des équipements, qui représentent un exemple du quotidien participant à la tension interne des établissements pénitentiaires.

Paradoxalement, le taux d'incarcération est à détacher de celui de la délinquance mais s'explique par des orientations de politiques pénales (OIP, 08/2017). «La pénalisation d'un nombre de plus en plus important de comportements par la création de nouveaux délits¹ [...], le développement de procédures de jugement rapide - comme la comparution

¹ «Racolage passif, mendicité agressive, occupation d'un terrain en réunion, occupation d'un hall d'immeuble, vente à la sauvette ou de maintien irrégulier sur le territoire, correctionnalisation du défaut de permis de conduire ou d'assurance, etc.» OIP, 08/2017

immédiate, qui aboutissent à un taux plus important de condamnation à de l'emprisonnement ferme (environ 70 %), l'allongement de la durée des peines² [...] et l'augmentation récente de la détention provisoire³ (idem) sont quatre mesures majeures qui expliquent en partie la surpopulation carcérale.

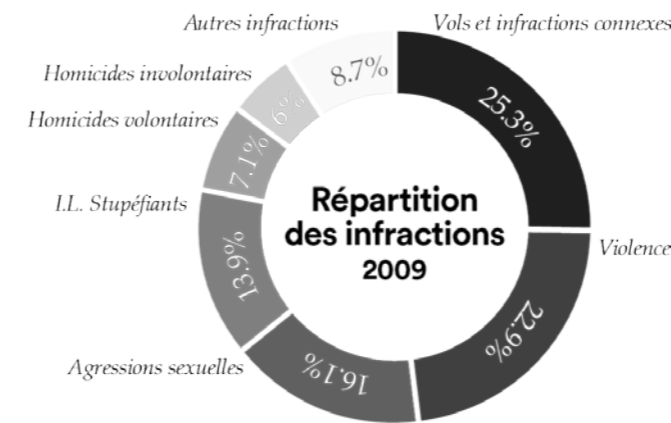
Une première raison est historique: il s'agit d'un «effet pervers de l'abolition de la peine de mort et la multiplication des périodes de sûreté, venant pallier la disparition de la transportation ou des enfermements de neutralisation en hôpitaux psychiatriques» (G. Chantraine, 2004, 125). Cette industrialisation de la captivité se distingue dès lors en deux conceptions distinctes. «L'une, fondée sur l'idée de facteurs criminogènes inhérents à la personne, concluait à la nécessité de la mettre hors d'état de nuire, non seulement le temps de la sanction pénale nécessaire, mais au-delà, tant qu'elle pouvait porter atteinte à la société, sous forme d'enfermement ou de surveillance. L'autre insistait davantage sur les facteurs sociaux de la délinquance, comme jadis, mais désormais aussi sur les faiblesses du système carcéral en termes de réinsertion; soucieuse, par conséquent, de diminuer les taux de récidives simultanément par des dispositifs alternatifs à la prison et par des améliorations apportées à la gestion de celles-ci» (J. Berard & J.-M. Delarue, 2016, 14/16). Partout, la réponse est répressive et nourrit les prisons françaises d'un panel toujours croissant d'individus.

² «Ainsi, de 2002 à 2014, la durée moyenne de détention est passée de 7,9 à 11,5 mois. Les peines purgées en France sont de plus en plus lourdes : en 1980, moins de 6 000 personnes étaient incarcérées pour une peine de 5 ans de prison ou plus, elles étaient près de 14 000 en 2015 (chiffres DAP, 2015)» Idem

³ «Une évolution qui s'explique en partie par l'augmentation du contentieux terroriste mais surtout par la frilosité grandissante des magistrats dans le climat sécuritaire actuel.» Ibid.

En 1955, le nombre de détenus étaient de 20'000 personnes en France. Il a passé la barre des 60'000 en 2006.

P. Combessie, 2009, 30



P. Combessie, 2009, 45

I.3.c Des approches discordantes...

Le débat public ne place pas les recherches concrètes au même niveau que son intuition. Il a toujours été plus facile de confier son avis à un sentiment plutôt qu'à l'observation de la réalité. «Au sein de la société de communication actuelle, les discours ont des conséquences matérielles souvent plus évidentes que les faits mêmes qu'ils cherchent à évoquer» (B. Secchi, 2014, 35). Un consensus scientifique ne suffit pas à convaincre un citoyen non initié - à voir les difficultés du corps scientifique à convaincre des conséquences du réchauffement climatique. D'autant plus dans un contexte d'accès non régulé à l'information qui nous conforte dans nos idées: on écoute un tel plutôt qu'un autre car il est d'accord avec moi, et non parce qu'il est expert sur la question.

Pour schématiser cette situation, on pourrait la simplifier en une interrogation: si les prisons françaises sont tant surpeuplées, faut-il augmenter le nombre de places ou au contraire réduire les condamnations à des peines de prisons fermes? La réponse **politique** lors de l'élection présidentielle française de 2017 respecte le clivage traditionnel: d'un côté, l'encouragement de peines alternatives pour les courtes peines (B. Hamon, J.-L. Mélenchon) et de l'autre, la construction de 40.000 places supplémentaires (M. Le Pen et N. Dupont Aignan).

En deux ans, le nombre de prévenus a augmenté de 17,8% - soit 2'949 personnes en 2017.

Administration pénitentiaire

Ce discours s'appuie depuis des décennies sur l'instance **médiatique**. «Le fait divers criminel, par sa redondance quotidienne, rend acceptable l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société; il raconte au jour le jour une sorte de bataille intérieure contre l'ennemi sans visage» (M. Foucault, 1975, 335). Le délinquant est diffus dans le discours politique et sert à la fois à justifier le durcissement des instances juridiques mais aussi, par l'échec des outils punitifs, la remise en question des conditions de détentions trop clémentes. Les exemples ne manquent pas pour illustrer cette tendance, mais le plus flagrant est sûrement la réaction de N. Sarkozy en 2011 qui a suivi l'emballement politico médiatique de l'affaire Laetitia.¹ Récidiviste, le meurtrier devient rapidement le symbole de l'échec du système pénitentiaire dans le discours présidentiel. Nicolas Sarkozy enchaîne les discours fustigeant l'institution et fournit le terreau d'une réforme pénitentiaire controversée par l'ensemble des professionnels. Qualifiée de populisme pénal à peine dissimulé, cette stature est finalement mise de côté.

Plusieurs champs des sciences humaines ont le même type d'approches discordantes pour aborder le problème carcéral. La plupart des travaux **sociologiques** tentent d'expliquer un rapport de domination complexe souvent biaisé par l'impact du caractère coercitif de l'institution. D'un côté le misérabilisme «réduit l'analyse de la situation aux mécanismes de domination sociale qui la constituent» (G. Chantraine, 2004, 253). De l'autre, le populisme «met l'accent à la fois sur les capacités «héroïques» de résistance des opprimés et sur leurs

¹ Pour plus de détails sur le fait divers et le populisme pénal, voir «Crime à l'écran. Le fait divers criminel à la télévision française, 1950-2010» (Nouveau Monde éditions/INA, 2010)

choix propres, c'est à dire analysables pour eux-mêmes, comme des univers autonomes de significations. Pour prendre l'exemple concret de la drogue en prison, la drogue est au détenu ce que l'opium est au peuple: elle produit l'ordre» (ibid.) et permet de «prolonger, au-delà des contraintes carcérales, un mode de vie choisi, par delà les murs; elle est la preuve des capacités de résistance de l'acteur» (ibid.) selon la seconde. Chaque influence nourrit l'idéal de chaque positionnement sur le sort des prisonniers: ils seraient la conséquence d'une domination sociale ou les seuls maîtres des causes qui les mènent en prison. Il est complexe de se dégager de ce piège méthodologique.

La deuxième approche a largement pris le dessus en **criminologie** à travers les divers courants du XXe siècle. À tel point que l'on pouvait lire ce type de discours mêlant la misogynie de l'époque et la marque du déterminisme social pour justifier les instincts les plus profonds chez C. Lombroso, fondateur de l'école italienne de criminologie: «ne voit-on pas [...] la différence bien marquée qui existe entre la méchanceté de l'homme et celle de la femme? L'homme cherche à détruire son ennemi; la femme cherche à le faire souffrir. Or, toute cette différence naît de la faiblesse de la femme; la cruauté est l'arme défensive et offensive d'un être faible» ((1896) 1991, 99). Longtemps, les théories dominantes se sont fondées sur l'hypothèse que la délinquance serait une donnée ancrée dans la personnalité des hommes et non une conséquence d'un environnement¹. On assimile la criminalisation avec un type de personnes, on condamne le membre d'un groupe social plutôt qu'un individu. En extrapolant cette attitude, «le processus par lequel un individu passe à l'acte les intéresse moins que la personnalité de l'auteur. Ce n'est donc pas l'acte mais la personne qu'ils aiment punir» (T. Ferri, 2018, 49/50). M.Foucault y accole l'invention du concept de délinquance, faisant état «d'une objectivité nouvelle où le criminel relève d'une typologie à la fois naturelle et déviante» (M. Foucault, 1975, 292/297).

¹ Pour avoir un aperçu de cette attitude, lire C. Schrag, *A Preliminary Criminal Typology (1961) et sa typologie de prisonnier-types à la limite de la psychologie de comptoir*.

La déviance, en opposition à la normalité, est synonyme d'une instabilité dangereuse pour la communauté. Le groupe social des délinquants adopte un mode de vie en contradiction avec les intérêts communs de la société qu'ils faut alors mettre à l'écart dans un lieu qu'on leur associe volontiers: la prison.

Cette prise de position idéologique, initiée par des chercheurs pourtant spécialistes du sujet, met en cause la partialité de la **Justice** par son rapport de causalité (G. Chantraine, 2004, 108/109). Déjà à la généralisation de la prison, le système pénal s'est établi par une triple criminalisation des classes les plus pauvres après la Révolution française: la politisation des illégalismes populaires afin de changer le système politique - rendant ainsi légitime la restriction de libertés afin d'asseoir la nouvelle République en construction, le nouveau régime de propriété foncière instaurée par la bourgeoisie profitant de la Révolution et la multiplication des objets de délits autrefois banalisés (M. Foucault, 1975, 318-322). Cette inégalité se cristallise avec la révolution industrielle, lorsque la loi se durcit systématiquement contre les délits de droits communs liés à l'ouvrier voulant se constituer en parti politique (livrets, grèves, coalitions, associations) plutôt que les voleurs notamment. L'hostilité se déplace, s'efface des classes populaires contre les classes plus aisées pour la délinquance (idem, 334). Les théoriciens de «la tolérance zéro, ou, en pratique, de l'intolérance sélective visant à pallier les dommages collatéraux de l'accentuation des inégalités sociales» (G. Chantraine, 2004, 2) sont à mettre dans ce contexte.

1.3.d ... pour une détention paradoxale

Bien loin de son rôle de mettre sur un pied d'égalité les citoyens devant la loi, «(la prison) ne constitue qu'une forme extrême d'une nouvelle forme de domination, bien pointée par la sociologie générale, qui traverse l'ensemble du champ social. Ceux qui disposent de peu de moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence sont également ceux qui sont les plus soumis à cette injonction. L'ironie du sort est que ce processus qui traverse l'ensemble du champ social, et, à ses extrémités, la prison se reproduit à l'intérieur même de la détention» (idem, 255). L'inégalité pointée précédemment pour rentrer en prison, se manifeste donc non seulement en son sein, mais aussi dans la mise à disposition des outils afin de ne pas y revenir.

Par ces approches et ses rôles multiples, la détention ne peut être que le lieu du paradoxe. «Cette critique monotone de la prison, il faut noter qu'elle s'est faite constamment dans deux directions: contre le fait que la prison n'était pas effectivement correctrice, que la technique pénitentiaire y restait à l'état de rudiment; contre le fait qu'en voulant être correctrice, qu'elle y perd sa force de punition, que la vraie technique pénitentiaire, c'est la rigueur, et que la prison est une double erreur économique: directement par le coût intrinsèque de son organisation et indirectement par le coût de la délinquance qu'elle ne réprime pas» (M. Foucault, 1975, 313). La coercition et la rééducation sont deux pratiques antagonistes qui ne peuvent cohabiter. L'établissement coercitif a pour but principal de prévenir le désordre, sécuriser, restreindre pour contrôler. Il contient et multiplie l'aseptisation des spatialités afin de prévenir la violence manifeste (évasions et mutineries notamment). À l'inverse, l'établissement normatif doit laisser les libertés s'exprimer. Il contrôle mais n'impose pas l'ordre: il intègre le système démocratique pour préparer la sortie du détenu. Cette opposition est la même que le totalitarisme que l'on oppose au démocratique: «Le désordre qui peut régner dans ce type d'établissement n'apparaîtra anormal que par rapport à l'établissement coercitif» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 138).

La coercition ne serait pas si antinomique de la correction si elle n'invoquait pas la violence dans son processus. Nous l'avons dit précédemment, la peine de prison n'est pas qu'une restriction spatiale pendant un temps donné. Elle implique un ensemble de privations que nous détaillerons plus tard, mais qui indiquent un «supplément de peine» (T. Hobbes, 2000, 463/466) non prévue par l'instance judiciaire mais infligée par l'institution pénitentiaire. Il existe une distinction entre une peine qui vise à redresser un détenu et un acte d'hostilité qui ne sert qu'à la destruction: peine corporelle, pécuniaire et diffamante (idem). Cette destruction perdure en dehors des murs avec le casier judiciaire, entravant la possibilité des détenus de se réinsérer dans la société après la dette qu'ils sont censés avoir réglée.

1.3.e De la morale au sentiment

La sanction est donc le lien qui unit l'instance morale et abstraite de la justice avec la peine physique et concrète de l'emprisonnement: elle se définit comme la «conséquence juridique du non-respect d'une règle de droit» (Larousse, 2018). Cette filiation est devenue évidente lorsque le châtement corporel n'a plus trouvé sa justification dans la vocation morale de la Justice (M.Foucault, 1975, 267). La sanction doit servir la société avant toute chose. Le condamné doit être châtié et non battu, réprimé plutôt que frappé. À partir de là, la société a toujours nourri un fantasme sur l'outil de punition afin de justifier ses pulsions qu'elle n'assouvit pas par la justice. La subjectivité de la peine subie nourrit un éternel débat sur la corrélation entre la peine de l'individu et son acte répréhensible. Même dans les cas où l'infraction est assumée, la justice a bien du mal à appliquer une peine juste qui satisfasse à la fois le besoin de punir, l'effort de corriger et le service de rendre justice à la victime.

Prenons le cas extrême de Sean Sellers en 1999, condamné à mort à 16 ans pour triple meurtre (dont sa mère et son beau père) en Oklahoma (EU)¹. Coupable perturbé psychologiquement et sans remord, il a une illumination en prison et sort de sa spirale morbide. Il commence alors à entretenir des correspondances avec des adolescents comme lui, conseille la voie religieuse et prêche l'apaisement auprès de ces jeunes. Il essaie dès lors de révoquer sa condamnation à mort en prison à perpétuité. Il affirme vouloir passer sa vie à aider pour rendre sa condamnation utile et se faire pardonner ses péchés auprès de Dieu. Après avoir passé une moitié de sa vie en prison, il est exécuté à l'âge de 29 ans.

Dans son reportage (2011), David André décrit l'univers gravitant autour de cette affaire. Il ne prend pas parti sur les faits - savoir ou non si son acte mérite la mort, mais laisse parler l'entourage du prisonnier et des victimes. Le constat est commun et un sentiment d'injustice traverse l'ensemble des discussions. Il questionne ainsi l'utilité de la peine de mort à travers les témoignages des défenseurs de sa mise à mort. «La seule chose qui me traverse encore l'esprit, c'est le vide laissé par l'absence de mon père» (D. André, 2011, 47'40) dit le fils d'une victime qui se réjouissait de l'exécution dix ans plus tôt. Le sentiment d'un mort pour rien, qui attriste les uns et ne rend pas justice aux autres. La justice ne peut pas se substituer à nos passions.



D. André, 2011

Image de Sean Sellers au début de sa détention

¹ Cette affaire est finement décrite par David André dans son reportage *Une peine infinie* (Prix Albert Londres 2011). Le reportage s'articule en deux temps, rencontrant le condamné et son entourage juste avant son exécution puis 10 ans après. Il rend ainsi compte des conséquences au long terme d'une telle condamnation sur les acteurs de l'affaire.

Et c'est pourtant ce qu'on lui demande de faire à travers la sanction punitive. Les peines de prison varient en fonction des époques pour s'adapter à la sensibilité populaire et répondre à la demande répressive du pouvoir en place. Pour s'en convaincre, nous nous tournons de nouveau vers les Etats Unis. Leur système judiciaire se rapproche de la doctrine du Juste dû et son application rigoureuse prend des proportions spectaculaires. La «guerre contre la drogue» amorcée par Nixon dès les années 1970 puis amplifiée les décennies suivantes (L. Astorga, 1/2004, 49-65) a permis l'entrée en vigueur des lois réprimant les toxicomanes aussi bien que les trafiquants de drogues - instaurant des peines de prison minimales incompressibles pour les deux types de délit. Plus récemment, 25 % des prisonniers du pays l'étaient pour trafic ou consommation de drogue en 2004 contre 55% en 2009 (N. Bacharan, 2005, 79). Ce n'est qu'en 2010 que B. Obama assouplit la loi concernant les condamnations pour trafic de drogue face à l'échec de cette «War on drugs» amorcée 40 ans plus tôt. Plusieurs facteurs sont mis en avant²: l'inefficacité de la réponse répressive pour inhiber le trafic international de drogue, l'explosion des délinquants liés aux stupéfiants dans les prisons et la surreprésentation des classes les plus pauvres suite à la condamnation des consommateurs.

² «The global war on drugs has failed, with devastating consequences for individuals and societies around the world. Fifty years after the initiation of the UN Single Convention on Narcotic Drugs, and years after President Nixon launched the US government's war on drugs, fundamental reforms in national and global drug control policies are urgently needed.» (Global Commission on Drug Policy, 2011, 24)

Autre évolution à prendre en compte, celle de la sensibilité populaire. «La place grandissante des victimes tout au long du processus pénal est un symptôme d'une mutation sociale majeure qu J-M. Chaumont (2000, 180), à partir d'une analyse historique de l'évolution du statut des victimes de la Shoah puis d'un élargissement de la réflexion au champ des crimes privés met en question: «comment est on passé en quelques décennies, du point de vue des sensibilités morales collectives, d'une conception méritocratique (il est juste d'être rétribué pour ce que l'on fait) à une conception victimaire (il est juste d'être récompensé pour ce que l'on subit) de la justice?» (G. Chantraine, 2004, note 125). Ce questionnement fait écho à la «nouvelle surcharge symbolique du système pénal» (idem, 125) qui ordonne des peines souvent exemplaires qui ne s'adressent pas uniquement au condamné mais aussi au public. La personnalisation de la peine se cristallise notamment pour les crimes à caractère sexuel ou envers les enfants.

La médiatisation de ces drames et l'implication populaire invoquent la perception tant elles font intervenir la vengeance et son champ lexical. La revanche du peuple est un thème récurrent dans les fictions d'anticipations *Black Mirror* (C. Brooker & C. Tibbets, 2013, 2 et 4), concrétisé par le châtement corporel et psychologique ou la mise en scène de l'isolement social. La peine de prison est donc ambiguë: elle a pour vocation de remplacer les châtements corporels ancestraux pour mettre en application une justice morale mais se manifeste comme vengeance de la chair. Étonnamment, la détention dans les romans d'*Harry Potter* (J. K. Rowling, 1999) illustre avec force la détention idéale selon les partisans du châtement: un établissement coercitif où les prisonniers sont contraints de n'avoir que des visions tristes et douloureuses à longueur de journée. T. Ferry évoque la volonté morbide de la part des citoyens d'infliger la punition à autrui comme apaisement personnel en transposant la peur de leur monstruosité propre au condamné. Il décrit ainsi le «principe du châtement, de la volonté de faire mal et de l'injustice humaine. C'est pourquoi [...] ce n'est pas la justice qui crée l'insécurité, mais bel et bien la sécurité qui crée l'injustice» (2018, 57). La désignation d'un ennemi commun permet de maintenir la conscience commune intacte, la prison de la venger au nom de tous (G. Chantraine, 2004, 249).

«On mettrait bien du temps à devenir misanthrope si l'on se tenait à l'observation d'autrui. C'est en notant ses propres faiblesses qu'on arrive à plaindre ou à mépriser l'homme. L'humanité dont on se détourne alors est celle qu'on a découverte au fond de soi»

H. Bergson, 1992, 4

«Quand la force d'une âme expansive m'identifie avec mon semblable, et que je me sens pour ainsi dire en lui, c'est pour ne pas souffrir que je ne veux qu'il souffre; je m'intéresse à lui pour l'amour de moi [...] L'amour des hommes dérivé de l'amour de soi est le principe de la justice humaine»

J-J. Rousseau, (1762) 1992, note 278/279



C. Brooker & C. Tibbets, 2013, 2:2

La scène du défilé purgatoire de l'épisode de *La Chasse*

Pour conclure, disons que le système juridique tient compte de l'évolution morale dans la société, mais en appliquant sa contraposée: il ne modifie pas sa vision morale de la sanction, mais seulement la distribution de quantum de souffrance pour l'ajuster à la nouvelle pondération de normes. Par exemple, «plus on valorise les animaux, plus sévèrement on doit réprimer celui qui les maltraite» (A.P. Pires, 2002). De sa fonction juste et morale, la punition se déplace vers le sensationnalisme et la vengeance.

*** La part d'ombre des démocraties

L'outil carcéral multiplie les rôles et définitions que la société lui appose, depuis sa création, sa lente évolution pour finir sur sa tendance récemment assumée à promouvoir une opportunité vengeresse. Mais au-delà de ces diverses fonctions légitimes au sein du débat citoyen, un ensemble sous-jacent rend la punition carcérale indéfendable aux yeux de la morale et de la justice.

Un premier point serait la détention préventive. Véritable dilemme éthique, elle détruit la présomption d'innocence au mépris d'un des piliers de notre justice. Ce ne serait pas si polémique si son ampleur ne dépassait pas l'entendement: au 1er janvier 2017, 19'498 personnes sont incarcérées sans avoir été jugées, soit 28,5% des détenus (J-B. Jacquin, 2017). Le sujet est tout de même à manier avec précaution tant il oppose frontalement la liberté individuelle à la sécurité collective; de même pour l'existence du casier judiciaire qui remet en question l'effectivité de la peine de prison comme dette versée à la société pour avoir commis une faute. Le débat nous semble cependant toujours d'actualité.

«Alors qu'ils n'ont rien fait de dommageable à l'égard de la société qui puisse, quand même sentir que, le coeur léger, on peut infliger un tel traitement. Alors je sais bien que vous êtes dans des contradictions, mais voyez, quelque chose me choque: c'est qu'on puisse recommander la prison uniquement pour permettre à une mesure administrative d'aller jusqu'à son terme. Il ne s'agit plus de rendre la justice, il s'agit de permettre à l'autorité de police, à l'autorité administrative de faire en sorte qu'il puisse exécuter une mesure de reconduite à la frontière, une mesure d'éloignement, et on se sert de la prison comme sanction prononcée par un juge pour cela.»

F. Chilowicz, 2006, 8'00 - 9'35
L'avocat d'un prévenu pour vol de clef usb déclare à la cour

L'aberration consensuelle vient d'ailleurs et il rejoint les remarques sur la criminalisation des classes les plus pauvres dès l'apparition de la prison. Nous parlons ici de l'enfermement comme fin administrative, qui met les magistrats au pied du mur et nous autres citoyens dans un malaise démocratique. Que ce soit pour les étrangers en situation irrégulière à qui la prison devient le moyen de les expulser (encart, F. Chilowicz, 2006, 8'00 - 9'35) ou les plus pauvres à qui la prison est, par sa neutralisation temporaire, une véritable alternative à l'embauche (G. Chantraine, 2004, 76). Elle devient «une manière de canaliser et de neutraliser une partie de la population dont on n'a plus besoin dans la production, et qu'on ne peut pas remettre au travail, parce qu'il n'y en a plus» (Z. Bauman, 1999, 166). Dans la même lignée, la différence de régime pénal entre classes élevées et les classes populaires se concrétise dans l'opposition de stature face à l'effraction. Ce constat se fonde sur la plus grande clémence de la justice pour les individus les plus puissants alors que l'infraction est par essence plus grave - en prenant l'exemple du vol sans effraction répétée par rapport au détournement de fond notamment (T. Ferry, 2018, 64). Cependant, le pouvoir, les influences ou privilèges de certains nourrissent un sentiment d'impunité qui est à bien différencier de l'espoir de ne pas être pris: si la première posture entend se substituer à la justice, la deuxième tente d'y échapper. Et d'un point de vue moral, le premier est à punir plus sévèrement que l'autre (T. Hobbes, 2000, 463/466); dans la réalité, l'inverse est bien souvent observé.¹

Enfin, notre dernière aberration consensuelle porte sur l'indépendance de l'outil pénitentiaire vis à vis de la justice. La prison est un mécanisme autonome, possédant ses outils décisionnels internes - tel que le juge d'application des peines qui s'occupe du déroulement de la détention chez les détenus. Imaginons cette situation dans la vie courante: le docteur nous diagnostique une maladie et prescrit le remède qui lui semble adéquat, mais c'est finalement le pharmacien qui décide du traitement. Cette souveraineté dissociée de la justice est venue remplacer l'arbitraire de la justice royale sous l'ancien régime (M. Foucault, 1975, 285/287). La part d'ombre réside dans ce transfert de responsabilité entre une entité démocratique et son outil autonome. Finalement, l'animosité populaire que suscite le débat sur la punition sociale s'arrête aux portes de la prison. La longueur de la peine peut encore susciter la discussion mais une fois à l'intérieur, notre vision se trouble pour ne voir qu'une ombre au beau tableau de nos justices modernes.

1 Pour illustrer ce propos, citons seulement certains leaders de la classe politique qui, bien au-delà des clivages habituels, se retrouvent régulièrement associés à des infractions financières de grande ampleur et qui échappent systématiquement à la prison. J. Cahuzac (PS) et A. Juppé (LR) pour ne citer que deux condamnés, J.-L. Mélenchon (D), M. Le Pen (RN) ou F. Fillon (LR) pour citer les prévenus concourant pour la présidence en 2017.

Chapitre II

La détention comme privations du corps

«Notons d'ores et déjà que, d'une part, subir une peine ou faire sa peine renvoie à l'épreuve d'une souffrance, compte tenu du fait que la sanction pénale s'attache d'abord à faire souffrir, à faire mal, sans quoi il n'y aurait pas de sanction; et que, d'autre part, la notion de souffrance concerne l'affection du corps en général, par opposition à celle de douleur qui exprime un mal plus localisable» (T. Ferri, 2013, 33). Le corps dans son ensemble se matérialise par l'expérience de la chair, qui «est ici à entendre au sens phénoménologique, puisque le corps n'est pas un objet du monde comme les autres objets matériels, mais qu'il est un objet en tant qu'il est mien. C'est ce corps-là, puni par des sanctions d'enfermement, qui intéresse notre propos ici» (idem). Au-delà du corps peut-être, la privation concerne notre identité en affectant l'intégralité de nos manières de vivre. La prison est une forme radicale de notre milieu de vie, littéralement ou par extension.

Car bien loin de ses objectifs affichés de réinsertion, la peine de prison est un générateur de récidive à travers un ensemble de restrictions physiques et psychologiques. Elle conduit par là au marquage permanent et la distanciation de l'individu avec la cité, faisant traverser la peine des murs d'enceinte de la prison. Et au-delà de ce que l'on associe à la peine finale de l'incarcération, elle enclenche un ensemble de privations bien plus diverses que la seule privation de temps (longueur de la peine) et d'espace (telle ou telle prison). L'analyse du modèle privatif de la prison est maintenant détaillé ; celui d'une quintuple sanction, économique, sexuelle, sécuritaire, spatio temporelle et finalement d'autonomie (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 39/42).



E. Delacroix, 1822

Mise en scène de Dante et Virgile naviguant au cinquième cercle de l'Enfer qui, par leur rôle de spectateur face au combat des damnés, sont au coeur de la violence sans y participer.

Les privations analysées sont de diverses natures. L'ordre choisi espère opérer une progression, tant sur la violence que sur la concrétisation spatiale qu'elles induisent. Du plus abstrait au plus palpable, ou du manifeste au sous jacent, la privation économique comme point de départ et l'autonomie comme finalité semblent montrer le chemin logique pour mesurer l'ampleur des sacrifices de l'incarcération.

II.1 Économique: un isolement en cercle vicieux

La privation économique n'est pas la première à laquelle on pense en envisageant l'emprisonnement, mais elle est la plus évidente. Enfermer, c'est être retiré d'un environnement initial (familial, professionnel, ...) pour contraindre l'individu à un autre plus restreint. Dans notre contexte, l'environnement originel nécessite un revenu pécuniaire - qu'il soit légal, illégal, venant de l'État ou d'ailleurs: nos vies se fondent sur la nécessité de gagner de l'argent régulièrement. Son arrêt brutal pour une durée indéterminée implique non seulement la mise en place d'un système alternatif au sein de la prison, mais aussi le transfert des difficultés financières engendrées par ce manque à gagner à l'entourage du détenu. Mais cette relégation au rang de boulet financier remet en cause la définition propre que se donne l'individu incarcéré, amputé de sa fonction moderne fondamentale.

II.1.a. L'amputation de l'Homme Moderne

Les définitions de l'homme moderne sont nombreuses, dynamiques et complexes si l'on observe la littérature abondante sur le sujet. Tentons notre chance. L'homme moderne se définit par un détachement des structures primaires (la famille) en créant des structures sociales secondaires (le travail notamment) qui viennent combler cette baisse en rapport social. Ce déplacement marque une organisation anthropologique dynamique, instable, évoluant fortement au cours de la vie des individus - au contraire de la structure familiale qui fait preuve de stabilité. La mutation s'opère dans ces relations sociales et ainsi au sein de villes en transition, désormais définies par les flux qu'elles engendrent plutôt que leurs essences particulières. L'homme moderne se définit dans ce contexte, par son activité, sa liberté mais surtout par son utilité au sein de ces connections mouvantes. (J. Robinson, 2006, Urban Modernity & the primitive).

L'argent donc, indicateur essentiel à la construction de sa place au sein de cet environnement, se tarit à son arrivée en prison. Il s'agit d'un microcosme auquel sa liberté de consommer est dirigée: la consommation comme expression du soi moderne est ainsi canalisée par l'institution. Le détenu n'est bien sûr pas livré à lui-même comme il le serait dans la société s'il se voyait dépouillé de tout moyen de subsistance. Il est «évidemment logé, nourri et habillé, de sorte que ses besoins essentiels soient satisfaits. Mais, à son admission, il se voit dépouillé de ses effets personnels, qu'il essaiera progressivement de récupérer durant son incarcération. Produit d'une société de consommation, il ne dispose plus que du strict nécessaire, il doit faire son deuil de multiples objets de luxe qui faisaient partie de son univers quotidien à l'extérieur» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 39 reprenant Sykes, 1958). L'homme réduit à la possession du strict nécessaire, c'est sa liberté de consommateur qu'on lui entrave.

«Je vais pas finir SDF à la gare en train de picoler du rouge et tout , non (ton de dégoût). C'est pour ça, je ne sais pas qu'est ce qu'il va se passer. C'est le destin»

G. Chantraine, 2004, 75

Témoignage d'engrenage

Mais à bien observer les témoignages de prisonniers, la privation est plus profonde que cette relégation de la condition d'homme moderne. En distinguant plusieurs chemins qui mènent à l'incarcération, G. Chantraine (2004) dégage une relation à l'argent qui est associée à l'identité des détenus tant elle est majoritairement la cause de l'incarcération. L'engrenage tout d'abord (19/78) est souvent lié à la



B.De Palma, 1983

Le personnage de Tony Montana (Al Pacino) avant la chute de son empire

petite délinquance, la consommation puis le trafic de drogue. Il parle alors d'une délinquance de subsistance (vols et cambriolages notamment). Au contraire, la professionnalisation (79/132) fait intervenir une organisation et une prise de risque beaucoup plus grande: il s'agit de l'image du prisonnier type que l'on se fait de la plupart des détenus. Dans les deux cas, la relation à l'argent est quasi obsessionnelle pour décrire les conditions d'une bonne et d'une mauvaise vie. La condition du clochard est haïe (G. Chantraine, 2004, 75), jusqu'à préférer «être incarcéré qu'être fauché» (Ninho, 2017, 14). À l'inverse, le code classique de la délinquance encense l'argent facile né d'une entreprise illégale malgré son risque d'incarcération ou de mort: l'American Dream de Tony Montana (B. De Palma, 1983) est un pilier de la culture délinquante. En prison, les témoignages font état d'une éphémère vie idéale rattrapée par la réalité. La balance entre les deux est souvent relative au parcours du détenu, notamment son âge qui atteste d'une fougue ou d'une volonté de se ranger quitte à abandonner ses rêves punissables. Paul illustre cette ambivalence avec force: «Pour avoir tout ce que j'ai, il aurait fallu travailler 40 ans. Voilà (rires). J'ai pris de l'avance / ... Elle vaut la prison, l'avance...? / Non, elle vaut pas mes années de prison. Parce que la liberté n'a pas de prix.» (G. Chantraine, 2004, 101).

«J'avais la vie de château
Des femmes et des Veuve Clicquot, des Mercos
Que du boulot, coincé le jackpot au casino
J'avais des virées en bateau, du caviar dans un seau
Des limos avec chauffeur, pas question de rouler en Twingo
J'avais la vie de château
Des femmes et des Veuve Clicquot, des Mercos
Sapé Hugo pour les noubas à Rio
J'avais aller plus haut, toucher l'Olympe, finir au
Panthéon
J'avais la vie de château, j'n'ai eu que le donjon»

Shurik'n, 1998, 6

Récit de professionnalisation sur un cambriolage qui a mal tourné où est décrit l'attente du prisonnier avant sa mise à mort

II.1.b Contrainte, négociation et don-contre-don

«Affirmer que les détenus n'ont pas de droits, mais seulement des privilèges, est un lieu commun en prison. Cette distinction, fondamentale, rappelle au détenu que rien n'est acquis et que tout est incertain, puisque toute chose est à la discrétion des décideurs.»

M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 84

Dans la conception générale de la prison, l'argent ne représente qu'une petite partie des échanges symbolisés par la cantine qui est apparue dans les prisons françaises - nous verrons plus tard son impact non négligeable sur le quotidien des détenus. Tout ce qui ne relève pas de cette sorte d'épicerie relève de rapports sociaux complexes que nous essayons ici de détricoter. Nous nous appuyons ici sur la fine analyse de G. Benguigui qui décompose les dynamiques d'échanges selon trois systèmes perméables les uns aux autres: la contrainte, la négociation et, plus subtilement, le don-contre-don (G. Benguigui, 1997).

La contrainte.

Il s'agit de l'échange coercitif, souvent accepté par les détenus tel quel pour des causes hiérarchiques mais l'on applique la force quand elle est refusée - le surveillant peut tirer sur un détenu tentant de s'échapper (peu importe la gravité de son incarcération) ou ne pas regagner sa cellule peut entraîner un passage au tribunal disciplinaire par exemple. «De fait la coercition de ces situations extrêmes est le moment d'effondrement du lien social où ne subsiste que la force pure» (idem, 4). Ce type d'évènement ne relève que de la situation extrême.

La négociation.

La coopération entre détenus-surveillants se déroule selon des échanges de bons procédés: la paix sociale (maintien de l'ordre) contre l'amélioration des conditions individuelles, ayant comme production la conservation mais aussi leur correction au long terme. Cette coopération, paradoxale d'un point de vue extérieur, est surtout moteur d'un quotidien le moins difficile possible: on peut résumer ce climat par une sorte de «paix armée», ou «ordre négocié». Il s'agit d'un «état d'équilibre de la régulation conjointe» (idem,5).

La prison «est un instrument au service de l'institution judiciaire. Elle est un outil d'application d'une politique définie ailleurs, elle est hétéronome» (idem). De fait, la situation des gardiens est paradoxale face à l'utilisation de la négociation. L'aspect bureaucratique d'une part recherche la «pérennité d'un état des choses» (idem, 6): la détention est abordée comme un long fleuve tranquille, sorte de flux homogène et monotone. D'autre part, sa fonction policière vise à gérer les imprévus du quotidien et nécessite la transgression d'un ensemble de règle - le règlement n'est alors plus adapté à la situation: la négociation est nécessaire mais illicite à la vue de la hiérarchie bureaucratique et illégale selon le code de procédure pénale.

«Il est interdit aux agents des services extérieurs de l'administration pénitentiaire et aux personnes ayant accès dans la détention de [...] recevoir des détenus ou des personnes agissant pour eux aucun don ou avantage quelconque»

Article D.220 du code pénal

«Tous dons, échanges, trafics, tractations, paris et toutes communications clandestines ou en langage conventionnel sont interdits entre détenus»

Article D. 246 du code pénal

«De même la nature de la guerre consiste non point dans le fait d'en venir aux mains mais en une disposition avérée telle durant tout le temps qu'il n'y a pas assurance du contraire. Le reste du temps est ce que l'on nomme habituellement la Paix»

Hobbes, (1651) 2000, pt. I chap. 13

Le don-contre-don.

Si le don est classiquement associé à la négociation et cela même dans les attitudes apparemment désintéressés¹, le don-contre-don dans l'enceinte de la prison se démarque par son apport bilatéral de liberté personnelle. On considère par exemple l'échange de parole comme une générosité de par l'atmosphère d'un lieu hors du commun (de contrainte et de violence) qui n'invite pas à l'échange en règle générale. À travers l'humour, la prise de parole ou les small talks, les surveillants offrent un intérêt libérateur au détenu. Par cette attitude, la fonction thérapeutique du surveillant-éducateur apparaît à travers la sensibilité quant au sort du détenu. Il offre un don gratuit, spontané et sans arrière pensée, mais surtout «sans certitude de retour en vue de nourrir le lien social» (idem, 7/9 en citant J. Godbout et A. Caillé, 1992). Il correspond simplement «au respect d'une norme morale, une norme de réciprocité» (G. Benguigui, 1997, 12) qu'il s'agit d'engager d'un côté ou de l'autre, surmontant le risque du non retour. Mais devant une situation quotidienne de face à face entre un détenu isolé et un surveillant souvent solitaire, il n'y a que deux attitudes qui s'offrent à eux: la méfiance (entraînant l'escalade des conflits) ou le dialogue (négociation ou don-contre-don). Et dans un but de paix sociale, le dialogue sans «médiation matérielle ou morale, c'est à dire ni technique ni légale» (idem,12) est préférée à la mise à distance.

¹ Pour cela, voir «Essai sur le don» (Marcel Mauss, 1966) qui décrit le don comme une action impliquant l'attente implicite d'un retour sur investissement.

La violence est néanmoins sous jacente à la détention et s'exerce sur l'ensemble des relations. Le don-contre-don ou donner-accepter/recevoir-rendre est un moyen de neutraliser pendant un temps les problèmes de pouvoir, cristallisant ainsi l'opposition entre les deux parties - mais sans tout du moins s'envenimer. C'est ici que l'on comprend que la prison n'est pas une micro-société: l'opposition fondamentale entre dominant-dominé interdit l'existence d'un pacte social originel¹. Le don n'est permis que par une trêve initiale entre les deux camps (G. Benguigui, 1997, 10/11). Dans des cas plus rares, le don est refusé quitte à déclencher une fracture dans la relation surveillant-détenu. Pour diverses raisons: l'orgueil, la dignité, le besoin de mettre une distance à la relation surveillant-détenu ou le sentiment de se faire imposer quelque chose et donc de subir encore une domination (idem, 13). A l'inverse, depuis l'administration pénitentiaire, la trop grande proximité est un risque menant à de possibles chantages ou corruptions. Dans le processus de négociation ou de don-contre-don, on considère le détenu comme le surveillant, en tant que deux hommes, deux individus agissant pour eux même dans leur subjectivité. Le paradoxe carcéral s'exprime ici avec force au coeur de relations sociales: le code de procédure pénale met en opposition l'attitude préconisée pour le surveillant (ne devant jamais accepter un don ou considérer le détenu comme un autre individu subjectif) et les mécaniques humaines de pacification sociale qui régissent la prison (norme de réciprocité et dialogue). Les gradés ont donc pour mission de surveiller les surveillants pour contenir ce type de relation qui s'entretient pas à pas, au quotidien tout au long de la détention. Au sein même de l'autorité donc, la règle et la contrainte deviennent la source du désordre pour certains alors que le risque réside dans les mécanismes de pacification pour d'autres (G. Benguigui, 1997, 13).

Finalement, l'ensemble des mécanismes sociaux nous montrent deux choses. Que d'une part et contre tout préjugé, la relation entre détenu et surveillant est le fondement du système social interne d'échange immatériel. Il se manifeste par différentes interactions mais nourrissent la même ambivalence du métier de surveillant, tenu entre la violence des détenus et la coercition administrative.

1 Au sens de J-J. Rousseau, *Du contrat social*, 1762

Mais d'autre part - et c'est bien notre sujet, que l'ensemble de ce système de compensation est fondé sur le privilège et l'arbitraire qui renforcent de fait le caractère total de cette organisation. Il «apparaît ainsi comme une recette où les divers ingrédients doivent être mélangés dans des proportions précises : règles innombrables, tolérances nombreuses, mais ne dépassant pas un certain seuil, punitions rares. C'est dans le cadre de ce système que la relation entre gardiens et détenus s'établit véritablement. Si les éléments précédents de l'analyse de l'institution totale avaient mis en relief l'existence de deux univers parallèles et de caractéristiques communes à ces deux univers, c'est le système de privilèges qui permet de comprendre le modus vivendi et la structure des relations qui s'établissent. Sans système de privilèges, l'institution totale n'existerait tout simplement pas» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 84/85).

II.1.c Un système pas si hermétique

L'incarcération est synonyme d'interruption temporaire de génération de revenus et le départ d'un nouveau système fondé sur le privilège et l'arbitraire. Mais il serait bien naïf de penser que le rapport à l'argent se retrouve pour autant exclu de la vie carcérale. Il constitue un élément fondamental de la détention pour tout un ensemble de biens - cigarettes, drogues légales ou non, nourriture manufacturée (G.Chantraine, 2004, 243/245). Il se fonde sur l'aide extérieure par l'envoi de mandats cash, cet argent de poche expédié par l'environnement proche des détenus.

«Si t'as pas de mandat, tu peux pas la faire bien, ta détention. Parce qu'en prison, tout s'achète. Si t'as rien, ça sert à rien. C'est comme dans la société, t'as pas d'argent, t'as rien.»

G. Chantraine, 2004, 243
Récit de Paul

Nous parlons d'élément majeur car même si les produits sont restreints par l'institution, il les renvoie à leur condition de consommateur - et comme nous avons vu plus tôt, à leur liberté d'homme moderne encore intégré à la société. Cette émancipation de la coercition même partielle permet de «réduire l'emprise carcérale qui pèse sur lui» (idem, 243). Il retrouve partiellement le moyen de s'exprimer et combat par là «l'impact dépersonnalisant de l'institution» (idem, 244). Pour résumer, on pourrait dire que «c'est une des libertés qui leur reste» (Seyler, 1988, 141). Ce n'est donc pas étonnant de constater que ce système se retrouve au coeur des relations entre détenus. Le don-contre-don est la possibilité d'offrir un petit quelque chose, une générosité entre amis ou, pour les nouveaux arrivants bien souvent dépourvus de monnaie d'échange, il représente un moyen de fonder une relation entre prisonniers. La drogue par exemple est un facteur social permettant le rapprochement de détenus ayant une addiction en commun et le moyen d'affirmer son propre soi à travers un usage qui comporte un risque¹.

Mais le point commun à tous ces échanges internes est sa dépendance à l'aide extérieure et décrit par là une ambiguïté dans les rapports entre intérieur et extérieur. L'ambivalence «réconfort/humiliation et soutien/appauvrissement marquent l'entremêlement des ressorts matériels et symboliques de l'aide, qui vient, dans un même geste, signifier le lien social et le rendre problématique» (idem, 243). En effet, la honte du détenu dépendant de sa famille le renvoie à sa condition et le place en tant qu'acteur de l'appauvrissement de sa famille. D'un côté, il ne rapporte plus d'argent au foyer mais devient aussi une source de dépense pour elle. Cette honte se heurte à son besoin de soutien - tant humain que financier. D'un autre côté, il replace les inégalités sociales au coeur des relations entre les détenus: le manque de mandat cash reflète une pauvreté ou un isolement extérieur qui se

1 Rappelons le débat esquissé plus haut sur la place de la drogue au sein de la prison qui ne fait pas consensus auprès des multiples observateurs. Concernant le cannabis ou les opioïdes médicaux entrant illégalement, il font preuve d'une certaine souplesse de la part des gardiens pour maintenir la paix sociale et fait office d'anesthésiant aux conflits internes à la prison - en terme d'addiction personnel ou de coercition générale.

retranscrit en prison. La possibilité de cantiner au contraire a donc permis son corollaire: la manifestation d'une hiérarchie sociale au coeur d'un établissement qui n'en voulait pas. Mais cette interdépendance ne s'arrête pas aux portes de la prison. Dans le cas des personnes pauvres, la situation reste la même à sa sortie qu'à son arrivée - et de fait la situation initiale qui a entraînée l'incarcération à toutes les chances de mener à la récidive. Beaucoup de contraintes s'opposent à eux pour sortir de la pauvreté, et par extension, de la délinquance dans le lequel il s'était plongé au préalable - la perte d'un travail lié à la détention, la difficulté d'en retrouver un (plus l'habitude, un moment d'inactivité dans le cv notamment), les contraintes administratives², les entretiens réguliers avec l'administration pénitentiaire ou les Travaux d'Intérêt Généraux qui sont synonymes de travail mais pas de rémunération (F. Chilowicz, 2006, Retourner en prison).

* *

L'isolement économique est une première clef pour comprendre la récidive. Qu'il s'agisse de l'habitude financière d'une entreprise illégale, l'inégalité du système interne ou le maintien et l'enfoncement financier qu'engendrent le passage en prison. Car la prison, dans sa fonction d'arrêt du corps, ne permet aucune possibilité légale pour *ne pas s'appauvrir* - et appauvrir son entourage par la même occasion.

2 Un problème quasi systématique est l'obtention d'une nouvelle carte d'identité, périmée durant la détention et prenant plusieurs mois à être refaite. Les prisons surpeuplées ne peuvent se charger de ces demandes avant la sortie des détenus et par conséquent, le temps d'attente à la sortie est autant de temps à ne pas pouvoir retravailler ou même s'inscrire à Pôle Emploi pour en chercher un (G. Chantraine, 2004, 155).

II.2 Sexuelle: frustrations et avancées

Comme tout plaisir, la sexualité est corrélée à la liberté de la vie extérieure et en devient un privilège avec l'institution - toujours dans un but de pacification, régulation et amélioration des conditions de la détention (N.Califano, 2012, 15). Le code pénal n'étant pas clair sur la pratique sexuelle, c'est aux détenus de s'adapter pour substituer leur activité sexuelle passée à la situation actuelle. En décrivant ce rapport au sexe nourri de stéréotypes opposant le déviant du viril, nous décrivons une dense frustration qui, malgré une nette progression des alternatives, continue de constituer une réelle part de la peine corporelle infligée par la détention.¹

II.2.a Différentes pratiques sexuelles

Pratique sexuelle consentie:

Représente la relation classique de deux êtres consentants à exercer une activité sexuelle bilatérale. La situation est rare mais se rencontre davantage chez les femmes.

Pratique sexuelle de circonstance ou de substitution:

La plus répandue, la sexualité est consentie mais ne se manifeste que dans le contexte coercitif. Elle est une alternative à la masturbation. La frontière entre consentie et de substitution tient dans la possible existence ou non de cette relation en dehors des murs. Elle est plus présente chez les détenus avec de lourdes peines qui perdent leur repère d'homme libre en s'habituant aux conditions de détention.

Pratique sexuelle d'échange:

Se rapprochant de la prostitution, la pratique sexuelle devient monnaie d'échange dans un contexte où l'argent a quasiment disparu en tant qu'entité physique. Il fait partie des négociations énoncées plus tôt (J. Audiard, 2009, 12'30).

Pratique sexuelle de contrainte:

À considérer comme un viol, ce type de pratique est peu habituelle malgré sa réputation auprès du public. Il se rapproche souvent de la pratique d'échange lorsque le rapport de force entre dominant/dominé s'étend aux relations extra-sexuelles.

¹ Le sujet du sexe en prison est devenu à la mode ces dernières années et nourri une littérature jeune et abondante (le Moeur Abalin, 2018). Pour une investigation plus complète, voir la série «Sexualité en prison» sur le Blog Mediapart, écrit par l'OIP (2016) ou Vice: Des anciens détenus français racontent le sexe derrière les barreaux, Pauline Verduzier, 2017.

Nous abordons ici l'ensemble de ces différentes pratiques, que les sociologues ont traité de deux manières. L'approche contextuelle, sexologique ou privative met l'accent sur l'influence de l'aspect coercitif de la prison pour expliquer le changement de comportement. «Le milieu carcéral, contraignant, afflictif, unisexué, met chaque personne au défi d'affirmer son identité sexuelle à ses propres yeux et aux yeux d'autrui, menace les hommes dans leur puissance génitale et les femmes dans leur oestrus» (D. Lhuillier et ad, 1998). À l'inverse, l'hypothèse de permanence ou d'importation affirme que «l'enfermement provoque seulement la continuation ou l'actualisation de dispositions socialement acquises antérieurement» (N.Califano, 2012,16). Nous discutons désormais de ces deux types de thèses, mais savons jongler avec ces approches afin de proposer une vision moins manichéenne que la prison veut nous imposer.

II.2.b Déviance et virilité

La notion de sexualité comme on l'entend, celle de l'acte sexuel, est très récente (entre le XVIIIe et XXe) et se détache ainsi de la définition biologique tout en conservant la fonction reproductrice de l'acte dans l'imaginaire populaire. «Concernant le présent mémoire, on ne s'attachera pas à la sexualité entendue dans sa dimension reproductrice mais aux pratiques, aux comportements et aux ressentis qui présentent un caractère sexuel résultant du vécu subjectif des individus (érotisation, désir, plaisir). [...] On peut noter l'opposition ressentie entre «la sexualité», qui évoque «la pulsion de vie» et un substantif «prison» qui désigne une institution répressive, un établissement clos aménagé pour recevoir des délinquants condamnés» (N.Califano, 2013, 14). Notre sujet se focalise sur la sexualité masculine de part leur surreprésentation en milieu carcéral (96.3% des détenus en 2018) et la documentation abondante à ce sujet.

Tout d'abord, la sexualité en prison représente un vide juridique. «Dans le code de procédure pénale, il n'est jamais évoqué le terme de sexualité. Pareil dans les règlements intérieurs. C'est un non-dit» (idem). Les seuls actes répréhensibles sont dans la nature ostentatoire de ces actes qualifiés exhibitionnistes (de la même manière qu'à l'extérieur); mais le reste n'a pas de règle. C'est possible tant que cela n'est pas

visible. La sexualité est donc affaire d'interstices dans les codes et les espaces: dans leurs cellules (seul ou avec leur co-détenu) ou discrètement au parloir avec son visiteur¹ (où peut se jouer des scènes malsaines à choisir de voir leur conjoint ou leurs enfants lors de la visite) (le Moeur Abalin, 2018).

Malgré une sexualité personnelle qui s'est construite avec l'identité culturelle et sociale du détenu, trois grands thèmes se dégagent de la privation sexuelle: «privation de relation hétérosexuelle, de la frustration qui peut en découler, et de l'univers unisexué» (N.Califano, 2012,16). Dans ce contexte, les personnes incarcérées font preuves d'une rigidification identitaire, et plus particulièrement chez la tranche d'âge la plus jeune des détenus. Elle procède de la nécessité de paraître viril et fort mais également du rejet de tout ce qui s'écarte d'un cadre normatif hétérosexuel. Le culte du corps par la musculation est une manière de se le réapproprier en même temps que d'occuper son temps (le Moeur Abalin, 2018). Ce surinvestissement manifeste de valeurs hétérosexuelles trouve son origine dans un même mécanisme présent chez les individus souhaitant à tout prix afficher leur virilité, à la fois dans leur manière de paraître, mais aussi dans leur mode d'entrer en relation avec les personnes de sexe féminin (A. Francois, 2016, 50). La masturbation conserve ce rapport à la virilité, de pouvoir encore «être un homme» et finalement de jouir. Il devient parfois une addiction qui ne s'enraye pas avec la liberté: la sexualité bilatérale - comme il la connaissait précédemment, devient un changement d'habitude (N.Califano, 2013).

¹ Au cours de cet interview, G. le Moeur Abalin nous a parlé d'une de ses luttes en tant que membre actif du Genepi. Un réseau de prostitution était alors mis en place par les gangs ayant des membres en prison grâce à un système de permis de visite récurrent pour des jeunes filles toujours différentes - qui, n'étant pas de l'entourage du détenu, ne devrait pourtant pas avoir accès à ces permis.

Cette affirmation de virilité peut avoir différentes manifestations: agressivité envers toute personne reconnue anormale par la culture carcérale (déviant sexuels et personnes LGBTQ) et création d'un moi viril à l'inverse de tout stéréotype induisant la faiblesse. Paradoxal de prime abord, l'homophobie carcérale renforce souvent les normes hétérosexuelles dominantes à travers des actes homosexuels (A. Francois, 2016, 14). Violence et sexualité sont à lier pour comprendre cette opposition qui se retrouve dans le cadre carcéral: l'affront à l'égo d'une part induit la nécessité d'une réponse violente à la mise en abîme du contrôle - un détenu exerce un contrôle total sur lui au sein d'un établissement privant ses propres libertés, et induit par la même un statut social au sein de la prison. Le rapport à la virilité est ainsi un élément central de la hiérarchie carcérale qui met en exergue les figures masculines dominantes et oblige notamment les pointeurs (détenus condamnés pour des affaires sexuelles, principalement sur les enfants) à être protégés par l'institution dans un espace différent (idem, 17).

Aux antipodes de cette virilité affichée, «l'homosexualité y est considérée comme une tendance déviante touchant l'homme incarcéré dans son identité masculine de laquelle il doit se tenir éloigné. Prolongeant cette idée, Ricordeau parle d'hétérosexisme pour qualifier la position d'une grande partie des détenus mettant l'accent sur les normes hétérosexuelles et entraînant la présence de haines spécifiques à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles ou transsexuelles. Dans une institution binaire où coexistent d'une part, la norme hétérosexuelle et d'autre part, les perversions, l'homosexualité carcérale doit se comprendre dans le cadre d'un rapport de domination où le rôle d'actif y est particulièrement valorisé et où, inversement, le rôle du passif, le pénétré, se trouve dans une position de soumission. Le risque que ce statut de soumis achemine le détenu vers une stigmatisation dont il est impossible de sortir devient alors beaucoup plus important qu'ailleurs» (A. Francois, 2016, 16). Ce rejet de sexualité qualifiée d'infâme, honteuse ou immorale prend racine avec l'interdiction au XIXe de la mixité des prisons en France - alors que les différents documents administratifs pointent alors davantage le sens des perversions par âge que par sexe (N. Califano, 2012, 22).

«La sexualité carcérale à travers l'histoire. Dans les prisons de l'Ancien Régime où les prisonniers étaient détenus en attendant soit leur jugement soit l'exécution d'une condamnation à un châtement corporel ou à la peine de mort, les femmes n'étaient pas séparées des hommes. Quant à la question de la sexualité carcérale, les images rapportées sont assez surprenantes. John Howard [...] à propos de la prison de Gloucester, s'exprimait ainsi: «les relations licencieuses qui se nouent ici choquent la décence et l'humanité». Et l'historien Michael Egnatieff raconte que la prison de Fleet est considérée au XVIIIe comme la maison de prostitution la plus importante de Londres»

N. Califano, 2012, 21

«En 1834, le directeur de la maison centrale de Clairvaux affirmait que 20% des hommes détenus qui venaient des zones urbaines et 8% des zones rurales devenaient homosexuels à l'intérieur de son établissement» (idem, 23). On plaide alors pour la cellule individuelle afin d'éviter les déviances et le crime de sodomie - la cellule collective contre la masturbation qualifiée de vice solitaire. En 1875, l'encellulement individuel est préféré pour deux causes, la promiscuité homosexuelle et l'augmentation du taux de récidive (idem). On comprend ainsi l'importance de la privation sexuelle dans le processus de privation de liberté et la réponse spatiale à ce problème¹. L'architecture de la coercition prend sa forme dans l'isolement des individus devant leurs propres frustrations.

«Il (le gardien chef) m'a dit que c'était la première chose dont se plaignaient les autres (détenus). Je lui ai dit que j'étais comme eux et que je trouvais ce traitement injuste. -Mais, a-t-il dit, c'est justement pour ça qu'on vous met en prison. [...] Mais oui, la liberté, c'est ça. On vous prive de la liberté»

A. Camus, 1957, 121

¹ Faute de coût, il est peu appliqué: aujourd'hui encore on voit des cellules collectives pour des questions budgétaires.

II.2.c La peine de frustration

Le rapport à la sexualité est très différent selon les détenus et les établissements. Dans les maisons d'arrêts pour mineurs, ce sont comme des ados qui en parlent sans jamais pratiquer - alors que les adultes abordent le sujet avec pudeur (le Moeur Abalin, 2018). «L'idée qui prévaut c'est celle de la peine, la peine dans tous les sens du terme. Ce n'est pas la peine privative de liberté, c'est la peine globale. Et donc tout ce qui n'est pas de l'ordre de la peine et a fortiori de l'ordre du plaisir, c'est prohibé. On doit rester dans un cadre de pénitence» (N. Califano, 2012, 13). Ils sont en prison donc ne doivent pas avoir de sexualité, car elle se rapporterait à une peine trop douce. C'est même intégré par certains détenus comme faisant parti de la peine judiciaire.

Cette privation est aussi évolutive au cours du temps: le rapport au sexe est beaucoup plus complexe dans l'incarcération à des peines longues (plus de cinq ans), plutôt que les peines courtes où la sortie prochaine atténue la frustration (idem, 15). Car l'un des problèmes majeurs est la conséquence psychologique de cette frustration au sein d'un temps infini, aveugle face à la réalité du monde extérieur. La jalousie comble le temps de réflexion, amplifiée par le manque affectif, sexuel et l'humiliation liée à la descente sociale de l'incarcération. Le détenu a tout le temps de s'imaginer le pire, opposant le carcan pénitentiaire (toujours les mêmes personnes, quasiment du même sexe) à la liberté extérieure de rencontrer, se déplacer, conserver le choix de faire telle chose plutôt qu'une autre etc (idem, 19). Cette «obsession résulte de l'impossibilité de contrôler personnellement les actions et les rencontres de l'entourage proche, impossibilité au coeur de laquelle la hantise de l'adultère occupe une place privilégiée» (G. Chantraine, 2004, 236). «Mais que font-ils dehors?» (idem), voici la phrase qui résume sûrement le mieux cette impuissance teintée par la jalousie et la frustration, amplifiée par l'espace restreint de la prison qui devient le terreau de ragots en tout genre (D. Uzi & Ninho, 2018).

«Pour un rien, tu te fais des films inimaginables. T'es avec une fille, elle t'écrit à fond, elle vient te voir [...] et si du jour au lendemain elle vient plus te voir [...], toi tu va te faire des films «Elle m'a laissé tomber, elle tient pas le coup, elle est partie avec quelqu'un d'autre...» Et ici tu sais ici, sans être dehors, ils savent ce qu'il se passe dehors «Ouais y en a un qui a vu ta copine avec untel.» Mais alors eux ils savent rien du tout, rien de l'histoire, ils ont juste entendu que ta copine, elle t'écrivait plus, et ils ont fait un scénario»

G. Chantraine, 2004, 238

Témoignage de Paul détenu en maison d'arrêt

La prison s'apparente ainsi à la castration par un célibat involontaire (G. Sykes, 1958, 70/71), ou plutôt une sorte de vieillesse prématurée - la jeunesse apparente et demandeuse de sexe est ainsi contrainte à ne plus être vigoureuse (A. François, 2016, 12). Et si cette observation se vérifie dans l'intégralité des établissements pénitentiaires, pourquoi conserver la frustration comme outil punitif pour des détenus que l'on a condamné pour des faits étrangers au sexe?

II.2.d Une progression des alternatives

Comme bon nombre de décisions concernant la prison, le choix de l'isolement affectif et sexuel est controversé dès le début du XIXe. Certains préconisaient des espaces de «mise à disposition des prisonniers deux fois par semaine pour des relations hétérosexuelles avec le conjoint libre» (N. Califano, 2012, 25), mettant en avant l'importance de la stabilité des liens familiaux ayant pour vertu d'apaiser la vie en détention et se détacher de la délinquance. Mais c'est à partir des années 70/80 que le débat sur la sexualité en prison refait surface en raison du grand nombre de personnes diagnostiquées positives au VIH. Cette promiscuité entre toxicomanes et hétérosexuels pratiquant une activité sexuelle substitutive augmentait alors le risque de transmission à la population libre. Le décloisonnement sexuel pour atténuer l'ampleur des privations carcérales - qui est soutenu en tant que tel et non pour des raisons de santé, n'apparaît que très récemment avec la reconnaissance des libertés individuelles des prisonniers (idem, 25/26) et va de pair avec la prévention toujours plus grande de ce genre de problèmes sanitaires.

L'alternative récente qui se démocratise en Europe et petit à petit en France est l'Unité de Vie Familiale (UVF). Destinée aux couples dont l'un des deux est incarcéré, il s'agit d'un petit appartement au sein de la prison mis à leur disposition sur accord de l'administration pour une durée limitée (variable selon les établissements mais environ 48h habituellement). Réelle avancée concernant la peine de frustration des détenus, les critiques existent pourtant. «Le problème, c'est qu'à travers elles on a tendance à vouloir prôner un modèle de couple. On est toujours dans un contrôle des individus, des corps, des sexualités, de la norme... Pour accéder à une UVF, il faut soit être une famille ou un couple stable» (N. Califano, 2013). Elles se réduisent à un faible pourcentage de détenus, sont coûteuses et malgré toutes les solutions qu'elles inhibent par leur pouvoir libérateur, elles conservent leur aspect coercitif par cette mise en abîme spatiale. L'appartement dans la prison, la chambre destinée au sexe dans l'institution «complète et austère» (L-P. Baltard, 1829).

«Au total, 20% des unions sont rompues au cours de la première année de l'incarcération, 25% dans les deux premières années et 36% dans les cinq ans qui suivent.»

Insee 2002

sur l'histoire familiale des hommes détenus

Ces critiques semblent plonger la prison dans son impasse, «une cage, même propre et confortable, reste une cage» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 10). Une solution cependant est avancée par N. Califano (2013). Pour elle, il faut multiplier les permissions de sortie dès le début de l'incarcération, un suivi psychologique et sexologique obligatoire et plus régulier (hebdomadaire) et que des ateliers informatifs plus généraux abordent ce sujet pour briser ce tabou qui limite les évolutions possibles.

En effet, la privation sexuelle semble bien contribuer à cet acte d'hostilité - pour les détenus dont l'incarcération n'a aucun lien avec les crimes sexuels. Car au-delà d'un mieux-être psychologique, «l'augmentation de la fréquence de contacts sexuels et relationnels réduit les souffrances de l'incarcération» (A. Francois, 2016, 12). Dans ce sens, le sexe en détention devient une revendication, un activisme qui nous rappelle ce personnage de Salo qui couche par amour avec une femme et qui, avant de se faire tuer pour cet acte, se tient debout, nu, le poing levé. L'environnement coercitif restreint cette libération mentale et sentimentale que les détenus tentent de combattre, se tenant face à eux un lieu qui «n'est pas un univers propre à l'éclosion des sentiments amoureux» (N. Califano, 2013).

* *



P. Pasolini, 1976

Ezio Manni dans le rôle du collaborateur affirme sa sexualité comme revendication de la condition humaine

«Rarement déstabilisée par les tensions qui la traversent, la prison poursuit subtilement le façonnement des corps qu'elle s'est donnée pour mission de discipliner en imposant entre autres ses propres références morales à l'égard de la sexualité, à savoir la prédominance d'une hétérosexualité pratiquée dans le cadre d'une relation matrimoniale sincère et véritable. Au nom d'un impératif sécuritaire supérieur, elle apparaît toutefois disposée à trahir son cadre de référence, telle une moralité caméléon, et à fermer les yeux sur certaines pratiques si celles-ci contribuent au maintien de la paix sociale en ses murs»

A. Francois, 2016, 73

Ce constat, traversant le tabou de la sexualité autant que sur l'ambivalence de l'administration pénitentiaire met en lumière l'hypocrisie inhérente à ce type d'établissement.

II.3 Sécurité: une métaphore de la forteresse inversée

«La démocratie, pour garantir la sécurité, se propose de combiner le calcul, la coercition et la vertu» (A. Chauvenet et ad, 1993, 136). La prison fait de même et varie ses stratégies selon la peine du détenu - durée, établissement mais aussi s'il est en fin de peine ou en préparation de réinsertion: on peut laisser plus de liberté au détenu à condition qu'il suive une sorte de traitement. Il est dynamique, «la rotation des détenus en maison d'arrêt permet des reprises en main cycliques face à l'usure de l'autorité et des règles quand celles-ci ne sont pas adossées à un système de récompenses formel lié aux possibilités de sortie. En centrale, c'est le recours périodique aux transferts de détenus lorsque la situation interne devient explosive et que le contrôle de la population pénale échappe aux gestionnaires qui permet d'éviter le pire. À l'inverse, en centre de détention, c'est l'organisation du régime de détention autour des libérations conditionnelles et des permissions de sortie qui permet sa gestion» (idem, 138). Le maintien du calme en prison fait donc intervenir un ensemble de stratégie en fonction des détenus qu'ils maintiennent. Toute décision en leur faveur est donc un risque à prendre pour l'administration - la liberté conditionnelle un risque de récidive, les permissions de sortie un risque d'évasion (F. Chilowicz, 2006, (2), 1"07'30 - 1"09'50).

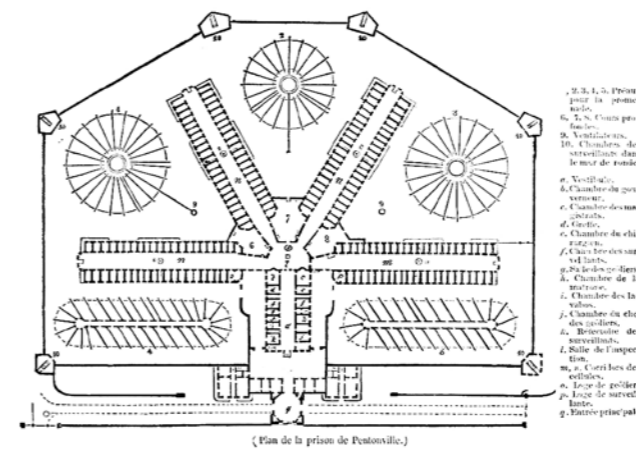
La sécurité est l'élément fondateur de l'architecture carcérale et se décompose en trois points pour l'administration pénitentiaire et ses équipes: la sécurité externe de la prison, la circulation des biens et des personnes et l'occasion de former des coalitions de détenus (A. Chauvenet et ad, 1993, 139/140). Mais nous verrons qu'elle s'est progressivement déplacée pour s'intégrer au sein des relations entre détenus pour construire une crainte diffuse dans les prisons.

II.3.a La sécurité externe de la prison

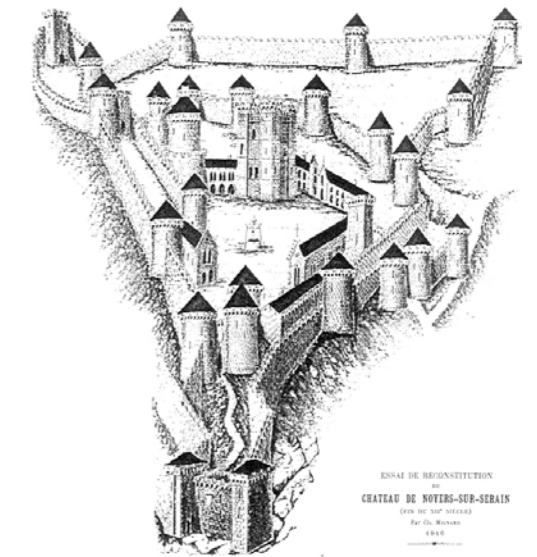
Les relations détenus-surveillants sont comparables à une paix armée régie par la question de sécurité - la prison à un système guerrier défensif. Dans son architecture déjà, elle est conçue comme un forteresse inversée (G. Chantraine, 2004, 184). «Au lieu d'être construite aux frontières et destinée à se défendre d'un ennemi de l'extérieur, elle est enclavée dans le tissu socio-politique aussi bien que spatial et vise l'ennemi de l'intérieur, enfermé entre les murs dont il ne doit pas sortir tant que la justice n'en a pas décidé autrement» (A. Chauvenet, 1998, 92). «L'organisation de la vie quotidienne, en effet, se définit dans ce cadre comme une guerre potentielle, où l'observation du camp ennemi organise l'essentiel de l'activité des surveillants» (G. Chantraine, 2004, 185). Mais un arsenal offensif est toujours opérationnel pour prévenir une situation dangereuse. Miradors, armes, périmètre de sécurité, pose de «concertina» sur les murs et de filins sur les espaces découverts... L'architecture est prévue pour prévenir le risque d'évasion. Car «à l'instant où il s'évade, le détenu change de monde, il n'est plus dans une société de droit. [...] Si la sécurité continue à s'inscrire dans l'état de droit, sa mise en oeuvre en prison - dans sa conception purement répressive et coercitive - nous semble marquer et révéler la limite de celui-ci» (A. Chauvenet, 2000, 131). En effet, après les sommations habituelles, les surveillants ont le devoir de tirer sur le détenu qui tente de s'évader - peu importe sa peine et «sans procès, sans garantie juridique, sans le respect de la proportionnalité de la défense à

celle de l'attaque requis en situation de légitime défense» (G. Chantraine, 2004, 185), et cela peu importe la raison de sa détention. Ce climat guerrier détermine les relations humaines jusqu'à former deux groupes adversaires. Nous comprenons plus finement les relations de don-contre-don dans ce contexte: la relation de réciprocité s'impose avec une asymétrie des rapports de force. Elle «suggère que les multiples résistances des détenus à la loi imposée par les surveillants forment en retour la loi imposée par les détenus aux surveillants» (idem).

L'architecture prend pleinement son rôle d'art de l'espace pour faire évoluer les hommes. Elle fixe le climat de tension interne à la prison. Concrètement, il n'est pas rare d'entendre une petite prison pourtant insalubre décrite comme étant plus agréable car le personnel se voit, peut parler avec les détenus et faire tout un travail pour devancer les conflits par le contact humain. Au contraire, les dispositifs déployés pour les prisons de haute sécurité rendent l'atmosphère étouffante, écrasante et perverse, isolant les détenus comme les surveillants les uns des autres et inhibe le sentiment de sécurité du dialogue - les échanges et la connaissance individuelle des détenus (A. Chauvenet et ad, 1993, 141).



Joshua Jebb, 1842
L'illustration du 20 avril 1844: Plan de la prison cellulaire de Pentonville



C. Mignard, XIIe
Château de Noyers-sur-Serain

II.3.b La circulation des biens et des personnes

Il s'agit là de la circulation à l'intérieur des établissements et entre la prison et l'extérieur: soit la directe conséquence de l'amélioration des conditions de détention qui provoque une adaptation coercitive face aux «risques d'incidents à l'occasion des déplacements internes des détenus» (idem, 139) d'une part. En effet, l'arrivée du parloir a notamment permis une grande perméabilité entre l'intérieur et l'extérieur - les détenus pouvant faire entrer illégalement un ensemble de produits interdits dans la prison. D'autre part, l'adaptation a dû se faire pour les «risques d'entrée, de circulation et de fabrication d'objets interdits ou dangereux» (idem). À l'intérieur des murs, l'obligation d'effectuer un minimum d'activités intellectuelles ou physiques a multiplié les flux de détenus qu'il a fallu sécuriser malgré le manque de personnel. La réponse architecturale à ces deux menaces multiplie les dispositifs de contrôle, les portiques de détection, les postes de surveillance et de protection des personnes extérieures à la prison, les postes de sécurité périmétriques, mais c'est aussi des pratiques nouvelles comme la multiplication des fouilles à corps et des cellules qui perturbent la paix instable de la prison (idem).

La fouille et la palpation, véritable mise en application de la coercition, est d'ailleurs devenue la source majeure de conflits et d'une tension constante des deux côtés de la grille. Les surveillants l'utilisent avant tout pour prévenir un risque mais elles signent par là même l'effondrement de la paix armée en brisant le semblant de confiance qui avait pu s'établir entre eux. Elles sont aussi l'outil de la punition. En effet, la fouille est vécue comme une atteinte à l'intimité des détenus mais aussi une prise sur le temps qu'ils auraient pu consacrer à faire des activités - travail, cours ou sport. Si la sécurité externe de la prison se concrétise sur une mise à niveau technique de la frontière entre dehors et dedans, la circulation des biens et des personnes induit la surveillance accrue des acteurs de la prison.

II.3.c La formation de coalitions

«Les relations entre détenus, en ce que celles-ci sont perçues comme des occasions de formation de coalitions, et donc comme une menace pour la collectivité» (idem). Contre l'arsenal normatif et guerrier de la prison, il s'agit de la réponse des détenus dans leur rapport de force: «la force des détenus est fondée sur la peur des surveillants» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 113). Dans son rôle de prévention du risque, l'insécurité ressentie par le personnel se nourrit du mystère, de type «on ne sait pas ce qui se passe du côté des détenus». S'opère alors une phase d'observation des comportements et des relations entre détenus qui provoquent un climat de méfiance constant (G. Chantraine, 2004, 222). Les mesures spatiales se concrétisent par une augmentation du système de vidéo surveillance, mais aussi d'une fragmentation des relations sociales entre détenus: «diviser les détenus entre eux à propos de leurs intérêts, à casser les groupes lorsque les affinités paraissent trop fortes ou suspectes, à changer les détenus de cellule quand les voisinages s'avèrent trop bien marcher, à faire valoir systématiquement auprès des détenus que les mesures refusées et depuis longtemps réclamées ne sont pas accordées parce que certains en abuseraient etc. §» (idem, 140)¹.

1 Citation tronquée, reprise plus tard.

La perte des sous cultures carcérales au profit d'une culture de la délinquance s'explique notamment par l'objectif de réinsertion, moteur d'individualisation de la peine mais aussi du parcours carcéral (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 117). Cette isolation se programme architecturalement, avec la fragmentation toujours plus grande des unités d'habitations rendant de fait le contact humain plus rare. L'aseptisation des nouvelles prisons explique aussi l'incapacité des détenus à se regrouper. Les années 70 étaient l'époque des utopies politiques et d'un vent d'émancipation: confrontée à l'insalubrité des prisons, les révoltes étaient nombreuses. Cependant, «l'heure de la bataille pour les gains collectifs a pris fin» (idem, 126). La reconnaissance de droits fondamentaux a enlevé l'élément fédérateur qui donnait une raison à ce groupe de se battre pour la baisse des souffrances liées à la détention (idem, 127). Le système de privilège qui permet un confort supplémentaire est un moyen de négociation à l'échelle des détenus - et non de la prison. La peur d'une répression lourde visant sa personne a un impact bien plus fort qu'une punition collective. Le détenu doit ainsi choisir entre la solidarité et ses avantages (de la visite au courrier en passant par les libertés anticipées). En somme, tous les facteurs sont réunis pour privilégier les intérêts personnels aux collectifs (idem, 127) - et ce n'est pas étonnant qu'une tendance sociétale s'applique aussi à la prison, une fois saisie la perméabilité de ses murs. Nous savons désormais que l'isolement du détenu est une stratégie administrative afin de briser les liens forts entre détenus face à la baisse de l'aspect coercitif de leur travail.

*

L'architecture carcérale se fonde sur les trois risques précédents pour construire son arsenal préventif et offensif. À chaque évasion, chaque organisation démantelée ou chaque mutinerie, on multiplie les procédés architecturaux afin d'empêcher une situation similaire; puis celle-ci est généralisée à l'ensemble des prisons françaises (A. Chauvenet et ad, 1993, 139): le cahier des charges des nouvelles prisons est désormais un mille feuille normatif sans fin. Conséquence de la destruction des regroupements, la privation de sécurité s'exerce désormais en priorité entre les détenus.

II.3.d La crainte diffuse

Si, au début du XXe, le danger s'opérait entre deux fronts distincts et opposés - gardiens contre détenus, les dernières décennies ont vu ces relations se stabiliser grâce à la plus grande liberté du travail de surveillant.

La suite de la citation tronquée influence directement notre propos: «§ [...] loin de constituer un bloc solidaire, le groupe des détenus est caractérisé par des relations sociales très parcellisées. Se manifeste aussi chez eux un sentiment d'isolement, d'insécurité voire de peur propice aux mesures individuelles d'autodéfense» (idem, 140). L'ensemble des mesures précédentes veulent prévenir l'émeute mais paradoxalement, le climat de tension exacerbé qu'il induit favorise ce qu'il veut prévenir. L'isolement et la coercition mise en scène est le terreau propice à la révolte et la violence.

Les altercations entre détenus s'amplifient donc à mesure que leur parcours devient solitaire. La violence, sous jacente aux relations sociales de la prison est «présentée comme un phénomène normal et normé, et pour plusieurs, représentative d'un système dans lequel la cohésion des détenus tend à disparaître» (idem). «Le détenu apprend à vivre dans la crainte, le doute, la suspicion. La prison cache un monde d'anxiété, où même une situation enviable reste toujours précaire» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 40). L'attitude de retrait est préférée, les

77% des détenus veulent s'isoler des autres et rester tranquilles 41% évitent certaines zones

McCorkle, 1993

Sondage dans une prison du Tennessee

détenus sortent moins de leur cellule et la paix est synonyme d'isolement protecteur¹. «À l'heure actuelle, les détenus évitent tout simplement les échanges et les contacts avec les autres détenus» (idem), au sein d'une solitude protectrice, s'enfermant dans une routine minutieuse qui minimise l'imprévu - ici les rencontres avec d'autres détenus. La solitude est volontaire, marquée par la discrétion. Sauf exception (l'amitié particulière ou entre co-détenus existe mais n'est pas l'apanage de la détention), «l'idée de ne pas se mêler des affaires des autres prévaut sur l'entraide» (idem). L'attitude face à l'émergence d'un conflit étranger est de ne pas s'en occuper, voir de l'ignorer délibérément pour regagner sa cellule. «La paix semble donc provenir d'une absence d'échange. Il s'agit en fait d'une paix toute relative; car quand échange il y a, la violence apparaît» (idem).

À l'éclatement du moindre conflit, c'est la violence qui devient le seul moyen de survivre sur le long terme vis à vis des autres détenus. «L'atomisation des relations sociales, dans lesquelles calculer l'autre est un enjeu primordial, et la pression permanente qui caractérise la détention imposent le même constat: la haine, la méchanceté, le calcul, la parano, le vice sont nécessaires à l'amélioration du quotidien en détention» (G. Chantraine, 2004, 222). La violence fait partie du quotidien au sein d'un non dit administratif, même si les actes déclarés de violences sont moins élevés que l'imaginaire de la prison veut laisser croire. Leur manifestation est davantage de l'ordre des menaces, insultes et intimidations qui font partie

1 L'isolement peut prendre des formes paradoxales, comme la cellule disciplinaire lors de conflits particulièrement violents bien illustrés dans *Un prophète* (J. Audiard, 2009).

du langage carcéral et sont par conséquent permanentes. Mais ce qui fait la particularité des tensions en prison, c'est bien la vitesse et l'escalade de violence que le moindre conflit fait émerger¹. L'insignifiant qui n'aurait pas de conséquence à l'extérieur se gangrène par l'environnement clos: à la manière de la sur-masculinisation sexuelle énoncée plus tôt, la peur de propagation d'une rumeur concernant sa domination amplifie l'altercation. La réponse doit être immédiate pour éviter au feu de se propager (G. le Moeur Abalin, 2018). Prenons le cas extrême de la sexualité de contrainte - ou de prostitution forcée. Le viol du détenu dominé attribue une réputation d'homosexuel auprès du reste de la prison. Cette situation induit un danger potentiel face aux autres détenus, et la réaction du dominant sera d'offrir une protection de sécurité contre d'autres actes violents ou sexuels. Le sexe devient une monnaie d'échange contre la privation de sécurité (N. Califano, 2013).

25% gardent une arme à portée de main

46% s'entraînent physiquement

69% disent jouer des bras et faire valoir leur force

45% ne se sentent pas en sécurité

47% appréhendent d'être victime d'une attaque

55% se sentent susceptibles d'être victime d'une attaque

Demande croissante de protection par l'administration

McCorkle, 1995

Sondage dans une prison du Tennessee

.....
¹ La cour de promenade est l'arène de la prison. Le rapport détenus/surveillant ne pouvant être à l'avantage de l'administration, la cour n'a pas de surveillants - elle n'en a pas les ressources. Personne ne rentre tant que la fin n'est pas sonnée: si une bagarre dégénère c'est impossible pour les surveillants de rentrer. L'attitude est donc l'attente pour voir le résultat de l'altercation (G. le Moeur Abalin, 2018).

La situation des délinquants sexuels est particulièrement délicate et renverse les a-priori sur la coercition. Si leur crime est connu au sein de la prison, les pointeurs se réfugient dans des quartiers à part. Ils constituent la principale cible médiatique, nourrissent un dégoût populaire qui se manifeste très concrètement en prison par la tyrannisation de ces détenus. La déchaînement de violence qui éclate au contact de ce type de détenus avec un autre les traumatise par leur manque d'habitude carcérale (G. Chantraine, 2004, 211). Le scénario de la chute (idem, 133/159) montre des individus qui n'ont pas le profil type du prisonnier et qui s'acclimatent très mal à ce monde régit par un code qui leur est étranger. Bien souvent, le refuge se trouve chez les surveillants dans ces unités spécialisées, où la cour est proscrite et les détenus dominés¹. Elle devient alors «l'indice d'une violence possible, heureusement évitée» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 117), mais surtout le renversement des oppositions détenus-surveillants et détenus-détenus.

* *

La structure de domination en tant qu'ordre négocié est ainsi mise à mal. La paix instable repose sur la «coproduction, par l'administration pénitentiaire puis reléguée par certains détenus, structure de domination qui assure un ensemble de privilèges à quelques-uns, impose une oppression radicale sur quelques autres» (G. Chantraine, 2004, 223).

.....
¹ Non pas réservé aux pointeurs, les cas de dénonciations d'autres détenus ou criminels, dettes de jeu ou de drogue sont aussi les raisons d'une demande d'isolement.

II.4 Spatio temporelle: l'arrêt individuel

Quand nous parlons prison, la privation de liberté la plus évidente s'applique au cadre spatio temporel. La cellule, le rythme de vie imposé, les espaces autorisés ou interdits... La peine spatiale traverse l'ensemble des autres privations. «L'architecture est le cadre et le support des usages spatiaux des acteurs du champ carcéral. Ils sont en effet comme les deux faces d'une pièce, aussi complémentaires qu'indissociables» (F. Habouzit, 2018, 22). Cette relation corps-espace-temps se matérialise par la véritable perte de liberté, celle que nous employons à tout moment pour choisir ce que l'on fait ou non. Son corollaire est ainsi brutal, il nous rappelle à chaque instant que la liberté n'existe plus.

Les implications sont multiples - et nous avons déjà dressé une partie de l'état des lieux précédemment. «Non seulement les mouvements du détenu se trouvent-ils limités à un périmètre précis, mais à l'intérieur même de ce périmètre le détenu ne peut aller n'importe où, à n'importe quel moment, et il doit souvent demander aux gardiens des passes (privilèges) pour justifier ses déplacements. Cette perte de liberté signifie également que les liens avec la famille et les amis sont restreints et que tout un ensemble d'habitude de vie que le détenu avait en société doit être abandonné» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 39). Le pouvoir s'exprime ici par la maîtrise du temps, de l'attente du détenu mais surtout par sa perte de liberté de circuler librement - bien souvent vécu «par le détenu comme un acte de rejet posé envers lui par la société» (idem).

**Divide et impera
Diviser pour mieux régner**

Philippe II de Macédoine

Cette devise exprime très bien la stratégie contre la formation des coalitions, retranscrite architecturalement par l'extrême fragmentation-désignation de l'espace



P. Pasolini, 1976

La maison palladienne comme autre décors de la coercition

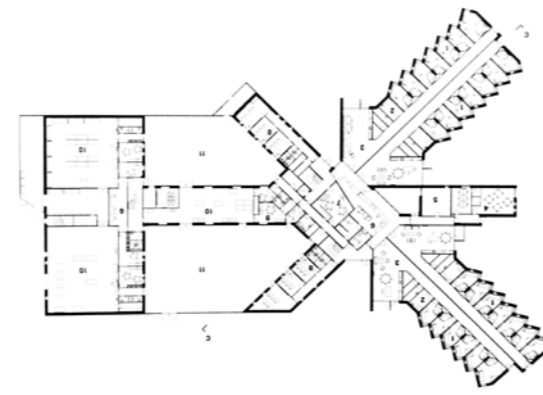
II.4.a Une architecture fragmentée

Les orientations pénitentiaires qui visent à construire une peine par détenu - et non une peine pour un type de détenus, sont à l'origine d'une fragmentation de l'espace carcéral. La modulation des régimes de détention se matérialise par un usage différentiel de l'espace, avec des prescriptions particulières qui forment dès lors un parcours à l'échelle de la prison (F. Habouzit, 2018, 86). En fonction des régimes de détention, sa mobilité et son capital de sociabilité seront entravées. La réponse architecturale consiste en une «sectorisation accrue qui diminue les possibilités de déplacement, de rencontre, de vie collective» (idem).

Deux systèmes sont en place: le régime *portes fermées* est de loin le plus répandu, où l'unité close est formée par la cellule, fermée en continu et ouverte lorsque l'administration le permet. L'exception qui tend à se multiplier est le régime *portes ouvertes*, où l'élément spatial clos est une unité de vie, regroupant plusieurs cellules et une salle commune, qui permet aux détenus de circuler librement pendant la journée. «En effet, la sectorisation de la détention permet dans chacun des modes une rationalisation du fonctionnement du quartier. Dans le mode fermé, la longueur des déplacements accompagnés est limitée ce qui optimise le temps pénitentiaire. Dans un mode ouvert, l'étanchéité des frontières permet de déterminer une zone dans laquelle le détenu peut se déplacer librement sans nécessiter une surveillance constante» (idem, 86/87)¹. De la maison centrale au centre de semi liberté, l'aire de circulation et le nombre de détenus laissés libres s'échelonnent en fonction de leur proximité à être libre, leur comportement à l'intérieur de la prison ou leur projet d'exécution de peine. La détention en devient un véritable parcours et «l'exécution de la peine au sein d'un établissement pénitentiaire consiste en une succession d'espaces à traverser pour s'orienter vers une modalité de sortie de prison. Chaque étape du parcours est caractérisée par un lieu et un régime de liberté spatio-temporel déterminés dans lesquels le détenu doit s'efforcer de vivre, sans trébucher, au risque de retomber à l'étape précédente» (idem).

L'élément cellulaire est l'élément fondateur des différents modèles carcéraux. «En revanche, l'utilisation de la cellule est variable en fonction de la finalité recherchée. [...] Autrement dit, la rationalité architecturale de la prison caractérise l'outil de la peine privative de liberté» (idem, 14). Seule la «dimension coercitive du dispositif géopolitique consistant à priver de certains espaces et à en imposer d'autres» (idem, 69/71) traverse l'ensemble de la production architecturale. Le but est donc de fractionner en de nombreuses unités monofonctionnelles et de sécuriser ces entités selon un zoning prédéfini. Les circulations qui les relient sont étanches, empêchent la perméabilité qui

¹ Notons que ces systèmes ne sont aussi caricaturaux que dans les prisons flambant neuves. Dans la pratique, ces types idéaux peuvent prendre des formes hybrides, laissant les portes ouvertes dans une section notamment.



C.F. Møller, 2012
Plan RDC, Storstrom Prison, Gundslev Denmark

laisserait un détenu d'une autre zone de rentrer en contact avec une autre. En outre, l'absence de covisibilité et de communication sonore approfondit l'isolation entre unités déjà formée par la segmentation des espaces (idem, 77). La technologie aidant, les sas et la surveillance vidéo se multiplient afin de mieux gérer les mouvements collectifs tout en réduisant le nombre de surveillants attribués à la tâche. La baisse de contact humain se traduit autant dans la relation détenu-surveillant qu'entre détenus.

La fragmentation et ses multiples séparations visuelles forment une stratégie d'isolement pénitentiaire qui se retrouvent à toutes les étapes de la détention. Le modèle pennsylvanien décrié pour l'impact de telles conditions d'isolement retrouve son reflet dans l'architecture des nouvelles prisons, pour des raisons et une échelle différentes bien entendu, mais tout de même avec son lot de souffrance. Si l'incohérence de l'époque se trouvait dans les mesures disproportionnées et dévastatrices sur le mental du détenu, l'illogisme contemporain réside dans l'incapacité de donner aux détenus prochainement libérables un cadre qui les prépare à la sortie. En effet, comment peut-on préparer un détenu à la réinsertion si sa sphère sociale se résume à une dizaine d'individus du même sexe dans un environnement borgne jusqu'au bout de sa détention? (idem, 78)

II.5.b Le pouvoir de l'attente

Les mécanismes de sanction «sont constituées de prescriptions spatiales précises et individualisées visant à contrôler le capital de sociabilité de la personne assujettie» à travers des «interdictions et des impositions de lieux inscrits ou non dans une temporalité» (F. Habouzit, 2018, 90). La réduction du capital de sociabilité est ainsi le premier degré de l'établissement du temps carcéral - que nous essayons de définir ici par son absence de contenu et ses implications. Il «s'observe en maison d'arrêt, où la rapide rotation des détenus rend souvent vains les efforts de formation ou de préparation à la réinsertion ; elle est beaucoup plus manifeste en centrale, où l'impératif premier poursuivi par l'ensemble des personnels consiste à éviter les désordres et les évasions. Ainsi les personnels de direction disent-ils ne pas avoir de mandat défini de la part de leur administration lorsqu'ils prennent leur fonction» (A. Chauvenet et al., 1993, 137). Le besoin de sécuriser a rendu toute autre fonction que l'ordre impossible.

G. Chantraine décompose quatre temps qu'il présente dans son chapitre *La mécanique du temps vide*: la fidélité à l'institution (le temps évidé), l'apathie pathogène (le temps anesthésié), actions collectives et résistances individuelles (le temps arraché) et les rêves d'envol et fantasme institutionnel (le temps refusé) (G. Chantraine, 2004, 165/182). Il présente ainsi les différentes réactions observées chez les détenus, leurs comportements face à ce temps carcéral qui est abordé avec complexité selon le parcours et la revendication du détenu.

Le temps évidé.

Le quotidien du détenu se divise entre l'intérieur et l'extérieur de la cellule. D'une part, il s'agit pour les surveillants de gérer les mouvements des prisonniers, respecter l'emploi du temps prévu pour la journée de chacun. Dans la cellule, la structure de la journée devient floue, étirée dans le temps et inlassablement répétée. Le quotidien est réglé par le détenu selon un processus minuté, «un système d'activités dont l'unique but est de tuer le temps» (idem, 167). Une loyauté envers l'institution s'organise ainsi autour d'un évidement du temps - la perception du temps passé est en décalage avec la réalité de la détention (E. Goffman, 1968, 113).

«Évidemment on a une première mission sécuritaire. Quand on a dit ça, on n'a rien dit. Il suffirait d'avoir des chiens ! Mais cela pose la question : on les garde comment ? pour quoi faire? Les pires détenus vont sortir. On ne meurt pas en prison. Il faut donner un contenu, ou bien on en fait des bombes. Il y a un risque qu'il faut prendre à tous les niveaux, administration centrale, établissements, juges d'application des peines. Il faut leur donner un point de fixation quelque part. Ils crèvent de manque d'espoir en centrale»

A. Chauvenet et al., 1993, 137
Témoignage du personnel de surveillance

Le sport, le rangement, la relecture des lettres... Une routine s'installe dans le quotidien du détenu. La fidélité à l'institution «a pour effet de conserver la coopération et de consolider le contrôle social. L'individu mécontent continue d'adhérer aux finalités de la coopération et à faire confiance au mode institué de contrôle social» (Bajoit, 1998, 331).

Le temps anesthésié.

L'apathie s'exacerbe en prison, se manifeste alors un travail d'auto-effacement qui permet et même reproduit le contrôle social en détériorant les liens entre les protagonistes. La dépression se traduit par un effacement de soi «sans bruit, certains font de leur lit leur monde, ils cessent de manger, négligent leur corps et ses besoins [...] L'abandon de soi n'offre aucune prise» (Lhuillier & Lemiszewska, 2001, 218). Cette attitude est aux antipodes de la résistance, la coercition est acceptée par le corps et le mental abdique (G. Chantraine, 2004, 172). Elle se manifeste bien souvent - mais pas toujours, par l'usage d'opioïdes qui permet plus facilement ce décrochage de la réalité. Finalement, «en tentant de se dérober à la contrainte, à la domination, à la surveillance, la personne se dérobe à elle-même» (Lhuillier & Lemiszewska, 2001, 218).

¹ Pour comprendre l'importance de la correspondance en prison, lire «Le courrier: la petite évasion» (G. Chantraine, 2004, 233/236)

«L'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir»

P. Bourdieu, 1997, 270

Le temps arraché.

La première résistance est manifestement contre l'administration. Quelques protestations¹ existent pour dénoncer de mauvaises conditions malgré l'illégalité des manifestations ou des regroupements en tout genre dans la prison. La seconde est plus implicite, visant à combattre l'apathie pour ne pas devenir de dociles moutons. Cette résistance passe par l'entretien du corps, le refus des médicaments prescrits par l'équipe médicale qui - selon eux - proposent ces psychotropes pour maintenir le calme ou toutes sortes de résistance interne à la déchéance du soi. Enfin, la dernière résistance utilise le corps du détenu comme support de contestation. L'auto-agression constitue ainsi un «moyen d'expression et de revendication privilégié destiné à faire pression sur l'autorité judiciaire ou administrative [...]». Les conduites auto-agressives [...] portent en elles-mêmes une portée contestataire» (G. Chantraine, 2004, 177). Ainsi, «en retirant à l'institution le monopole de la violence légitime sur les corps» (Bourgoin, 2001), elles donnent au détenu le moyen de reprendre possession de son propre corps.

Le temps refusé.

Le rêve d'envol se caractérise par le besoin d'évasion. Cas particulièrement rare - le taux d'évasion est plutôt stable et tourne autour de la vingtaine d'évasions par an² et nourrissant un fantasme sécuritaire (C. Faugeron, 1996, 14), «l'évasion s'ancre sur un refus en bloc de la sentence et du processus pénal censé la légitimer» (G. Chantraine, 2004, 178). La longueur de la peine jugée trop longue, l'injustice ressentie d'une sanction injuste: «le temps carcéral, jugé insupportable, est refusé» (idem).

Finalement, le temps carcéral est distendu et ne peut pas se résumer à la perception d'un tout ou d'un type de détenu. Chacun se définit par une attitude voguant entre ces quatre temps, marqués par leur degré de soumission vis à vis du contrôle de l'institution. L'attente est marquée par sa finalité - la liberté (N. Califano, 2012, 9), et non par son contenu - la détention. Elle constitue en somme la marque pure de l'établissement coercitif, celle de contrôler et imposer un vide temporel.

* *

¹ Par exemple, nous pouvons citer le fait de «traîner dans les coursives, déborder les surveillants dans leur travail en les appelant sous tous les prétextes, les dénoncer lors d'écarts divers, faire la grève de la faim ou des plateaux, agresser le personnel [...], chahuter, refuser de se prêter à certains contrôles» (G. Chantraine, 2004, 173)

² En 2016, 313 cas étaient recensés, dont 18 condamnés échappés et le reste étant des détenus qui ne sont pas rentrés de permission. (A. Krempf, France info: «Environ une évasion par jour en France», 2016)

La privation spatio temporelle s'articule autour d'une individualisation poussive du trajet carcéral, ballottée dans un temps vidé de tout contenu si ce n'est l'absorption ou le rejet du contrôle institutionnel. La croissance de ces dispositifs sont autant de raisons qui éloignent les détenus d'un état propice à la réinsertion. Isolement, dégradation du corps, dépersonnalisation ou révolte ruminée... La prison apparaît là dans son plus simple appareil pour illustrer son surnom de machine à récidive que la société lui affecte.

«On a vue sur rien, on sait pas comment se comporter, évoluer, s'il faut continuer à dialoguer ou pas. En ce moment avec les longues peines on fabrique du TNT en prison. Celui qui veut se servir de la prison pour faire de l'introspection il peut ! À force de faire prendre conscience aux gens vous fabriquez des bombes, parce qu'ici on n'a pas de point d'appui, sauf le nombril; sinon on tombe dans la paranoïa, la schizophrénie»

A. Chauvenet et ad., 1993, 137

Sur la dangerosité du temps carcéral à façonner des ennemis de la société

II.5 Autonomie: infantilisation et déresponsabilisation

L'isolement plus que l'individualisation donc, la peine s'exerce à travers l'attente. L'attente d'une libération, d'un retour au réel, de la fin d'un temps mort... Son pouvoir permet ainsi la peine d'ennui, celle d'un temps vidé de son contenu. La détention n'a plus de sens, de prise d'initiative, d'espace d'expression ou d'inspiration pour envisager l'avenir, elle cristallise «la perte d'autonomie. Elle signifie que d'autres personnes, généralement en position de domination, prendront des décisions en lieu et place des détenus. Ces personnes, la direction et les gardiens, décideront de l'heure et du contenu des activités, des repas, du travail, de l'heure du lever et du coucher, de l'habillement. Cette relation de domination se déroule souvent par symbole interposé, comme en témoigne ces propos: «Pour les gardes, la cloche était devenue le symbole chérie de l'autorité... Ce son insupportable réglait tous nos mouvements sans exception: il nous faisait lever, nous envoyait travailler, déjeuner, dîner, nous regroupait pour le comptage, il décidait du moment où nous devons la boucler et celui où nous devons nous fourrer au lit... Son dong résonnait... cent vingt-sept fois par jour» (Caron, 1980) Cette description d'une situation où certains décident pour d'autres n'est pas sans rappeler le sort des jeunes enfants. Entre infantilisation et déresponsabilisation, il n'y a qu'un pas, qui peut vite être franchi» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 40).

II.5.a Une institution totale

Il s'agit là de dépeindre la prison comme un ensemble de mécanismes d'exercice du pouvoir. M.Vacheret & G.Lemire (2007) se sont attardés à résumer le portrait de l'institution totale dressé par E. Goffman (1968) - souvent utilisée pour décrire la prison dans sa capacité à exercer un contrôle des individus en toute autonomie. «Elles placent sous une même autorité et dans un même cadre l'ensemble des activités; les activités quotidiennes se déroulent «en relation de promiscuité totale avec un grand nombre d'autres personnes, soumises aux mêmes traitements et aux mêmes obligations» (E. Goffman, 1968); toutes ces activités sont réglées selon un programme strict et un ensemble explicite de règles dont l'application est assurée par le personnel; ces activités correspondent à un plan imposé par la direction et qui répond au but de l'institution» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 78) et enfin que le système réglementaire y est l'inverse de la société: tout ce qui n'est pas autorisé par l'institution y est interdit (idem, 84).

«Un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées»

E. Goffman, 1968

II.5.b La peine d'ennui

L'adaptation à l'institution totale nécessite donc une transformation des modes de vie extérieurs. Elle se manifeste concrètement par la désocialisation qui consiste en une rupture entre soi et la société, une rupture entre la définition du moi-détenu et du moi-social. Rappelons nous la définition de l'Homme moderne, spécifié par son contexte, son activité, sa liberté mais surtout par son utilité au sein de ces connections mouvantes (J.Robinson, 2006). Ne rien faire, ne plus être utile, dépendre des autres pour vivre... Voici la plus grande punition infligée à l'Homme moderne.

A. Ehrenberg analyse dans sa trilogie (1991, 1995, 1998) la tendance à l'individualisation de l'Homme moderne, non pas comme un repli généralisé sur la vie privée, mais comme la généralisation d'une norme d'autonomie. Il évoque ainsi le culte de la performance où l'individu-conquérant est la conquête de son identité personnelle et de sa réussite sociale (A. Ehrenberg, 1991) selon une trajectoire individuelle qui doit suivre un dépassement personnel, une ascension sociale qui n'est pas un moyen mais une fin en soi. Ce culte inaugure ainsi de nouvelles mythologies permettant à chacun de s'adapter à une transformation majeure: le déclin de la discipline au profit de l'autonomie. Épanouissement personnel et initiative individuelle sont les deux facettes de cette nouvelle règle du jeu social² (idem). Inventer sa vie n'est plus l'apanage des plus aisés ou des artistes, elle est le modèle à suivre, le marqueur d'une audace

2 Pour illustrer son propos, il donne trois signes de ce retournement: les champions sportifs symboles d'excellence sociale, la consommation comme vecteur d'épanouissement personnel et le chef d'entreprise perdant son rôle de dominateur des classes populaires pour troquer son habit de modèle de conduite.

Des dizaines d'années plus tard, la définition originelle est à nuancer dans le cas de la prison¹, qui s'est ouverte à des groupes d'influences diverses. Mais force est de constater que ses racines sont toujours plantées dans le même terreau. «Ainsi, l'exclusion de la collectivité reste aujourd'hui un des fondements de la peine privative de liberté. [...] Quels que soient les changements qu'elle a connus, la prison reste un milieu coercitif qui enveloppe et règle minutieusement la vie des détenus» (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 88). Et ce, au sein des multiples privations que nous avons définies plus tôt.

Mettons en perspective un aspect de la progression des alternatives en matière sexuelle qui entre en collision avec les aspects de l'institution totale. Plusieurs prisons mettent en place un jour fixe où les détenus ont accès à la pornographie. Cependant, il canalise la masturbation en lui donnant un carcan «là, maintenant vous pouvez avoir un moment de sexualité» et la marge de manoeuvre par le privilège refait surface dans les antres de l'intimité. Originellement interdit, il est là encore sous le fait du directeur en place: on accorde la pornographie au sein de la cellule, il n'est aucunement un droit. Nombreux détenus compare cela à une addiction, sorte de sédatifs qu'ils acceptent de plein gré malgré leur prise de conscience «ce qui est terrible quand on est en prison, c'est qu'on participe activement à notre déshumanisation, à notre bestialité, à notre violence. Les détenus sont actifs au processus de désocialisation» (N.Califano, 2013).

1 Notons que E.Goffman (1968) discute dans son ouvrage d'un ensemble d'institution totalitaire ou d'univers total tel que les monastères, les prisons, les casernes, les foyers pour personnes âgées mais surtout des hôpitaux psychiatriques. La nuance que nous émettons n'est à prendre en compte que pour l'institution prison.

récompensée. Mais il ne s'agit pas d'un repli sur soi, synonyme d'un éloignement de l'extérieur. Il appelle à la multiplicité des repères communs; se définir, se spécifier pour ne jamais être un autre, devenir le progrès que la société ne produit plus toute seule: voilà la quête existentielle de l'Homme moderne. Dans les ouvrages suivants, il définit les séquelles sociales de cette prise en charge poussive du moi social. D'un côté, il met en scène l'addictologie de nos sociétés en deux catégories: les moyens d'actions sur soi de la pharmacologie (drogues légales et illégales) et les mises en scène de soi des technologies de la communication (interactivité, télé réalité - et, de nos jours, les réseaux sociaux) (A. Ehrenberg, 1995). D'un autre côté, la fatigue d'être soi, la dépression face à l'impossibilité de maîtriser les responsabilités qui nous sont données représentent le deuxième mal principal. «Défaut de projet, défaut de motivation, défaut de communication, le déprimé est l'envers exact de nos normes de socialisation» (P. Fabry): addiction et dépression sont les pathologies de notre besoin de responsabilité¹.

En observant la vie carcérale par la lentille de A. Ehrenberg, la prison forme l'incubateur idéal du mal social. Le pouvoir exercé par l'attente dilue l'identité du détenu par son manque de contenance: l'ennui est le symbole de l'épreuve moderne (L. Svendsen 2003) qui est appliqué partout et à tout instant dans l'univers carcéral. «Dans ces conditions d'enfoncement solitaire, dans un soi hors de soi, la peine est non seulement indolore, mais elle ne s'inscrit pas en réponse ou en écho à quoi que ce soit, elle est sans objet ni événement [...], profondément destructrice mais sans douleur ou presque, hors du sens!» (N. Frize, 2003). Le sens de la peine accompagne le sens du moi social dans sa chute et questionne par là même le sens de la détention. Rappelons qu'«en sociologie des organisations, lorsque l'objectif d'autoconservation d'une organisation prime sur toute autre finalité, on considère que l'on a affaire à un effet pervers du système bureaucratique: ce qui est qualifié d'effet pervers ailleurs est, en prison, au centre du dispositif» (G.Chantraine, 2004, 165).

¹ Ce résumé s'appuie sur la fiche de lecture du livre de Alain Ehrenberg: *Individualisme et fragilisation des individus* par Philippe Fabry (philippefabry.eu).

«L'implosion dépressive et l'explosion addictive ont désormais partie liée: le vide-impuissance et le vide-compulsion sont les deux faces de ce Janus. Dans le cas de la dépression, ce n'est pas la tristesse qui domine le tableau, mais l'impuissance - la difficulté d'agir - et l'incapacité à supporter les frustrations [...] qui conduit à ce nouveau visage de la dépression qu'est la dépendance - l'action dérégulée produite par l'absence de contrôle de soi»

A. Ehrenberg, 1998, 147

La peine d'ennui - coeur de l'exercice du pouvoir, oppose le déroulement de la peine de prison et le sens qu'on tente de lui donner.

II.5.c Le coeur du paradoxe carcéral

Savoir communiquer, négocier, se motiver et gérer son temps forment donc l'apanage de l'Homme moderne (A. Ehrenberg, 1991). L'initiative plus particulièrement représente sa liberté de choisir, d'évoluer et de se distinguer des autres. Elle «suggère que l'individu ne peut se résumer à la situation» (G. Chantraine, 2004, 254), que l'on donne un sens à l'ensemble d'actions que l'on choisit de faire au sein d'un contexte normé. La prison ne propose pas un champ d'actions - qui laisse libre les mouvements de ses protagonistes, mais bien une marge de manoeuvre qui sont «produites par la situation et l'institution elle-même» (idem). G. Chantraine (2004) expose bien cette coercition dans la prise de décision: le récit des prisonniers, leur certaine liberté ne forment qu'une réaction aux contraintes. Le moi n'existe qu'au sein de l'enceinte de l'institution. «L'institution carcérale peut être définie comme celle qui tend, infiniment plus que les autres, à réduire l'initiative à la marge de manoeuvre» (idem).

Son indépendance enlevée, l'auto-contrôle mis à l'épreuve, son expressivité menacée et son autonomie cloisonné, la tétralogie qui constitue l'Homme moderne lui permettant de se tenir de l'intérieur est mis à mal (D.Martucelli, 2002). Les témoignages des prisonniers qui ne se sentent plus comme des êtres humains mais des numéros vont dans ce sens. L'institution entre au coeur de son individualité: il en est dépossédé et ne peut prendre en main son existence (G.Chantraine, 2003, 255). Parce que l'environnement est rempli de contraintes, de règles, de normes induites et imprégnées d'une culture forte et violente, l'adaptation à la vie carcérale est obligatoire. «Le moi est totalement structuré par l'univers carcéral» (idem). Les vices et interstices du système forment la marge de manoeuvre qui nourrissent l'initiative existentielle: le reste - le quotidien avec ses activités banales, est recouvert par la prison. La seule vocation du prisonnier est de perdurer dans cette enceinte.

**

Mais la réelle perversité de la prison est d'un autre côté de souhaiter un projet personnel à la sortie de prison, alors que le détenu est justement dépossédé des «ressources sociales et symboliques pour réaliser cette sommation» (idem). Mise à mal de l'individualité et réduction des capacités d'initiatives, affirmation de la responsabilité individuelle ou tâches sécuritaires (surveillants) et de tâches d'encouragement à la responsabilisation forment un système contradictoire: et c'est bien ici que les inconciliables punition / correction semblent bien impossibles! (idem) Entre autonomie voulue et déresponsabilisation réelle, la prison est dans l'impossibilité matérielle de remplir sa mission paradoxale.

Conséquence d'un ensemble de privations, la privation d'autonomie est en fait un principe concret des mécaniques carcérales. Il est l'élément fondamental de l'établissement d'un univers total dans les conditions contemporaines: l'ennui comme fer de lance de la perte d'individualité, la détention reprend les codes d'un temps vidé de son contenu. Il porte à son paroxysme le paradoxe carcéral en opposant la restriction de l'initiative à la responsabilisation du détenu afin de mettre en difficulté un principe initialement juste, celui de l'individualisation de la peine. Entre avancée des droits des détenus et élargissement de l'outil répressif, la peine de prison complexifie sa coercition sans jamais perdre de vue son objectif principal: la sécurisation de son établissement.

*** * * Un gouffre entre sanction pénale et peine réelle**

Nous avons étudié dans la première partie les rapports société-prison pour finalement les comparer à la part d'ombre de nos démocraties contemporaines. Soucieux de comprendre les mécanismes réels de la peine privative de liberté, cette partie a mis en lumière les rapports prison-détenu afin de concrétiser à plus petite échelle l'inconnu que constitue un concept pourtant palpable. Aller en prison, ce n'est donc pas seulement être privé de sa liberté spatio temporelle (être enfermé dans une cellule pour une durée déterminée), mais cela implique aussi un ensemble de privations qui dépasse la personne du détenu. Insécurité, frustration, chute financière et infantilisation viennent compléter le tableau de la privation qu'on offre aux détenus/prévenus et leur entourage lors de la proclamation de leur jugement.

En effet, l'institution pénitentiaire s'est montrée bien perméable aux influences socioculturelles de chaque détenu, bien loin de présenter une institution déconnectée du réel¹. La prison, par ses procédés mortifère, pathogène, atomisant, violent, sécuritaire et guerrier (G.Chantraine, 2004, 256) ne donne aucune possibilité au changement essentiel de l'individu en l'isolant profondément ou en faisant plonger son entourage avec lui. Dans ce sens, «la description des systèmes de vie définis par une certaine routine carcérale rompt avec l'idée d'une opposition radicale entre l'intérieur et l'extérieur. La construction d'un monde social par-delà les murs, les stigmates, la désaffiliation, puis, éventuellement, la «déculturation», l'asiliation et les incarcérations volontaires, montre comment les passages en prison participent à la mise en forme de trajectoires d'exclusion» (idem, 75). La prison est créatrice de récidives car son rôle de remède dans l'équation délinquance-guérison-citoyen se substitue à de la mise en quarantaine dans des conditions déplorables pour ne produire que la fonction suivante: délinquance-stagnation/déclin-marquage²-rechute, qu'elle soit personnelle (perte du moi social) ou citoyenne (le retour à la délinquance).

1 Pour s'en persuader, il suffit d'observer l'abondance de références à l'ouvrage de G.Chantraine *Par delà les murs* (2004) qui propose un regard interne à la détention par l'ethnographie et conclue sur la porosité de l'enceinte aux problèmes extra- et intrinsèques à la vie carcérale.

2 Le marquage comme étape intermédiaire correspond au supplément de peine, vécu comme un acte d'hostilité de la société envers le détenu - déjà évoqué en I.3d et II.2.d. Il ancre la peine dans l'identité du détenu pour ne plus être un citoyen ordinaire.

«In fine, le processus de réduction et de persistance simultanée de l'initiative permet donc de comprendre comment la prison reste, de par son caractère mortifère, pathogène, atomisant, violent, sécuritaire et guerrier, une institution totale, mais également comment elle ne dépersonnalise pas pour autant les détenus et ne fait que transposer, voire exacerber, au coeur de la détention les inégalités sociales et la capacité d'initiative différentielle à l'oeuvre à l'extérieur de la prison. [...] On peut alors décrire, d'un même geste, les caractères infantilissants, destructurants, aliénants et dépersonnalisants de la réclusion carcérale et l'inégalité de traitement entre les détenus, le règne de l'argent en détention, les systèmes de privilèges qui s'appuient sur les positions sociales antérieures des individus»

G.Chantraine, 2004, 256

Clarifions notre propos avant de passer à la suite: l'ensemble de ces privations sont une fin et non un moyen pour la détention mais pas pour la peine. Ils constituent des techniques de mortification afin de transformer les individus à la vie en détention: isolement qui marque l'avènement d'un changement de statut, un rituel d'admission opérant une homogénéisation nécessaire pour que le nouvel «objet» s'intègre à la routine des opérations et, couplée à l'ensemble des privations précédentes, la nécessaire dégradation de l'image de soi (M.Vacheret & G. Lemire, 2007, 81/82). Ils sont le coeur de la mécanique carcérale: afin de gérer des masses hostiles, il s'agit de briser la personne et sa personnalité afin d'en construire une nouvelle qui acceptera sa situation.«La subtilité de l'institution totale est d'amener le détenu à sanctionner lui-même son infériorité (idem, 82) et conforter sa position de dominé dans l'ensemble de son comportement. Finalement, le bon déroulement prime sur l'intérêt qu'il est censé accompagner: la sécurité de la détention porte en elle l'obstacle au rôle de la peine de prison.

Chapitre III

Vers la nécessité d'un nouveau paradigme

La prison se trouve dans une situation bien compliquée. Non seulement le lien physique du détenu avec l'établissement pénitentiaire débouche sur une impasse, mais son lien sociétal au reste des citoyens semble rompu à observer l'état du débat actuel. À travers l'ensemble des privations détaillées précédemment, l'échec de la prison se constate sur plusieurs plans - que M. Foucault (1975) décompose en six points:

- «- Les prisons ne diminuent pas le taux de criminalité [...]
- La détention provoque la récidive [...]
- La prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants [...]
- La prison favorise l'organisation d'un milieu de délinquants [...]
- Les conditions qui sont faites aux détenus libérés les prédisposent à la récidive [...]
- La prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu»

(M.Foucault, 1975, 308/312)

La nécessité de refondre un nouvel outil répressif pour la prise en main des hors la loi est essentielle. Mais un ensemble de questions nous bloquent par sa complexité, et ce dès la réflexion sur son adéquation forme-fonction pourtant fondamentale: «est-il possible de former des citoyens libres et responsables en les privant de libertés? Ou encore, peut-on espérer que de l'irresponsabilité sortira la responsabilisation?» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 171). La réinvention du système architectural de la détention doit donc partir d'un questionnement sur le fond plutôt que la forme. Car «tant que les artisans de la réforme n'inclueront pas cette nécessaire poussée du droit en détention dans une remise en cause plus globale de la structure

sécuritaire de la prison, et, en amont, de la rationalité pénale qui la sous-tend, les quelques aménagements juridiques en détention seront réduits au statut d'outil efficace de (re)production de l'inertie historique de l'institution» (G. Chantraine, 2004, 258).

«Le véritable changement de régime dans le droit pénal du XVIIIe siècle a résulté d'abord d'une profonde modification des normes du second ordre: rejet des supplices, nécessité d'encadrer légalement les sanctions, abolition des secrets de procédure, etc. Aujourd'hui, il faut donc réussir à interroger [...] la compatibilité de la norme-sanction-prison avec l'exigence démocratique. Quand la prison sera-t-elle non plus l'objet de critiques pratiques mais celui d'un rejet de principe?»

G. Chantraine, 2004, 258

Nous tentons désormais de passer de l'autre côté de la barrière. La réflexion s'attarde ici à donner des pistes pour l'avenir carcéral, pousser les tendances actuelles ou exacerber un élément du présent pour définir sa transformation. D'un état des lieux aux alternatives, il est nécessaire de définir un nouveau paradigme pour l'outil démocratique de la répression.

III.1 Une issue pour ce système englué?

Le débat social se cristallise autour des divergences de fonctions que l'on attribue à la prison. À la fois correctionnelle et punitive, nous avons vu que la théorie se heurte à la réalité de la détention lorsqu'il s'agit de sécuriser les dispositifs coercitifs. L'intérêt de cette partie est de présenter des pistes encourageantes - des pistes encourageantes quoique timides, leurs obstacles mais surtout une capacité à innover dans l'avenir.

III.1.a Vers une introduction de la démocratie en prison

La prison est en perpétuelle transformation pour introduire comme elle le peut un semblant de démocratie dans son enceinte. J.Berard & J-M.Delarue (2016) énumère trois normes qui font évoluer la prison française dans le bon sens. Tout d'abord, la généralisation de l'intervention de la société civile et non des professionnels de la prison pour les questions sociales permet une porosité entre le dedans et le dehors. La pérennité du contrôle des instances pénitentiaires est un second point, entamé au début du siècle et prenant doucement sa place au sein de l'institution. Enfin, la peine de prison se considère désormais comme une continuité, de l'incarcération à la réinsertion: le lien est conservé après la peine de prison (J. Berard & J-M. Delarue, 2016, 22/23). C'est donc dans le sens du décloisonnement de l'institution totale que s'esquisse un ensemble d'avancées prometteuses.

Cependant, les réflexions portant sur la population carcérale reste à l'étape de pistes d'améliorations. La proportion de détenus souffrant de psychoses sérieuses en 2010 atteignait le dixième des prisons françaises (idem, 23). La prise en charge au long terme des malades doit se faire au sein d'unités spécialisées qui doivent encore se multiplier. En outre, la population carcérale est surreprésentée par certains groupes sociaux - les plus populaires notamment, qui mettent en doute la prise en compte des composantes sociales de l'infraction. L'accent mis sur la dangerosité des détenus oriente la prison vers un rôle de conservation plutôt que de réhabilitation des individus. Et finalement, c'est la question globale du lien entre «la portée de l'infraction commise et l'efficacité de la réponse pénale qui lui est apportée» (idem, 25) qui doit nourrir l'attention des prochaines politiques pénales et pénitentiaires.

«Notre société doit s'interroger [...] sur le rapprochement entre la portée de l'effraction commise et l'efficacité de la réponse pénale qui lui est apportée. À cette fin, elle doit clarifier l'objet de la sanction. S'agit-il d'obliger le condamné à «s'amender», comme on le pensait en 1875? À souffrir à la hauteur des souffrances infligées à la victime, comme l' imagine volontiers l'opinion? À protéger la société tant que l'individu est dangereux, comme il est désormais soutenu? À donner à l'intéressé les outils (formation...) qui peuvent lui permettre de construire une autre vie? La peine de prison est polysémique, ce qui ne doit pas surprendre, mais on est arrivé au point de ne plus pouvoir discerner aujourd'hui quel est le principe de la sanction pénale»

J. Bérard & J-M. Delarue, 2016, 25

Mais au-delà de cet ensemble de réflexions prometteuses, plusieurs obstacles constitutionnels entravent son accès à la démocratie. Tout d'abord, la prison est toujours soumise à des rapports de pouvoirs et intérêts personnels qui, par conséquent, «ne peu(ven)t pas être plus démocratique que la société» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 174). Aucune institution publique ne peut l'être et, de par son régime autonome, elle est prédisposée à agir en autarcie. D'autre part, le rôle résiduel des gardiens (idem, 175) au sein d'une structure de plus en plus multilatérale génère une situation ambivalente tant la pluralité de leurs micro-missions se heurte à un manque de reconnaissance. Pris entre deux feux, ils se retrouvent à être responsables d'une évaluation de la légalité (idem) pour établir un système de privilèges - pacifiant la détention mais décrié par la hiérarchie. Cette gestion du risque se dilue à travers une multitude de strates bureaucratiques qui provoquent aussi l'inertie du système (idem, 176) et la déresponsabilisation de ses acteurs. «Une tentative de démocratisation devient alors une épreuve de patience, de diplomatie et de stratégie, qui risque de décourager même les esprits les plus entreprenants» (idem). En outre, une ambiguïté stagne sur le statut des détenus. Toute expérience démocratique reste fondée sur la base du privilège et de l'arbitraire. Malgré de nombreuses avancées sur les droits des prisonniers, la détention empêchera toujours la liberté de circuler librement - puisqu'il s'agit de son essence même. De fait, elle établit une zone grise de la liberté individuelle (idem) et le renforcement d'un système alternatif (II.1.b). Enfin, la cause principale des échecs des tentatives de démocratisation sont externes à la prison. En se replongeant dans la perception cyclique de l'opinion publique (I.3.a), tout «programme de démocratisation peut rapidement être perçu comme un abus» (M. Vacheret & G. Lemire, 2007, 177) en privilégiant les hors la loi aux honnêtes pauvres. Le triptyque opinion-médias-politiques forment la réelle instance décisionnelle à l'introduction de la démocratie en prison.

III.1.b D'une mécanique carcérale à la normalisation sociétale

S'agissant de la démocratisation de la prison, les obstacles aux changements sont bien plus établis que les pistes réelles pour l'améliorer. Prenons donc les rapports de pouvoirs dans l'autre sens. Les précédentes parties ont présenté un grand nombre de critiques concrètes contre l'inertie du système pénitentiaire. Il s'agit maintenant de prendre de la hauteur pour replacer la prison au sein des dynamiques sociales.

Les multiples réformes institutionnelles ont transformé la justice pénale en punition pénitentiaire dès la création de la prison. Ces modernisations décrites en amont marquent surtout la transposition d'effets induits, depuis la tête carcérale jusqu'au corps social dans son ensemble. Tout d'abord, le dispositif pénal a progressivement fait passer naturellement le désordre à l'infraction, puis la transgression de la loi à l'écart par rapport à une règle (M. Foucault, 1975, 349). D'ici s'opère une continuité entre la vie quotidienne et la délinquance: l'écartement par rapport à la norme produit le désordre - qu'il soit légal ou non. Peu importe la faute commise, un trait commun traverse donc l'ensemble des conceptions sociétales. On ne punit pas la faute ou l'atteinte à l'intérêt commun mais l'écart et l'anomalie.

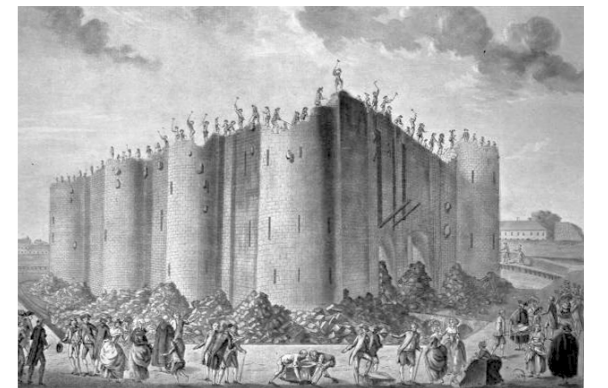
«L'ennemi social s'est transformé en déviant» (idem, 351).

Le réseau carcéral élabore des carrières délinquantes. En effet, loin de rejeter les détenus dans un enfer confus, il les intègre dans un mécanisme sécuritaire bien délimité. «Il reprend d'un côté ce qu'il semble exclure de l'autre» (idem, 352) en faisant de la prison une étape du parcours délinquant. Sans définir un profil type depuis la naissance, la carrière disciplinaire ne se construit pas dans les interstices de la cité mais dans les mécanismes hiérarchisés de la surveillance; une sorte de cumul de coercition toujours plus grand. «L'archipel carcéral assure, dans les profondeurs du corps social, la formation de la délinquance à partir des illégalismes ténus, le recouvrement de ceux-ci par celle là et la mise en place d'une criminalité spécifiée» (idem, 352/353).

Elle est actrice de la spécification de la délinquance.

«Mais l'effet le plus important peut-être du système carcéral et de son extension bien au-delà de l'emprisonnement légal, c'est qu'il parvient à rendre naturel et légitime le pouvoir de punir, à baisser du moins le seuil de tolérance à la pénalité» (idem, 353). Il efface ainsi le possible soulèvement populaire dans l'exercice du pouvoir qui se déploie tant dans l'exercice concret de la justice que celui diffus de la discipline. La discipline déployée au quotidien s'intensifie avec le degré de coercition de l'établissement - de la rue à l'hôpital en passant par l'école: la prison ne présente qu'un degré supplémentaire, celui de la forme pure des institutions correctrices. Il «naturalise le pouvoir légal de punir, comme il légalise le pouvoir technique de discipliner» (idem, 354) en permettant l'économie du pouvoir, trop manifeste lors des châtiments corporels anciens.

Elle rend légitime le droit de punir.



Démolition de la Bastille, 1789
Estampe, éditée par Basset, Gallica/BnF

De cette légitimité découle une nouvelle vision de la loi, celle d'un «mixte de légalité et de nature, de prescription et de constitution» (idem, 355). Le juge s'apparente au docteur, jugeant du normal et de l'anormal pour la société: c'est à lui de décrire le mal et d'en prescrire la manière de le guérir. Leur honte à condamner éloigne leur mission de l'application de la loi en la rendant propre à l'adéquation entre une norme et son écartement ou non: leur pouvoir est normatif. Et de même pour l'ensemble des corps sociaux gravitant autour de la coercition, «les juges de la normalité y sont partout» (idem, 356) - éducateur, professeur, médecin...

Les mécanismes pénitentiaires sont le support moderne d'un pouvoir normalisateur (idem).

Le fonctionnement panoptique de notre société illustre bien cette normalisation de nos institutions: «se développe cette immense activité d'examen qui a objectivé le comportement humain» (idem, 356), passant d'une justice inquisitoire à une justice examinatoire. Les sciences humaines ont largement étendu leur champ d'action par l'objectivation de l'individu. Comment il doit se comporter en société, au sein des rapports de pouvoir, rendre le regroupement des individus utile, docile ou efficace... Voici autant de définitions du comportement qui ont servi d'instance de normalité à la définition d'un comportement social à évaluer.

L'homme connaissable trouve dans la prison le plafond d'un barème social auquel il contribue.

La prison n'est donc pas un OVNI mais un maillon central du dispositif de pouvoir. On peut ainsi expliquer son existence malgré toutes les critiques vives apparues dès sa naissance par son rôle de «relais dans un réseau général des disciplines et des surveillances» (idem, 357). Cependant, plusieurs processus de la société panoptique semblent diminuer son usage ou changer son fonctionnement. D'un côté, l'exercice du pouvoir voyant et brutal ne se révèle pas efficace pour un ensemble de délit et la prévention ou une alternative économique rentable semble plus efficace pour la discipline générale (T.Ferry, 2018, 69/90). D'autre part, la croissance des réseaux disciplinaires et du pouvoir qu'on leur donne diminue de fait l'usage à la prison (M.Foucault, 1975, 358) qui intègre ces instances externes à la peine de prison et fait évoluer sa fonction coercitive.

Enfin, «au milieu de tous ces dispositifs de normalisation qui se resserrent, la spécificité de la prison et son rôle de joint perdent de leur raison d'être» (idem).

*

Nous nous sommes attachés à démontrer que la société façonnait l'institution, puis que l'institution et les prisonniers formaient un rapport réciproque faisant évoluer les mécaniques carcérales. Par la suite, nous avons montré que l'institution produit aussi la normalisation de la société. L'impasse pénitentiaire est à interpréter dans ce contexte: celle d'une réciprocité trop grande de son champ d'influence entre la société et ses détenus, tous deux contenus dans un carcan sécuritaire qui immobilise sa capacité à innover.

III.1.c L'innovation et la prison

Considérons un temps la prison comme une entreprise ancrée dans notre système (néo) libéral¹ et comparons ici ses possibilités de changements, d'innovations à la manière de l'économie traditionnelle. Sans trop s'attarder sur des concepts trop éloignés du sujet, l'idée est de se focaliser sur deux théories fondatrices datant de la fin du XXe. L'analogie à notre sujet principal se fera de plus en plus significative au développement de ces idées. Dans l'ordre de facilité et de fiabilité, voici les sept sources d'innovations systématiques (Peter Drucker, 1987, 56/176) associées au cas de la prison en France.

Interne à l'entreprise

L'imprévu dans le succès ou l'échec représente les erreurs qui ont provoqué la nécessité de changer certains éléments individuels, relatifs à chaque prison et nécessitant une adaptation singulière - à savoir les évasions ou conflits extraordinaires (médiatisés ou provoquant des conflits généralisés).

La contradiction ou l'incongruité constituent un élément central des dynamiques carcérales car elles sont citées dès sa création, entre la notion de corriger et de punir, avec une extension du concept lors des cinquante dernières années avec le rôle croissant des surveillants tourné vers l'assistanat social.

Les besoins structurels ou de processus correspondent aux évolutions du système judiciaire et notamment de la détention préventive, allant de pair avec la nécessité d'augmenter la capacité de l'ensemble du parc pénitentiaire. L'efficacité est une donnée associée: la prison est un établissement public coûteux. Le besoin de concentrer les prisonniers dans des centres pénitenciers de plus en plus grands rend la gestion financière plus efficace mais pose la question de l'incidence sur le prisonnier. S'opposent alors l'efficacité entrepreneuriale² à court terme et l'efficacité sociale à long terme.

¹ En France, c'est déjà en partie le cas avec la construction de prison et la gestion des prisonniers co-gérées avec des entreprises privées. Le cas extrême des Etats-Unis montre que la prison peut être une perspective économique rentable avec des projets d'établissements pénitentiaires sur fonds exclusivement privés.

² En effet, nous pouvons même cyniquement traduire la récidive en terme économique par une fidélisation à l'entreprise...

Les changements dans la structure de l'industrie et du marché

sont symbolisés par la pénétration des entreprises privées au sein des prisons publiques, diminuant le caractère total des établissements pénitentiaires. Elle vient avec la pluralité de leur gestion et la création d'instances de contrôles externes telles que l'observatoire des prisons.

Externe à l'entreprise

Les changements démographiques concernent la demande, liée au besoin structurel et à l'augmentation du nombre de détenu, de la durée des peines et ainsi la création de nouvelles prisons.

Les changements de perception

font intervenir les sens de la société vis à vis de la prison. La plus marquante concerne la création même de la prison lorsque le sort des derniers forçats provoque l'indignation en France et la création de la voiture cellulaire - associée aux prémices de la prison moderne (M.Foucault, 1975, 299). Plus tard, citons l'abolition de la peine de mort (18 septembre 1981 en France), et plus récemment, les normes d'hygiène et les recommandations successives du conseil de l'Europe définissant des conditions de détention. Globalement, ces changements vont dans le sens des prisonniers. En terme judiciaire, c'est la pénalisation de certains délits et crimes plutôt que d'autres (I.3.e).

Les nouvelles connaissances

concernent l'évolution des sciences humaines et l'essor de la technologie de contrôle (localisation gps, l'électricité généralisée, la surveillance vidéo, la fouille informatique...) ou de communication (téléphone portable, télévision, internet...).

Ces différentes sources d'innovation décomposent le contexte des typologies matricielles suivantes, sur la base de quatre échelles: si les trois premières concernent une gradation de l'impact d'une innovation, la dernière se distingue par sa typologie (R. Henderson & K. Clark, 1990).

L'innovation incrémentale

représente la grande majorité des innovations. Elle permet d'améliorer une technologie en l'adaptant aux singularités des marchés et des secteurs et des marchés qui vont l'adopter. Ces changements au produit existant sont mineurs et réguliers. Ils se distinguent selon trois critères qualifiant l'échelle de nouveauté du produit: la perception de l'utilisateur (tout ce qui peut être perçu comme nouveau par l'individu), le degré de nouveauté (le premier usage du produit) et le changement induit (il répond à des exigences changeantes). Classer l'ensemble des innovations incrémentales en milieu carcéral relève d'une entreprise infinie traversant l'ensemble des contextes précédents. La modification d'une source débouche quasi systématiquement sur une innovation incrémentale avant d'affecter un degré plus élevé.

L'innovation radicale ou de rupture

est l'autre extrême de l'échelle de l'innovation. Elle est souvent permise par une source externe à l'entreprise, tel que l'arrivée de nouvelles technologies ou de nouvelles connaissances. Il s'agit d'un point de non retour et le déclenchement d'une nouvelle voie pour l'expérimentation. Le besoin en nouveaux modes d'enseignement et de compétences est rapidement vaste. La prison, suite à sa mise en place au tournant du XVIIe et XVIIIe siècle n'a jamais connu d'innovation radicale.

L'innovation modulaire

est le renversement du concept de base sans changer les liens qui unissent ses composants. Il constitue l'ensemble du curseur des innovations incrémentales agglomérées avant une innovation radicale. À titre d'exemple, les multiples réformes relatives à la gestion du risque à l'échelle des quartiers pénitentiaires représentent une innovation modulaire majeure dans le fonctionnement actuel des prisons. Citons la diversification et classification des établissements pénitentiaires en fonction de la dangerosité des détenus, la mise en place de quartiers de haute sécurité ou la surveillance gps des libérés en conditionnelle...

L'innovation architecturale

concerne la «reconfiguration d'un système établi qui lie ensemble des composants existants. Cela ne veut pas dire que les composants eux-mêmes sont inchangés par l'innovation architecturale. Il est d'ailleurs souvent déclenché par un changement dans le composant - peut-être sa taille ou d'autres paramètres secondaires de son design - qui crée de nouvelles interactions et liens avec d'autres composants du produit établi. Le point important est que le concept de base du design derrière chaque composant [...] reste le même» (idem, 4). Lors de l'apparition d'une nouvelle technologie, l'innovation architecturale ne concerne pas l'émergence des premières expérimentations avec ce nouvel outil mais la source d'un design dominant qui perdure. On définit ainsi une acceptation générale que ce design est le plus approprié, sera le plus répliqué et gagnera en stabilité avant la prochaine émergence d'une innovation de rupture ou l'apparition d'une nouvelle technologie. Il s'applique à toute modification organisationnelle de la prison: la prison ouverte - hybride entre le pensionnat et le lieu de travail, le Panoptique de Bentham, la détention conditionnelle, le bracelet électronique comme peine etc.

Notre travail est de jongler avec ces dynamiques pour proposer des alternatives convaincantes à la prison en son état actuel. La définition d'un contexte d'innovation va de pair avec le degré de l'innovation. Les propositions suivantes se basent sur le présent pour prévoir la tendance future.

Notre époque prédit un moment de basculement. L'avancée vers une société égalitariste à travers les luttes sociales (libération de la parole des femmes, extension du droit des homosexuels...) rappellent les luttes de 1968 - qui restent un acte manqué pour la peine de prison. Les avancées pour les droits des détenus se font à petits pas depuis une cinquantaine d'années, confortant un ensemble de coercitions jamais remis en question dans leur ensemble. L'occasion est belle pour se réapproprier les mécaniques carcérales et en finir avec l'innovation incrémentale, toujours au service de la sécurisation des établissements pénitentiaires. La dernière partie trace les premiers contours d'un nouveau paradigme de l'enfermement qui s'écarte des compromis du paradoxe carcéral.

«L'exercice qui consiste à esquisser le cadre d'un futur possible ne veut jamais dire autre chose, sauf à dresser le tableau d'une utopie, qu'inventorier au présent les facteurs qui prédéterminent cet avenir»

J.Bérard & J-M.Delarue, 2016, 5

III.2 Des alternatives, de la fiction à la réalité

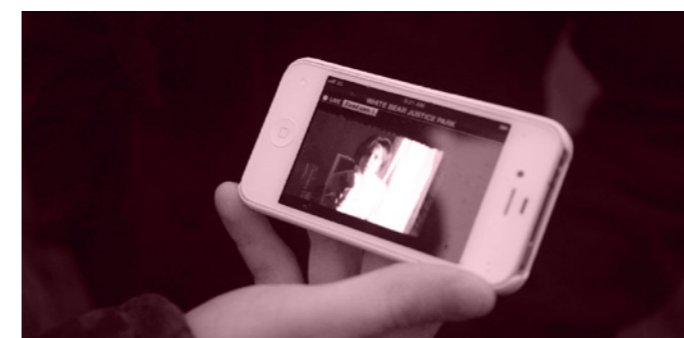
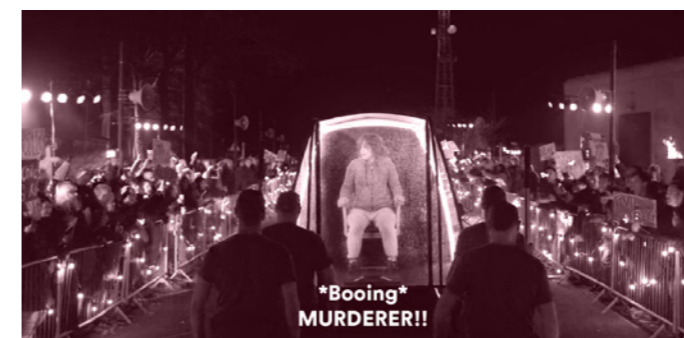
À travers toutes ces remarques, la situation semble bien dans une impasse. L'analyse économique des innovations a cependant dressé un rapide état des lieux des avancées successives, mais surtout du terreau fertile que le présent nous offre afin d'aller de l'avant et innover en matière d'emprisonnement. Les prochaines propositions se fondent sur nos réflexions précédentes et se nourrissent de la fiction pour dessiner le futur de la prison. Du voyeurisme à la société de contrôle, cette partie permettra d'envisager le retour du défouloir, le logement coercitif et le panoptique à l'ère du tout connecté.

III.2.a Le retour du purgatoire

Cette proposition présente une pratique ancestrale remise au goût du jour. Le châtement corporel comme moyen de punir les péchés s'est substitué à la prison au XVIIIe et nourrit depuis une frustration populaire; celle d'avoir le sentiment que les prisonniers sont trop bien lotis. Ils ne souffriraient pas assez. Pour la nourrir, une tendance a le mérite d'assumer ses bas instincts en montrant chaque jour une dose de souffrance pour nous satisfaire: la médiatisation du fait divers, les vidéos amateurs violentes en libre accès, l'essor du MMA comme sport de combat le plus regardé... Le propos est donc de se demander si le voyeurisme ambiant soulagerait nos frustrations si la peine de prison se substituerait en partie au châtement corporel public.

M. Foucault (1975) entame son chapitre Illégalisme et délinquance par le récit de la chaîne. Ce châtement obligeait les forçats à suivre un chemin vers la détention qui se déroulait comme un supplice, enchaînés dans une position inconfortable et portant de lourdes armatures bloquantes. Son passage dans les villes de France entre Paris et la côte est vécu comme un événement. Les familles accourent pour huer, insulter, battre et salir ce train de criminels en transit pour le bagne. Ce supplice public prend fin en 1836 avec la dernière chaîne incluant Delacollonge - abbé qui avait découpé sa maîtresse enceinte, qui avait alors suscité l'indignation de toute la France. Outre un ensemble de dysfonctionnements inhérents allant du trouble à l'ordre public jusqu'à l'attitude paradoxale des forçats¹, l'indignation populaire prend le pas sur le sort réservé aux condamnés. Le chemin de croix est remplacé par la voiture cellulaire - sorte de fourgon compartimenté cachant les détenus du public. La prison devient alors le dernier échelon de la punition légale (M. Foucault, 1975, 299/308). Si nous prenons un temps pour rappeler ce récit, c'est que la frustration populaire qui a suivi sa clôture n'a jamais complètement disparu du langage carcéral. La punition d'abord, la correction si c'est encore possible - la doctrine du juste dû (I.1.c) et l'ensemble des privations du corps (II) nous le rappellent à chaque instant. L'emprisonnement s'est substitué au châtement en laissant le doute sur la juste ampleur de la punition.

¹ En réponse à cette foule vengeresse, ils arboraient fièrement leur statut de criminels en intimidant, hurlant, montrant leurs tatouages ou festoyant tous condamnés confondus.



C. Brooker & C. Tibbetts, 2013, 2:2
Episode de la Chasse en cinq images

Notre réflexion prend racine dans ce constat moral - à contre courant, il est vrai, des avancées récentes pour le droit des détenus. La vraisemblance d'un retour au purgatoire commence avec *La Chasse* de *Black Mirror* (C. Brooker & C. Tibbetts, 2013, 2:2). L'épisode décide «de s'attaquer au voyeurisme et au côté spectaculaire de la justice, l'opinion publique étant souvent prise à parti comme étant **juge et bourreau** dans le cadre de certaines affaires» (S. Lopez, 2014). Il nous montre le point de vue d'une meurtrière quand cette dernière n'a aucune conscience de ce qu'elle a commis. La première moitié du film, elle se fait poursuivre par deux groupes de personnes: des acteurs mimant vouloir la tuer et des spectateurs qui filment en permanence le moindre de ses faits et gestes. Une fois attrapée, elle est mise face à ses actes de barbaries et subit la haine des spectateurs. Elle est finalement reconduite à son point de départ à travers la foule en délire avant de subir un lavage de cerveau qui lui fait oublier sa journée. Son supplice est l'éternel recommencement de la découverte de son crime.

L'opinion publique est juge.

Le spectateur suit la vie de cette jeune femme amnésique (Lenora Crichlow) persécutée tout au long du film: jusqu'à la découverte de son crime, elle est montrée comme un être humain, victime de son environnement. Le comportement de l'opinion publique nous choque malgré l'horreur des crimes de la protagoniste. La situation est renversée par rapport à nos habitudes: le coupable est humanisé à travers sa personnalité et ses peurs au contraire des médias et politiques du quotidien nous présentent des faits brutaux que l'on intervertit naturellement à la personnalité du coupable. Son supplice semble ainsi inhumain par l'hystérie humaine qu'elle provoque; l'analogie à la chaîne des forçats est stupéfiante par sa relecture contemporaine. L'opinion publique prend part à la demande de sanction - nous retrouvons ainsi le voyeurisme du XVIIIe couplé à l'impact généralisé et la représentation de soi par l'outil technologique du XXIe. Vision particulièrement pessimiste de l'avenir correctif, il va dans le sens de l'intérêt pour le fait divers, la télé-réalité ou autres vidéos populaires choquantes et violentes, la revendication de la loi du Talion face à une justice trop molle, la justice rendue pensée pour les victimes et la libération malsaine par le défouloir public. Le plaisir de la société fait partie de la peine.

L'opinion publique est bourreau.

Dans cette perspective, nous nous focalisons sur la présence active des spectateurs dans le processus du supplice - et non plus sur sa délectation moralisatrice. Le rôle des voyeurs est double. Non seulement ils prennent part à la sentence primaire en incorporant une situation paradoxale dans l'espace de la sanction (la chasse et le besoin d'aide face à l'acte passif et délectable de filmer l'action), mais ils assument leurs statuts de moralisateurs lors de l'expiation - ou scène de la chaîne. Le téléphone portable est l'extension de leur bras anatomique: la mise en abîme de la scène introduit d'autant plus de distance qu'il amplifie le caractère punitif de son action. Il permet aussi tout le processus d'intégration citoyenne à la sanction pénale, présenté comme une attraction récréative pour des groupes sociaux diversifiés: infliger le coup et avoir des souvenirs de ce moment est un acte citoyen. Le peuple prend lui-même la responsabilité de punir.

Cette fiction d'anticipation resterait folklorique si ce processus de plaisir-responsabilité-sanction n'était pas aussi crédible. Il existait par le passé mais la tendance contemporaine semble s'en rapprocher: l'addiction au voyeurisme par la télé-réalité ou les réseaux sociaux, le retour des nationalismes conservateurs, la remise en question récurrente de la peine de mort dans le débat public, l'indignation croissante et ciblée sur certains crimes, le recours aux faits divers pour alimenter les réformes pénales... Autant de sujets qui nous prédisposent à un retour du purgatoire. Cependant, la critique que l'on pourrait faire à cette anticipation est la pérennité du supplice. Ici, l'expiation n'est pas proposée - à la différence des condamnés à mort: seule la souffrance *ad vitam aeternam* est sollicitée. De fait, il ne prend pas en compte l'appétit populaire pour ce type d'événement. Le fait divers est consommé, il émeut puis se fait remplacer par un autre. Les moyens mis en oeuvre pour reproduire tout un contexte qui rappelle la singularité du crime ne peuvent être appliqués à un autre. Si la puissance de l'indignation populaire est représentée fidèlement, il ne prend pas en compte son éphémérité.

Une question ressort à la fin de l'épisode: quand le peuple sera lassé de cette histoire, que faire de cette femme?

Pour parfaire cette projection, il s'agit d'ajouter une temporalité, une utilité où le châtiment devient profitable non seulement pour la société par le biais du plaisir, mais aussi pour l'institution afin de rentabiliser un tel processus. La correction par le châtiment corporel nous renvoie vers une autre fiction d'anticipation - *A Clockwork Orange* de S. Kubrick (1971) et son lavage de cerveau comme remède à la violence. Le réalisateur décrivait son film comme «une satire sociale traitant de la question de savoir si la psychologie comportementale et le conditionnement psychologique sont de nouvelles armes dangereuses pouvant être utilisées par un gouvernement totalitaire qui chercherait à imposer un vaste contrôle sur ses citoyens et en faire à peine plus que des robots» (S. Kubrick, 1971, *Saturday Review*). Le châtiment, par sa temporalité devient le moyen de rendre docile.

*



S.Kubrick, 1971
Une séance de lavage de cerveau

Le retour du purgatoire s'appuie sur la désignation d'un ennemi public: il permet l'investissement des citoyens dans le processus de sa punition, le plaisir d'exécuter une tâche qui est utile pour la société et, si c'est possible, de montrer la force du pouvoir avec un exemple de transformation par la punition. Cet arsenal politique est l'essence de *A Clockwork Orange* (S.Kubrick, 1971), mais plus distinctement encore dans 1984 (G.Orwell, 1949) avec la figure d'Emmanuel Goldstein. L'ensemble des informations le concernant relève de la propagande: il est impossible de dire même s'il a réellement existé dans l'histoire. Chaque matin avec les *Deux Minutes de la Haine*, l'auteur d'un livre socio-politique allant à l'encontre du parti est insulté par l'ensemble de la population du pays. Il représente le danger, il personnifie le mal et déchaîne la haine collective. Il est un moyen de justifier la traque de ses partisans ou tout autre opposant politique.

III.2.b Le logement coercitif

Le concept du logement coercitif s'appuie plus encore sur la dystopie de *1984* (G.Orwell, 1949). Il s'agit d'un état totalitaire et intrusif, allant jusqu'aux portes de l'intimité pour prouver sa superpuissance d'information. Cette puissance est visible par son arsenal et obscur par ses hommes de main: les tours de l'état se dressent à la manière des bâtiments nationaux soviétiques comme pour imposer un écrasant pouvoir à qui personne ne peut échapper (Q.Menu, 2017). Le télécran est l'outil de surveillance du quotidien. Il s'agit d'un hybride entre la télévision, diffusant la propagande du Parti, et d'une caméra de surveillance qui permet à la Police de la Pensée d'entendre et de voir ce qui se fait dans chaque pièce où se trouve un individu¹. S.Kubrick (1968) va plus loin dans *2001, l'odyssée de l'espace* avec *HAL9000* qui se dote au fur et à mesure du film d'une conscience et devient le principal danger pour l'équipage qu'il surveille. L'outil de surveillance devient garant de la coercition.

Nous associons ici ce procédé de contrôle à la peine contemporaine du bracelet électronique - à la différence près que le bracelet ne délivre pas des messages de propagande politique et qu'il ne décide pas de tuer le condamné. Juridiquement, il n'est pas seulement «un mode de résidence surveillée mais (aussi) un programme social et de travail centré sur un emploi du temps quotidien structuré par des activités convenues. Ces programmes ont deux objectifs : structurer l'existence du détenu de manière propre à prévenir la délinquance, et favoriser l'apprentissage de nouveaux comportements, l'un et l'autre dans un environnement géographique, social et professionnel familial» (Office fédéral de la Justice, 2007, 4).

¹ Notons que la télévision est une innovation polémique à l'époque: l'analogie entre récepteur et émetteur nourrissait une inquiétude de se faire surveiller chez soi dès l'après guerre.



S. Kubrick, 1968

HAL 9000 (2nd plan) et les astronautes cachés dans un module isolé

«Au-dehors, même à travers le carreau de la fenêtre fermée, le monde paraissait froid. Dans la rue, de petits remous de vent faisaient tourner en spirale la poussière et le papier déchiré. Bien que le soleil brillât et que le ciel fût d'un bleu dur, tout semblait décoloré, hormis les affiches collées partout. De tous les carrefours importants, le visage à la moustache noire vous fixait du regard. Il y en avait un sur le mur d'en face. BIG BROTHER VOUS REGARDE, répétait la légende, tandis que le regard des yeux noirs pénétrait les yeux de Winston. Au niveau de la rue, une autre affiche, dont un angle était déchiré, battait par à-coups dans le vent, couvrant et découvrant alternativement un seul mot : ANGSOC. Au loin, un hélicoptère glissa entre les toits, plana un moment, telle une mouche bleue, puis repartit comme une flèche, dans un vol courbe. C'était la patrouille qui venait mettre le nez aux fenêtres des gens. Mais les patrouilles n'avaient pas d'importance. Seule comptait la Police de la Pensée.

Derrière Winston, la voix du télécran continuait à débiter des renseignements sur la fonte et sur le dépassement des prévisions pour le neuvième plan triennal. Le télécran recevait et transmettait simultanément. Il captait tous les sons émis par Winston au-dessus d'un chuchotement très bas. De plus, tant que Winston demeurait dans le champ de vision de la plaque de métal, il pouvait être vu aussi bien qu'entendu. Naturellement, il n'y avait pas moyen de savoir si, à un moment donné, on était surveillé. Combien de fois, et suivant quel plan, la Police de la Pensée se branchait-elle sur une ligne individuelle quelconque, personne ne pouvait le savoir. On pouvait même imaginer qu'elle surveillait tout le monde, constamment. Mais de toute façon, elle pouvait mettre une prise sur votre ligne chaque fois qu'elle le désirait. On devait vivre, on vivait, car l'habitude devient instinct, en admettant que tout son émis était entendu et que, sauf dans l'obscurité, tout mouvement était perçu.»

G.Orwell, 1949

D'un point de vue administratif, les rapports sont plutôt unanimes: la solution d'une surveillance continue en dehors de l'enceinte de la prison est plus rentable que l'incarcération. Non seulement elle est moins chère, elle montre une régression de la récidive mais elle est aussi «la plus favorable, en termes d'intégration sociale, pour les participants et leur famille» (idem). D'un point de vue humain, les conséquences du bracelet électronique sont cependant complexes à étudier tant son utilisation est récente - une vingtaine d'années globalement. Malgré l'extériorisation de la peine en dehors des murs de la prison, «le bracelet électronique rappelle 24 heures sur 24 à celui qui le porte qu'il subit une sanction, outre le respect de l'emploi du temps hebdomadaire et quotidien qu'exerce sur lui une pression continue» (idem). Il conserve ainsi son lot de privations en transposant une autre spatialité que l'individu reconsidère. Par essence, l'exécution de cette peine s'applique toujours au corps à travers la souffrance, il n'est pas dans le monde libre. Il subit une torsion de l'espace-temps, perdu et ralenti au sein d'un «espace duquel est absente l'action» (T. Ferri, 2013, 36), ou plus précisément une dilatation de l'espace et contraction du temps - comme le rapport de l'Office fédéral de la Justice le montre. Il n'y a plus de dedans et de dehors: il n'existe qu'un entre deux, ni libre ni emprisonné, qui parasite l'espace de liberté que doit constituer l'intimité de l'habitat. Horaires à respecter - semblables aux permissions accordées à l'intérieur, inadéquation entre obligations pénitentiaires et obligations de la vie mais surtout allongement des peines dû à la douceur de la peine de surveillance électronique... «Dans un cas comme dans l'autre, le condamné n'entre pas en relation avec la nouveauté, la surprise, selon une dimension d'ouverture à l'autre, il ne fait qu'éprouver la même dissonance dans le rapport entre le temps qui passe et ce qu'il en retient authentiquement» (idem, 37). Le bracelet électronique est donc une avancée vers l'intégration du détenu à la cité, mais il conserve en lui un ensemble de souffrances liées à la détention et à la coercition du quotidien.

*

La coercition du quotidien est récurrent dans les dystopies de l'Après Guerre à la Guerre froide. Elles démontrent l'appréhension face au retour des systèmes totalitaires - fin du nazisme récent, régime communiste puissant, émergence des utopies, propagation de technologies de masse comme la télévision... Cependant, ces peurs sont toujours d'actualité car si le rapport de force semble moins en bataille rangée, il se fait plus insidieux à travers le concept de discipline analysé par M.Foucault (1975, 157/264). La démocratisation de la surveillance vidéo va dans ce sens et la popularisation du bracelet électronique pour les détenus est une manifestation directe de cette orientation carcérale vers le tout-surveillé.

III.2.c La panoptique à l'ère du tout connecté

Le thème de la panoptique régit ce type de surveillance; celle d'un outil contrôlé par le pouvoir présent chez l'ensemble de ses usagers. Le glissement qui s'opère de 1984 (G.Orwell, 1949) à 2001, *l'odyssée de l'espace* (S.Kubrick, 1968) est l'innocence de l'outil. Si le télécran est manifestement contre la liberté des citoyens, HAL9000 est initialement conçu pour rendre service aux astronautes. Plus tard encore, les placards à médicaments interactifs de THX 1138¹ (G. Lucas, 1971) ont le rôle du docteur, à l'écoute des maux de l'habitant: la surveillance quotidienne leur permet un suivi médical. Les sédatifs et l'arsenal aliénant des dispositifs de surveillance ne sont en rien mauvais, ils permettent une stabilité du système social.

La surveillance comme alliée nécessite une acceptation de la société en question. Si elle n'est pas un remède à une maladie, elle est la garantie de sa sécurité. Dans ce contexte, «les conditions extrêmes d'une prison de sécurité maximale peuvent nous aider à comprendre la société en général. [...] Les techniques et l'éthos qui, autrefois, ne s'appliquaient qu'à des suspects ou à des prisonniers s'appliquent aujourd'hui dans les circonstances les plus bénignes» (G.Marx, 1988, 149). Les stratégies d'une société de sécurité maximale sont multiples: la fin de la distinction entre public et privé, le contrôle préventif, le rôle passif de l'individu face à des spécialistes sachant mieux les choses qui nous constituent, le rôle de la technologie croissante visant à déposséder l'individu de sa capacité d'agir et réfléchir,... Elles constituent finalement six sous sociétés qui décomposent la coercition globale de cette société (idem, 150/157).

«La mort de la démocratie ne sera probablement pas due à l'assassinat par embuscade. Ce sera plutôt une extinction lente due à l'apathie, l'indifférence et le manque de nourriture.»

Robert Maynard Hutchins

¹ Le pouvoir à la fois coercitif et médical fait écho aux stratégies de prévention des grandes maladies de Moyen âge ou de la Renaissance évoquées dans notre introduction.

La société programmée

qui limite les choix afin d'éliminer les problèmes.

La société des dossiers

constituée d'archives et de banque de données pour construire l'identité complète des individus et pourquoi pas d'en faire commerce.

La société actuarielle ou prédictive

où l'individu est membre «d'une catégorie statistique avec une probabilité donnée d'agir d'une manière prévisible à l'avenir» (idem,153).

La société poreuse

qui rend visible l'ensemble de nos sens, qui met à nu notre individualité en se donnant la possibilité d'analyser tous nos comportements selon une échelle de la normale à l'anormale.

La société d'auto-surveillance

qui nous pousse à agir et observer activement dans une fonction de sécurisation individuelle de la société. Elle se diffuse par les médias de masse, faisant l'association entre plaisir et sécurité par les pubs notamment.

La société soupçonneuse

enfin, qui découle directement de la surveillance permanente en renversant le concept français de la justice «tout le monde est innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable» pour ne voir en son sein que des coupables potentiels en attente de prouver leur innocence.

L'acceptation de la société coercitive est donc avant tout individuelle mais surtout active. Nous agissons pour l'entretenir: qu'il s'agisse de notre habilité à offrir nos données contre un bien ou nos habitudes à juger autrui en fonction d'une norme sociale.

«Je suis un sujet du divin créé à l'image de l'Homme par les masses, pour les masses, soyons reconnaissant d'avoir une occupation à remplir, travaillons dur, augmentons la production et prévenons les accidents»

G. Lucas, 1971
Slogan de THX 1138

Car l'outil panoptique n'est plus l'apanage du pouvoir en place, elle se répand dans notre quotidien de plein gré. Le bracelet électronique ou le télécran sont une forme plus restreinte de nos appareils géolocalisés. Nos données sont collectées, vendues ou utilisées contre nous lors de cyber attaques. En échange, la technologie nous offre ses sédatifs, ses messages à répétition et ses publicités nous incorporant à leur processus (C. Brooker & E. Lyn, 2011). Cette société actuarielle ne nous dérange pas car nous ne la voyons plus. La dangerosité des outils panoptiques est devenue invisible.

A.Damasio décrit ce basculement dans son roman *La zone du dehors* (1999) en incorporant notre pleine responsabilité. «La société de 2084 est consentante et même actrice dans sa surveillance. Les tours panoptiques sont ouvertes au public, habillées de cabines libres d'accès afin d'observer l'intégralité des citoyens si il ne porte pas atteinte à la sécurité nationale. L'état y est peu présent, les médias servent alors d'intermédiaire pour assurer un contrôle indirect sur la façon de penser. Finalement, la peur de l'insécurité sert de carcan naturel pour assurer la discipline au sein de la société - le jugement entre citoyens en devient son outil» (Q.Menu, 2017). À l'inverse de nos exemples précédents, cette société ne supporte plus le pouvoir disciplinaire. Le mouvement de liberté qui a traversé le XXe a affaibli le seuil de tolérance au pouvoir manifeste. Nous sommes passés du régime disciplinaire au régime normatif - sorte d'autodiscipline généralisée. Le champ lexical est passé de«obliger, contraindre, imposer, punir, surveiller» à«susciter, inciter, rendre probable». Internet et les sites marchands forment l'archétype de ce langage: «il est probable que vous soyez intéressé par...», «cet article est susceptible de vous intéresser» etc (Damasio, 2014).

«Que JE ne sois pas un autre. Que jamais il ne le devienne. Voilà la stratégie de fond d'un gouvernement moderne.»

L'assignation à personnalité, chacun sait qu'elle commence au sortir du ventre de notre mère avec l'acte de naissance, qu'elle découle du prénom et du nom qu'elle s'inscrit dans le dossier psychologique, signe le livret scolaire, s'étire sur le parcours professionnel répertorié par ce Clastre qui nous hiérarchise tous et qui nous attribue place, case, et rang, et s'exhibe au bout sur la Carte, qui a fini par ramasser sur une simple puce l'ancienne et presque rassurante dispersion des pièces d'identité, du permis de conduire, du carnet de santé, des cartes de séjour, de travail, d'allocation, de crédit, et jusqu'au dossier professionnel, jusqu'au casier judiciaire. Épingler chacun à sa personnalité. À sa biographie archivée. À son identité claire et classée. Que l'on prend soin de prélever tout au long de notre vie. Sans violence mais sans fléchir. Voilà qui permet de fixer les têtes, n'est-ce pas, de les arrimer à elles-mêmes comme on visse le fou à sa folie - une folie savante de bulletin psychiatrique avec ses notes et ses normes, ses seuils minima et maxima, ses moyennes et ses écarts à la moyenne...tout ce qu'un appareil rodé de savoir peut produire pour ordonner le désordre. Confisquer le rapport à soi dans l'épaisseur d'un dossier jamais clos. Vous dire qui vous avez été, comment vous êtes et qui vous devrez être. Non pas mutiler, non pas opprimer ou réprimer l'individu comme on le crie si naïvement : le fabriquer. Le produire de toutes pièces et pièce à pièce. Même pas ex nihilo : à partir de vous-mêmes, de vos goûts, désirs et plaisirs ! Copie qu'on forme tout simplement.»

Se libérer, ne croyez surtout pas que c'est être soi-même. C'est s'inventer comme autre que soi. Autres matières : flux, fluides, flammes... Autres formes : métamorphoses. Déchirez la gangue qui scande :«vous êtes ceci»,«vous êtes cela»,«vous êtes...». Ne soyez rien : devenez sans cesse. L'intériorité est un piège. L'individu ? Une camisole. Soyez toujours pour vous-mêmes votre dehors, le dehors de toute chose»

A.Damasio, 1999, 17

Le pouvoir porte en lui ce caractère rassurant. Dans un monde individualisé (famille fragmentée, dispersée etc), voir une publicité individualisée plutôt qu'une autre massifiante nous rassure, «on pense à moi», «je ne suis pas seul». Le pouvoir est désormais maternant, il anticipe nos besoins et inhibe les problèmes potentiels. «Big brother est devenu Big Mother» (A.Damasio, 2014). Cette sorte de soumission masochiste nous conforte finalement. Le contrôle est une demande sociale: les pouvoirs commerciaux et étatiques ne font qu'y répondre. Mais plus loin que le panoptique, nos systèmes de communication sont pansensitifs: ils font intervenir une surveillance à l'ensemble de nos sens. Ils induisent de fait une auto censure énorme: les étudiants font désormais attention à l'image qu'ils donnent lors de fêtes privées, de peur qu'une image ne se retrouve sur Facebook par exemple. N'importe quelle action sur internet génère une trace indélébile. Les grands combats des années 1970 montraient un grand désir de liberté, nous sommes aujourd'hui plus soucieux de notre sécurité, la facilité ou la fluidité de nos modes de vie (idem).



G.Lucas, 1971

Armoire à médicaments et sa caméra pourvu d'un microphone

**

Le tout connecté permet de passer un cap dans le système panoptique de notre société. L'intégration d'une infinité de données constitue la base nécessaire à la classification sociale - forme pure du marquage social d'une société de sécurité maximale. A.Damasio (1999) propose un classement des citoyens qui se retranscrit sur leur nom - des 1-lettrés constituant le gouvernement aux 5-lettrés interdits d'entrer dans certains commerces. Chaque année, l'ensemble de la société doit noter son entourage professionnel et social afin d'actualiser le classement. Cette anticipation esquisse une habitude contemporaine inquiétante: nos faits et gestes constituent un dossier afin de briser nos classes sociales habituelles pour constituer notre propre classe individuelle. La notation citoyenne est la future prison contemporaine.

*** La fin de l'établissement coercitif

La prison telle qu'elle existe actuellement est dans une impasse. Depuis tout temps et malgré les avancées démocratiques qu'elle injecte dans son système, l'établissement coercitif n'est pas de taille à répondre à l'ensemble des missions qu'on lui donne. Les alternatives ne sont guères reluisantes: à ne pas réussir à s'occuper de nos hors-la-loi, nous tendons vers une prise en charge du modèle social par les dispositifs coercitifs.

**Donner aux coupables une bonne correction?
Mettons en scène leur douleur.**

**Veiller à ce que les délinquants ne récidivent pas?
Emprisonnons les chez eux.**

**Se sentir plus en sécurité ?
Surveillons nous mutuellement.**

«A cet égard, la société de consommation représente l'archétype même du maintien des hommes dans un état infantile, puisqu'ils succombent aux charmes des objets et gadgets mercantiles en tous genres [...] comparablement à des enfants émerveillés devant des jouets desquels ils ne peuvent plus se passer. Il n'en va pas autrement de l'objet-prison, qui d'une part, apparaît comme un mode de punition naturel, alors qu'il est historiquement advenu, et qui se nourrit du fantasme de la technologie «usinaire», alors que des moyens d'accompagnement plus simples et moins coûteux peuvent être employés à meilleure fin de réinsertion, et qui, d'autre part, s'illusionne sur ses capacités de prévention de la récidive, alors qu'une politique authentiquement préventive et éducative a besoin de tout autre chose pour s'accomplir.»

T. Ferri, 2018, 28

Conclusion

La Prison est le Réel

Comme il est aisé de constater les maux plutôt que d'en proposer les remèdes ! En témoigne la proportion de constats face à la suggestion de solutions dans cet énoncé - que je voulais innovant dans l'anticipation. La prison, un sujet sensible tant dans sa perspective d'impasse que dans sa relation à l'affect¹. Mon constat s'est porté sur l'impact de la punition sur le corps, et force est de constater qu'il m'a été fort compliqué d'articuler une réponse globale.

Et de même, comment reprocher aux autres ce que l'on fait soi-même? Je met ici en opposition les peurs de la société avec ses désirs de liberté en prenant l'avis de la majorité - quitte à la décrier copieusement. Mais n'en fais je pas partie quelque part? Je critique l'addiction à la fluidité, l'efficacité et en sous texte, notre paresse à se complaire dans la simplicité quitte à en perdre le contrôle. N'ai je pas un smartphone géolocalisé dans ma poche? Avec l'application *Google Drive* me permettant d'écrire cet énoncé quand j'en ai envie? Donnant de fait à une entreprise privée la possession partielle ou totale d'un travail universitaire de près de 5 mois? - partielle ou totale il m'est difficile d'en parler sans avoir lu les conditions d'utilisation... Voilà encore un paradoxe dont il faut m'affranchir afin de saisir la complexité d'une société composite, entre ses idées et ses actes mais aussi dans sa capacité à ne pas les relier logiquement.

Dans cet énoncé, nous avons tout de même tenté de comprendre un comportement humain qui régit nos liens sociaux. La punition est un fondement de notre rapport à l'autre. Tant dans son affirmation hiérarchique que dans l'acceptation d'une règle commune à laquelle toute personne doit se soustraire dans un souci collectif. Elle est dans ce sens une sanction individuelle au consentement général.

Le premier temps de cet énoncé s'est attaché à définir l'appropriation collective de ce règlement. Depuis plus de deux siècles, nous consentons à donner à la prison le rôle de purgatoire moderne, servant à la fois d'outil de punition des fautes et d'expiation des péchés pour une

¹ Mon propos n'a pas traité des causes d'enfermements individuels - principaux vecteurs de sensibilité face à la peine de prison. En effet, je ne parle ici jamais des raisons pour laquelle un détenu est enfermé, le mal qu'il a pu faire à sa victime, les conséquences de son acte ou son rapport à cette faute.

réinsertion dans la société extérieure. Ce double rôle régit l'ensemble des impulsions qui ont conduit la prison à son état actuel, naviguant entre deux visions caricaturales de la prison quatre étoiles et du cachot médiéval. Nous définissons déjà le sentiment de sécurité comme facteur inhérent à l'ensemble de son évolution. Depuis la criminalisation des pauvres (Z. Bauman, 1999) jusqu'à l'invention de la délinquance (M. Foucault, 1975, 292), la notion de dangerosité a introduit une nouvelle manière de punir au nom de la société: si «le châtement légal porte sur un acte; la technique punitive sur une vie» (idem) - en témoigne les récits criminologiques du milieu XXe cherchant à déterminer la nature délinquante des différentes classes sociales. La conséquence d'un tel basculement se manifeste dans la relation entre la société et le coupable. D'une sanction morale nous demandons la vengeance physique du préjudice; nous personnifions la peine quitte à construire une échelle des sanctions selon l'opinion générale. Mais garante d'une morale apparente, la prison s'est imposée une intériorisation des châtements ancestraux pour ne devenir qu'une ombre aux yeux de la société. Sous jacente, mise à l'écart des lieux de vie, elle demeure le non lieu de la démocratie.

Ce double objectif est donc la source de tensions sociales quant au rôle paradoxal que la société lui attribue. Cette mission reste d'ailleurs ambiguë à bien observer le gouffre qui existe entre la sanction pénale qu'on prononce et la peine réelle qui est infligée au détenu. Elle se concrétise par de multiples privations que nous avons détaillées. D'abord économique, elle enfonce le détenu dans une précarité et entraîne ses dernières attaches au monde extérieur dans sa chute. Cette transférabilité dans la chute financière s'accompagne d'une peine de frustration sexuelle qui renforce

l'isolation psychologique des prisonniers au sein d'un environnement de non-dit. Ces deux premières privations mettent en évidence la perméabilité des murs de la prison: la peine, quoique individualisante dans son exécution n'en est pas moins une chute collective de l'environnement social du détenu. Car c'est au coeur de la prison que vient s'ajouter une privation de sécurité individuelle, de détenu à surveillant mais aussi entre détenus eux même. La tendance à l'individualisation de nos sociétés modernes s'est étendue à l'espace carcéral jusqu'à fragmenter les relations sociales et spatiales. La détention: un parcours solitaire fondé sur l'ennui, une domination sous forme d'attente. Le prisonnier est dénué d'intérêt, se distancie de la société moderne par son absence d'implication. *Il fait sa détention.* Sans autre but que d'attendre en appréhendant un retour à la réalité auquel il ne peut se préparer. Car c'est bien le coeur du paradoxe carcéral qui se manifeste dans cette dernière privation. Nous opposons jusque là punir et corriger pour comprendre les difficultés de l'outil pénitentiaire. L'opposition fondamentale de la détention n'est autre que de priver un détenu d'autonomie en le plongeant dans un temps sans contenu et lui demander la construction d'un projet personnel en vue d'une réinsertion. La réduction de l'initiative à la marge de manoeuvre ne donne aucune «ressource sociale et symbolique» (G. Chantraine, 2003, 255) au détenu en manque de responsabilité. La prison correctionnelle est une illusion, un oxymore qui s'est révélée dès sa naissance et qui n'a jamais su se concrétiser.

Quand bien même des alternatives sont proposées, l'établissement coercitif ne saurait se détourner de sa fonction de punir si la mise en sécurité reste l'objectif principal - interne comme vis à vis de l'extérieur. Nous l'avons vu, le système punitif a besoin d'une innovation architecturale ou radicale pour s'adapter à la fonction qu'on lui donne. Les fictions étudiées et l'observation de notre société nous conduisent à des perspectives convergentes vers l'auto régulation de notre société. La discipline chère à M. Foucault s'intensifie avec notre addiction à la technologie pour donner l'image d'une société docile, paresseuse, prête à tout pour faciliter son quotidien quitte à y laisser sa liberté de citoyen.

Le retour au purgatoire public?

Mis en scène avec des réseaux sociaux invasifs, toujours plus présent et avide d'une image violente touchant l'affect du spectateur...



La fosse aux lions, P. Rubens, 1616
Peinture à l'huile, NG of Art, Washington (États-Unis)

La surveillance généralisée?

Facilité par l'augmentation des caméras sur les lieux publics et le nombre de condamnations à la surveillance électronique...



The invisible hand, A. Hirsch, 2009
4-channel video installation with sound

L'auto discipline citoyenne enfin?

Allant de paire avec l'auto censure et la surveillance, la notation et la délation préventive de ses voisins...



Interloper, K. Ritter, 2005
Detail, Photograph by Rachel Topham, Vancouver Art Gallery

Autant de tendances qui nous poussent à répondre clairement à la question de cet énoncé: la prison tend à ne plus exister pour laisser sa place à la surveillance démocratique. Le corps est enfermé dans l'observatoire citoyen, il se distancie de sa propre liberté au profit d'un espoir nommé sécurité. Il ne peut désormais qu'offrir ce qu'on attend de lui. Une violence médiatique, une traçabilité permanente et la docilité nécessaire à la fluidification de nos échanges: nous nous sommes enfermés tout seul. Fini d'opposer un système intérieur face à la liberté extérieure: la prison est devenue le réel.

En vue du Projet de Master?

«La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres.»

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, Vol. 3, Paris, Cerf, imprimeur de l'Assemblée nationale, 1872, pp. 291, 293

Le Comité de Salut Public négocie la paix le 1er mai 1871 afin d'intégrer un ensemble de mesures blanquistes (socialisme révolutionnaire) pour réformer la constitution de la IIIe République. Les communards déposent les armes face à un gouvernement à l'écoute des demandes du peuple: la répression par les armes est évitée au profit d'une politique contre les inégalités sociales. En Avril déjà, les perquisitions et réquisitions sans mandat sont interdites, le motif d'arrestation obligatoirement inscrit sur les registres d'écrou et une inspection des prisons est mise en place. Mais le gouvernement fraîchement élu va plus loin: une consultation architecturale en vue d'une refonte des établissements carcéraux est lancée afin de prévenir la récurrence et limiter la criminalisation des classes populaires, particulièrement représentées lors de la Commune. L'opacité des monarchies précédentes est dénoncée, l'égalité face à la prison est avancée et le projet décrit comme nouvel espace de réapprentissage citoyen. Vitrine de l'Etat de droit, il doit montrer la balance de la justice plus que le poing de la répression.

1/ Récit uchronique: la prison des communards

Site:

Paris, été 1871 dans le onzième arrondissement: à l'emplacement de la Prison Mazas, détruite avant l'exposition universelle pour cacher un tel établissement, ou la prison de la Roquette, détruite en 1974.

Programme:

Architecture.
Lieu coercitif d'apprentissage de la citoyenneté entre l'école, le travail et le logement, liberté de propositions contextuelles aux détails anachroniques pour repenser l'architectonique et la symbolique du lieu, s'ancre dans le récit uchronique, méthode constructive et matériaux d'époque.

Brief:

La prison réformée est un laboratoire, une expérience pour un lieu d'apprentissage de la République. La Commune fait naître un bouillonnement intellectuel des classes populaires qu'elle décide d'intégrer à un lieu jusque là délaissé des préoccupations politiques. Suite à la ségrégation de l'urbanisme parisien engagé par le Baron Haussmann début XIXe, cette réforme s'inscrit dans la «tentative de réappropriation populaire de l'espace urbain» (J. Rougerie, 1988). Le système interne doit être fondé sur l'horizontalité des structures hiérarchiques et l'intégration de chaque détenu au système décisionnel. L'établissement est un microcosme, perméable à l'intelligence sociale et cernée par la pédagogie citoyenne. Contre l'opposition entre sécurité et liberté, le projet d'architecture doit être le cadre du savoir et de la justice.

2/ L'oeil de Paris: un observatoire pénitentiaire pour la métropole

Site:

Coeur de Paris, proche Cité Judiciaire de Paris (porte de Clichy)

Programme:

Architecture. Centre de surveillance et data center sécurisé pour stockage des données, cellules d'isolements temporaires, centre de conférence pour la visibilité du grand public.

Brief:

Le bâtiment abrite le centre de contrôle de surveillance électronique français. La centralisation opérée avec la construction de la Cité judiciaire de Paris donne l'opportunité de définir un point névralgique de la gestion des prisonniers afin de faciliter le travail de la Justice. Le complexe ainsi optimisé, il s'agit de construire un établissement fonctionnel pour les usagers mais fort en symbolique quant à son pouvoir de surveillance. La fonction de l'établissement est triple: stockage des données, surveillance des prisonniers possédant un bracelet électronique et mise à l'écart des dangers potentiels en vue d'un jugement puis d'un placement en maison centrale. L'expression de l'édifice se veut discrète: la surveillance est sous jacente à la vie citoyenne et ne doit pas paraître intimidante. Un accueil pour des visites publiques est d'ailleurs à aménager.

L'indignation populaire face aux établissements pénitentiaires a provoqué la diminution drastique des condamnations à la prison ferme. En même temps, les assignations à résidence et les condamnations à la surveillance électronique ont explosé. L'expression du pouvoir se fait plus diffus, plus léger et l'auto discipline grandissante fait baisser le nombre de policiers en uniforme dans les rues de France. La durée moyenne de peine prononcée s'est inversement corrélée à l'apparente baisse de pénibilité liée à l'absence d'incarcération: le nombre de détenus français a de fait triplé, la sanction s'appliquant progressivement à des délits jusqu'alors jugés mineurs. Atteignant le nombre record de 258 détenus pour 100'000 habitants, seuls 14'000 sont incarcérés dans les maisons centrales parisiennes alors que plus de 166'000 citoyens sont dispersés sur l'ensemble de la France. Le gouvernement français a engagé un ensemble de mesures spatiales afin d'adapter un paysage urbain en pleine transformation.

3/ L'urbanisme de la sécurité: vers la standardisation de l'espace public

Site:

Ville/quartier dense au tissu serré et ancien (maximum période Haussmannienne), pays européen

Programme:

Urbanisme / Projet urbain / Architecture / Design objet. Redessin de l'ensemble des places publiques pour les rendre sûres: tracé, façades, mobilier urbain, installation commune (type surveillance des enfants)

Brief:

Dans la vie quotidienne, les citoyens manifestent désormais leur besoin sécuritaire par l'abondance de caméras de surveillance et la mise au norme d'espaces publics sûrs. Ces espaces doivent être sécurisés, sans angles morts, avec les installations nécessaires à la surveillance humaine et technologique, mais surtout standardisés. Ce dernier point permet aux forces de l'ordre d'intervenir selon un protocole unique et applicable partout -en temps normal comme lors de manifestations, mais aussi de nourrir l'habitude des usagers. Sans surprise, le citoyen est tranquille dans un univers familier, fluide et aseptisé qui lui permet d'évoluer librement.

4/ La fosse aux lions: des pêcheurs sur vos écrans

Site:

Village abandonné en campagne ou terrain vague de la Plaine Saint Denis au Nord de Paris

Programme:

Projet urbain / Architecture. Centre de détention restreint ayant un accueil pour le public et les infrastructures nécessaires au tournage d'un film / télé-réalité. Sécurisation accrue de la zone et imperméabilisation de la frontière intérieur - extérieur.

Brief:

Dans une addiction toujours croissante aux faits divers et au besoin de vengeance, la partie émergée de l'iceberg carcéral a intégré sa médiatisation au sein du système punitif. Une prison met en scène l'incarcération d'un nombre restreint de criminels exemplaires. Ceux des grands titres, dont la population s'est émue du sort des victimes et indignée du crime. La punition est à portée de téléphone, de télévision et même accessible pour assister à certains événements sur place. Le bonheur du cirque et l'assurance visible d'une sécurité extérieure. Ils servent d'exemple pour prévenir les délinquants potentiels. Le décor est atypique et rompt avec l'ensemble des dispositifs préservant l'intimité. Elle n'existe plus. La vie y est dure, un véritable chemin de croix pour pouvoir s'en sortir. Passé la période de sûreté du détenu, c'est l'avis du public qui sert de tribunal d'application des peines.

Table des Matières

Avant propos	6	II.2 Sexuelle: frustrations et avancées	40
Introduction: La prison et le réel	8	II.2.a Différentes pratiques sexuelles	
I/ Le reflet exacerbé d'une société	14	II.2.b Déviance et virilité	
I.1 Différentes doctrines pour une même sanction	15	II.2.c La peine de frustration	
I.1.a La prison rédemptrice		II.2.d Une progression des alternatives	
I.1.b La défense sociale		II.3 Sécurité: une métaphore de la forteresse inversée	46
I.1.c Le juste dû		II.3.a La sécurité externe de la prison	
I.1.d La défense positive		II.3.b La circulation des biens et des personnes	
I.2 Evolution des modèles d'enfermement	18	II.3.c La formation de coalitions	
I.2.a <i>Révélation</i> : du modèle Philadelphien au Auburnien		II.3.d La crainte diffuse	
I.2.b <i>Entreposage</i> : apparition des sous-cultures		II.4 Spacio temporelle: l'arrêt individuel	51
I.2.c <i>Rééducation</i> : la réinsertion comme vecteur de réussite		II.4.a Une architecture fragmentée	
I.2.d <i>Diversité</i> : un rapport de force multilatéral		II.5.b Le pouvoir de l'attente	
I.3 Un débat toujours renouvelé	24	II.5 Autonomie: infantilisation et déresponsabilisation	56
I.3.a L'opinion publique au creux de la vague		II.5.a Une institution totale	
I.3.b Consensus scientifique pour une situation alarmante		II.5.b La peine d'ennui	
I.3.c Des approches discordantes...		II.5.c Le coeur du paradoxe carcéral	
I.3.d ... pour une détention paradoxale		*** Un gouffre entre sanction pénale et peine réelle	60
I.3.e De la morale au sentiment		III/ Vers la nécessité d'un nouveau paradigme	62
*** La part d'ombre des démocraties	32	III.1 Une issue pour ce système englué?	63
II/ La détention comme privations du corps	34	III.1.a Vers une introduction de la démocratie en prison	
II.1 Économique: un isolement en cercle vicieux	35	III.1.b D'une mécanique carcérale à la normalisation sociétale	
II.1.a L'amputation de l'Homme Moderne		III.1.c L'innovation et la prison	
II.1.b Contrainte, négociation et don-contre-don		III.2 Des alternatives, de la fiction à la réalité	70
II.1.c Un système pas si hermétique		III.2.a Le retour du purgatoire	
		III.2.b Le logement coercitif	
		III.2.c La panoptique à l'ère du tout connecté	
		*** La fin de l'établissement coercitif	79
		Conclusion: La prison est le réel	80
		En vue du Projet de Master?	84

Médiagraphie

Livres

- BÉRARD Jean & DELARUE Jean Marie, Prisons quel avenir?, PUF, 2016, Paris
- BACHARAN Nicole, Faut-il avoir peur de l'Amérique ?, le Seuil, 2005
- BALTARD Louis Pierre , Architectonographie des prisons, Paris, 1829
- BAUMAN Zygmunt , Le coût humain de la mondialisation, Hachette«Pluriel”, Paris, 1999
- de BEAUMONT Gustave & de TOCQUEVILLE Alexis, Le système pénitentiaire aux Etats-Unis, 1845
- BENTHAM Jeremy, Le panoptique, Payot, (1780) 2018
- BERGSON Henri, Introduction à la métaphysique (1903), Payot & Rivages, Paris 2013
- BERGSON Henri, Les deux sources de la morale et de la religion, PUF, Paris 1992
- BLOUET Abel, Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, F. Didot frères, Paris, 1843
- BOURDIEU Pierre, Méditations pascaliennes, Seuil«Liber”, Paris 1997
- CALIFANO Nina, Sexualité incarcérée, L'Harmattan, 2012
- CAMUS Albert, L'étranger, Gallimard, Paris, 1957
- CHANTRAINE Gilles, Par delà les murs, PUF, Paris 2004
- COMBESSIE Philippe, Prison des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale, Editions de l'Atelier, Paris 1996
- COMBESSIE Philippe, Sociologie de la prison, Editions la découverte, Paris 2009
- DAMASIO Alain, La zone du dehors, éditions Cylibris, Paris 1999
- DELEUZE Gilles, Foucault, Editions de Minuit, 1986/2004
- DINDO Sarah, Parlons prison en 30 questions, La documentation française, Paris 2015
- DRUCKER Peter, Les entrepreneurs, Pluriel, p56-176, 198
- DURKHEIM Emile, De la division du travail social (1893), PUF, Paris 1998

- ERENBERG Alain, Le Culte de la performance, Calmann-Lévy, Paris 1991
- ERENBERG Alain, L'Individu incertain, Calmann-Lévy, Paris 1995
- ERENBERG Alain, La fatigue d'être soi : dépression et société, Odile Jacob, Paris 1998
- FAUGERON Claude, Approches de la prison, De Boeck & Larcier, Paris, 1996
- FERRI Tony, Abolir la prison - L'indispensable réforme pénale, Libre & Solidaire, Paris 2018
- FOUCAULT Michel, Surveiller et punir, Gallimard, Paris 1975
- FRIZE Nicolas, Le sens de la peine, le monde diplomatique, 2003
- GOFFMAN Ervin, Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, Paris : Les éditions de Minuit, 1968
- HABOUZIT Francis, Construire la peine dans les murs - Architecture et spatialité des nouvelles prisons, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018
- HOBBS Thomas, Le léviathan ou matière, forme et puissance de l'état chrétien et civil, Gallimard, Paris, (1651) 2000
- JACKSON Bruce, ATTICA an anniversary of death, Artvoice, 1999
- LE MOEUR ABALIN Garance, interview par vidéo conférence, 30 novembre 2018
- LOMBROSO Cesare, La femme criminelle et la prostituée, ed. Jérôme Million, 1991
- MARTUCCELLI Danilo, Grammaire de l'individu, Gallimard, Paris, 2002
- ORWELL George, 1984, éditions Gallimard, 1949
- PATTARONI Luca, KAUFMANN Vincent, RABINOVICH Adriana, Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse, Lausanne, Ppur, 2009
- ROBINSON Jennifer, Ordinary cities : Between Modernity and Development, Routledge, Londres, 2006
- ROUGERIE Jacques, La commune 1871, PUF, 1988
- ROUSSEAU Jean Jacques, Emile ou De l'éducation, Bordas, Paris, (1762) 1991
- ROWLING Joanne Kathleen, Harry Potter et le Prisonnier d'Azkaban, Gallimard Jeunesse, Paris, 1999
- SECCHI Bernard, La ville des riches et la ville des pauvres, Metispresses, Paris 2014
- STASTNY Charles & TYRNAUER Gabrielle, Who rules the joint, Lexington Books, Toronto, 1982
- SVENDSEN Lars, Petite philosophie de l'ennui, Fayard, Paris 2003
- SYKES George, The society of Captives. À study of a maximum Security Prison, Princeton University Press, Princeton, 1958
- VACHERET Marion & LEMIRE Guy , Anatomie de la prison contemporaine, Les presses universitaires de Montréal, 2e ed., 2007

Revue et articles

Architectural Review, Juin 2018

ASTORGA Luis, Géopolitique des drogues au Mexique, Hérodote, 1/2004 (no 112), p. 49-65

BAJOIT, Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement, Revue française de sociologie, 29, 1998

BOURGOIN N , Les automutilations et les grèves de la faim, Déviance et société, 25, 2001

CALIFANO Nina, Sexualité en prison :« On les réduit à des bêtes, puis on les lâche», L'Obs, Renée Greusard publié le 07 avril 2013

CHABILAN Boris, La France, un pays violent?, Cfactuel, 2017

CHAUVENET Antoinette, Guerre et paix en prison, Les cahiers de la sécurité intérieure, 31, 1998

CHAUVENET Antoinette, Les surveillants entre droit et sécurité, Paris, Érès, 2000

CHAUVENET Antoinette, BENGUIGUI Georges & ORLIC Françoise. Sécurité, insécurité et prisons. International Review of Community Development, (30), 135-143., 1993

DEVRESSE Marie-Sophie, Vers de nouvelles frontières de la pénalité. Le cas de la surveillance électronique des condamnés, Politix 2012/1 (n° 97), p. 47-74, 2012

FERRI Tony, Le corps face aux pénalités contemporaines d'enfermement, Revue de l'école doctorale ED 382, Université Sorbonne Paris Cité, 2013

FONTAINE Victor, Réguler et ouvrir: la prison dans l'horizon néolibéral, Mémoire en science politique dirigé par Frédéric Gros, Paris 2013

FRANCOIS AXELLE, La sexualité en milieu carcéral, Vol. XIII | 2016 : Justice pénale internationale, Sexualité et institutions pénales, 2016

HARARI Y. Noah, La stratégie de la mouche: pourquoi le terrorisme est-il si efficace, Nouvel Obs, 2016

HENDERSON Rebecca (MIT) & CLARK Kim (Harvard), Architectural Innovation: The reconfiguration of existing product technologies and the failure of established firms, Administrative Science Quarterly, Vol. 35, N°1, March 1990

JACQUIN Jean-Baptiste, La justice impuissante face à la croissance de la détention provisoire, Le Monde, 26 janvier 2017

LHUILIER Dominique, RIDEL L., SIMONPIETRI A., VEIL Cl., Identité professionnelle, Identité de sexe et sida: le cas des surveillants de prison, rapport, 1998

LOPEZ Sacha, [critique série] Black mirror – Saison 2, onrembobine.fr, 2014

MARX Gary T., La société de sécurité maximale, Déviance et société, 12-2, 1988

MENU Quentin, Panopticon: la ville nouvelle, Visions et utopies, 2017

MOUTANDON Cléopâtre & CRETTEZ Bernard, Paroles de gardiens, paroles de détenus, Déviance et société, n°1, 1981

Office fédéral de la Justice, section pénale, L'exécution des peines sous surveillance électronique : une vue d'ensemble, 2007

OIP, Comment expliquer la surpopulation des prisons françaises ?, Août 2017

PATTARONI Luca, Mode de vie: définition et enjeux, Forum vie mobiles, 2015

SALLE Grégory, De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation, Politix 2012/1 (n° 97), p. 75-98. DOI 10.3917/pox.097.0075

SEYLER Monique, Vivre avec son temps: les cantines des prisons, Déviance et société (12), 1988

SYKES George & MESSINGER Sheldon, The Inmate Social System., Social Science Research Council

VALLONTTON André, «De l'alternative à la prison à une prison alternative», Panoramiques, mars 2000, n°45

Vidéo & audio

ANDRE David, Une peine infinie, Infrarouge, France 2, 2011

AUDIARD Jacques, Un prophète, Chic Films, Why Not Productions, Page 114, 2009

BROOKER Charlie, LYN Euros, Black mirror: Saison 1 ép. 2, 15 millions de mérite, 2011

BROOKER Charlie, TIBBETTS Carl, Black mirror: Saison 2 ép. 2, La chasse, 2013

BROOKER Charlie, TIBBETTS Carl, Black mirror: Saison 2 ép.4, Blanc comme neige, 2013

CHILOWICZ François, Infrarouge: entrer en prison - rester en prison - revenir en prison,
France 2, 2006

DAMASIO Alain, La société de surveillance de Foucault, France Culture, 2014

DELLEUR Laurence, Matons violents, la loi du silence, France 5, 2016

DE PALMA Brian, Scarface, Universal Pictures, 1983

KUBRICK Stanley, Orange mécanique, Hawk Films, Polaris Productions, Warner Bros., 1971

KUBRICK Stanley, 2001 l'odyssée de l'espace, Polaris Productions, Metro-Goldwyn-Mayer, 1968

LUCAS George, THX 1138, American Zoetrope, 1971

MCGOOHAN Patrick & MARKSTEIN George, The prisoner, 1967


NINHO, Comme prévu, 14: Lové, Warner Music France, 2017

PASOLINI Pier Paolo, Salò ou les 120 Journées de Sodome, A. De Stefanis, A. Girasante &
A. Grimaldi, 1976

RADFORD Michael, 1984, Virgin Films, Umbrella-Rosenblum Films, 1984

SHURIK'N, Où je vis, 6: j'attends, Capitol Music, 1998

UZI Da & NINHO, Entre les murs, PLG France, 2018



Survive vic